

Procès verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Lovviers : publié d'après le manuscrit original et inédit de la Bibliothèque Nationale / par Armand Benét ; précédé d'une introduction par B. de Moray.

Contributors

Bénet, Armand Eugène, 1858-1917.
Moray, B. de.

Publication/Creation

Paris : Aux bureaux du Progrès Médical, 1883.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/v2d8s897>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

3.245
BIBLIOTHÈQUE DIABOLIQUE

PROCÈS VERBAL

FAIT POVR DÉLIVRER

VNE

FILLE POSSÉDÉE

PAR LE MALIN ESPRIT

A LOVVIERS

*Publié d'après le manuscrit original et inédit
de la Bibliothèque Nationale*

PAR

ARMAND BÉNET

Archiviste-Paléographe
Ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

PAR B. DE MORAY

PARIS

Aux bureaux du PROGRÈS

MÉDICAL

14, rue des Carmes, 14

A. Delahaye et Lecrosnier

ÉDITEURS

Place de l'École de Médecine.

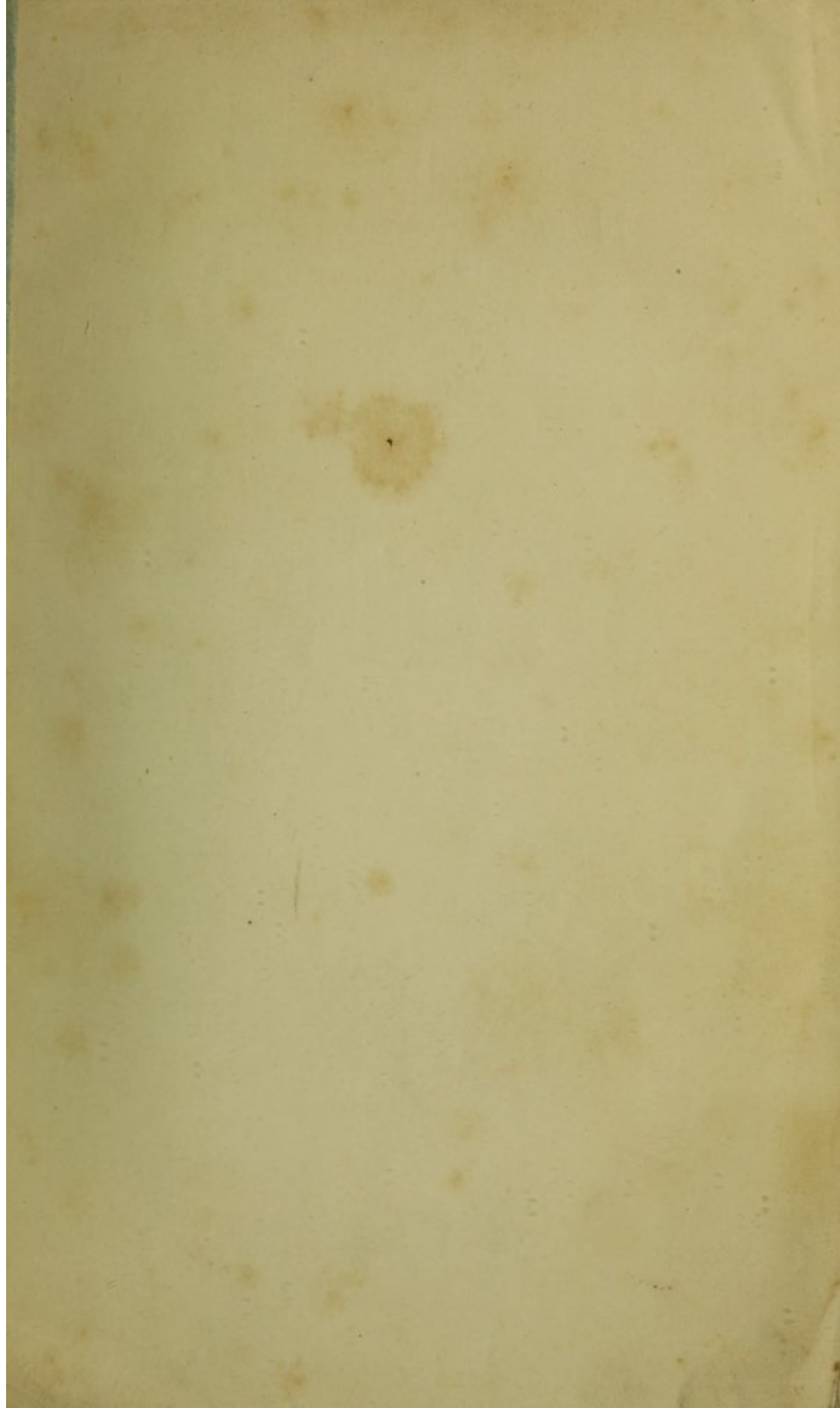
1883

(2)
BVE/BEN

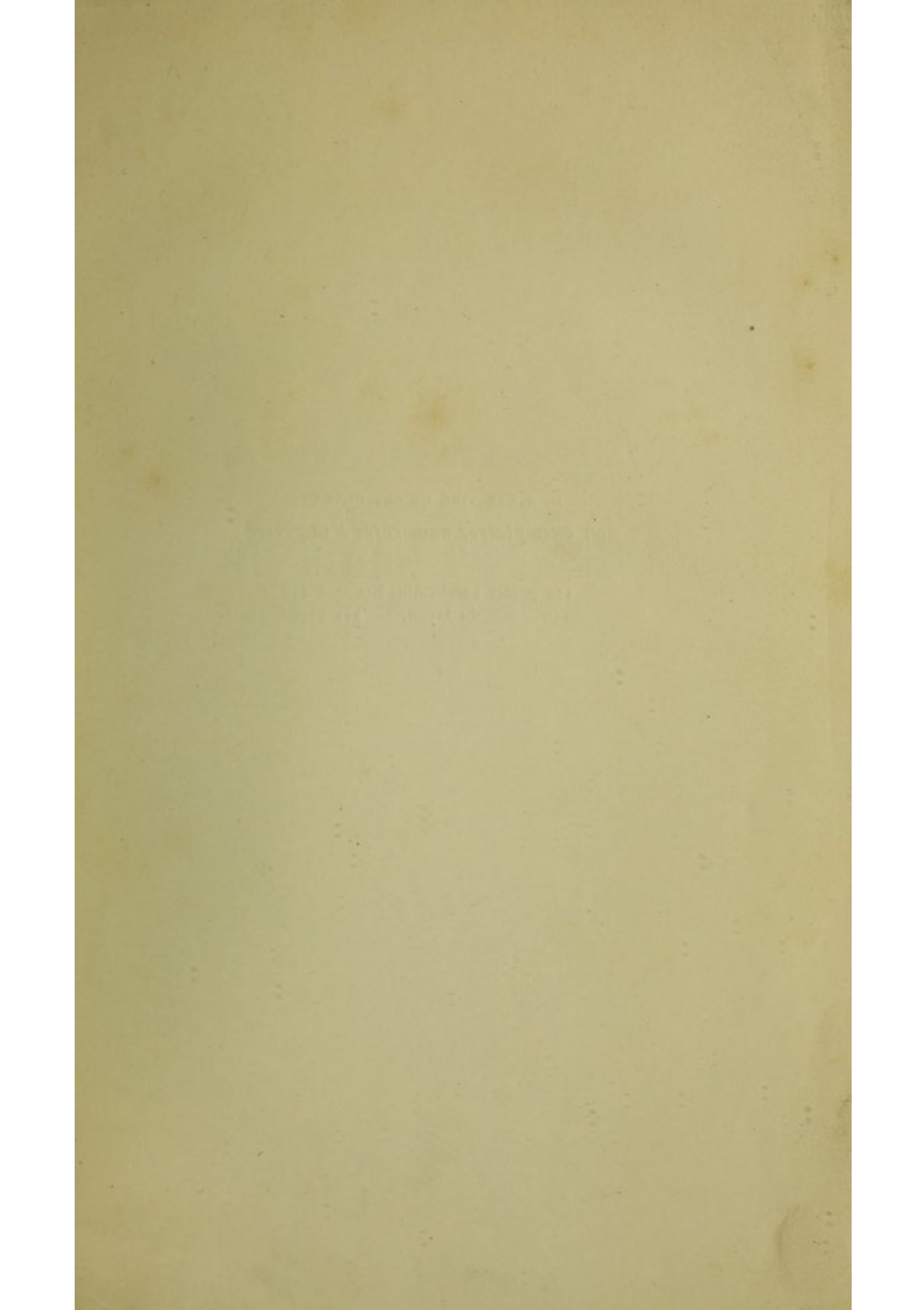


22501495085

transcript
50
28



N. IV. c
16



IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

500 exemplaires numérotés à la presse :

350 papier parchemin, Nos 1 à 350
150 — du Japon, 351 à 500

PROCÈS VERBAL
FAIT POVR DÉLIVRER
VNE FILLE POSSÉDÉE
PAR LE MALIN ESPRIT
A LOVVIERS
(1591)

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.

49261
BIBLIOTHEQUE DIABOLIQUE

PROCÈS VERBAL

FAIT POVR DÉLIVRER

VNE

FILLE POSSÉDÉE

PAR LE MALIN ESPRIT

A LOVVIERS

*Publié d'après le manuscrit original et inédit
de la Bibliothèque Nationale*

PAR

ARMAND BÉNET

Archiviste-Paléographe

Ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

PAR B. DE MORAY

PARIS

Aux bureaux du PROGRÈS

MÉDICAL

14, rue des Carmes, 14

A. Delahaye et Lecrosnier

ÉDITEURS

Place de l'École de Médecine.

1883



(2) BVE / BEN

**Wellcome Library
for the History
and Understanding
of Medicine**

PRÉFACE

S'il est un phénomène communément et généralement observé dans l'investigation scientifique de l'histoire, c'est que les faits sont conservés par les chroniques à la mémoire de la postérité en raison directe de l'impression qu'ils ont produite sur les contemporains; aussi, un fait extraordinairement étrange, au retentissement considérable et profond, fait oublier à l'Avenir les faits similaires qu'il dépasse et qu'il absorbe : le soleil engloutit, dans ses clartés de lumière vivace et lourde, l'humble lueur timide des étoiles, qui disparaissent à nos regards sous le voile d'or de ses rayonnements.

Cette loi primordiale de l'esprit humain a trouvé à Louviers une application caractéristique. Tandis qu'on retrouve dans tous les traités de démonologie la triste et sinistre affaire de la pauvre Madeleine Bavent, qui arrachait à Michelet de si vigoureuses pages¹, tandis que la *grande diablerie* de Louviers est dans toutes les mémoires, rafraîchie encore par une édition récente, les autres *documents* diaboliques de l'industrielle cité normande ont été, grâce à la célébrité de leur descendante, relégués dans une ombre regrettable, dont on fait sortir aujourd'hui un épisode curieux et typique, dans l'histoire originale et authentique d'une humble fille qui a droit, aussi bien que les Madeleine Bavent et les Marie Alacoque, les Louise Lateau et les Cadière, de fournir à la triste et curieuse célébrité de l'avenir, l'enseignement de ses souffrances, la folie de ses misères, et l'étrangeté de ses amours : Il s'agit de Françoise Fontaine et de sa possession qui advint en l'an de grâce 1591.

Et ce n'est point seulement dans les traités généraux de démonographie qu'on cherche

¹ *Histoire de France*, t. XIII. Louis XIV et la révocation de l'Edit de Nantes. Paris, 1860, pp. 455-468. Cf. *La Sorcière*, pp. 291-308.

en vain un mot sur elle. On conçoit que l'attention s'y porte de préférence sur la grande figure de Madeleine¹; mais dans les histoires locales qui d'ordinaire nous font épuiser jusqu'à la lie le calice monotone et interminable des plus humbles faits menus, dans ces compilations plus ou moins prolixes, plus ou moins savantes, plus ou moins consciencieuses qui veulent restituer le passé du sol natal, le même silence se fait, inexplicable alors et sans excuse : ouvrez l'histoire de Paul Dibon², ouvrez celle de Morin³, alors juge au tribunal civil de Louviers, ouvrez celle de Guillaume Petit⁴, ancien maire et député de cette ville, tous⁵ ont laissé cette pauvre

¹ C'est ainsi que des auteurs qui, pour d'autres affaires, se servent de Palma Cayet, source unique, jusqu'ici, de l'histoire de Françoise, la laissent entièrement de côté, tandis qu'ils donnent à l'affaire Bavent la place qu'elle mérite d'ailleurs. Cf. Cayla. *Le diable, sa grandeur et sa décadence*, p. 331.

² *Essai historique sur Louviers*, par Paul Dibon. Rouen, Nicéas Périaux, 1836, in-8°.

³ *Histoire de Louviers, augmentée de traits historiques*, etc., par Louis-René Morin. Rouen, 1822, 2 vol. in-12.

⁴ *Histoire de Louviers*, par M. Guillaume Petit. Louviers, Delahaye, 1877, in-8°.

⁵ Même silence dans l'article consacré à Louviers par M. Charpillon dans son *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, t. II (les

Françoise se morfondre dans le néant le plus complet : *ubique mortis imago*.

Et pourtant, la chronique n'avait point, sur cette aventure, fait le silence de l'oubli : dans sa Chronologie novenaire, Palma Cayet lui consacre un assez long passage¹, et son récit a été récemment reproduit en entier dans la compilation posthume du savant modeste, mais consciencieux, qui a réuni sur Louviers de nombreux et intéressants documents².

Malheureusement, on n'a point fait grand cas du récit du vieux chroniqueur ; on a dit avec raison des « faits merveilleux qui se « sont manifestés dans notre vieille Europe « durant le moyen âge.., transmis par les « chroniqueurs », que « le lecteur, les croyant

Andelys, 1879), pp. 458-476, et dans les pages sur cette ville ajoutées par les éditeurs aux Notes de M. Le Prévoist (t. II, pp. 335-355).

¹ Edition Petitot, t. III, p p. 320-342. Le texte de Palma Cayet a servi de base au court récit donné par M. Louis du Bois dans son article : *Des possédées en Normandie et principalement de celles du couvent des Franciscaines de Louviers*, inséré dans ses *Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires sur la Normandie*. Paris, 1843, in-8°, pp. 9-12 : « Palma Cayet nous a conservé de curieux détails sur les diableries que nous allons rapporter d'après lui. »

² *Cartulaire de Louviers*, par Th. Bonnin, t. III Evreux, 1878), pp. 118-129.

« tous faux ou du moins dénaturés et exagérés, serait peu disposé à les accueillir »¹. Les historiens, a dit de son côté Chateaubriand, ne mentent-ils pas un peu plus que les poètes ? Et, bien qu'il ne se soit point agi d'un roman historique, « si propre à charmer les esprits et à fausser les souvenirs », suivant l'expression fort contestable de M. Paillart², bien que le savant ait été en présence d'une chronique contemporaine, il faut bien reconnaître que l'auteur n'était point des mieux fait pour attirer en toute sécurité la conviction du lecteur et pour désarmer entièrement les scrupules de la critique. D'abord pasteur en Poitou, puis converti, en 1595, au catholicisme, Pierre-Victor-Palma Cayet n'était-il point amené, inconsciemment ou volontairement, à faire œuvre de parti et à oublier que la photographie stricte et scrupuleuse des choses est pour les chroniques du passé le mérite primordial ? Ne devait-il point s'efforcer de trouver dans cette affaire singulière, étrange, un argument en faveur de sa religion nouvelle, et pouvait-on voir dans son œuvre ce

¹ *Des rapports de l'homme avec le démon*, par Bizouard, t. II, p. 2.

² *Les franchises de l'historien*, par Paillart, p. 9.

que Cicéron exige de l'histoire, le témoin des temps, le flambeau de la vérité, la vie de la mémoire, le guide de la vie et la messagère du passé¹?

Cette accusation, qu'on n'a point manqué de produire, ruinait *a priori* l'autorité du récit, et pour tous ceux qui savent à quel point les annalistes du bon vieux temps ont travesti la vérité sous les oripeaux de leurs intérêts, de leurs amitiés ou de leurs croyances, il était bien difficile de se servir, sans arrière pensée, du fait dont Cayet était le seul garant.

Il aurait fallu, pour étayer le récit, un document authentique, semblable à la stèle égyptienne de la Bibliothèque Nationale, qui raconte la possession, sous la vingtième dynastie pharaonique, c'est-à-dire au XIII^e ou au XII^e siècle avant Jésus-Christ, d'une princesse d'Asie guérie par le dieu égyptien Khons.

L'heureuse découverte d'un manuscrit original, due à celui qui le publie aujourd'hui, met à néant toutes les suspicions et

¹ *Historia est testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis.* Cicéron, *De oratore*, lib. II. Cf. Quintilien, *Instit. orator.* X. 1. *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

nous donne, intégrale et complète, l'histoire de Françoise Fontaine.

Voussouvient-il du Succube, cet étonnant procès-verbal de l' « an de Nostre Seigneur « mil deux cent septante & vng », qui est un des trésors des fameux *Contes Drolatiques* de Balzac? Vous rappelez-vous le *grant pénitencier, iuge ecclésiastique, Ierosme Cornille*, dont la trogne a été rendue par Gustave Doré d'une façon si saisissante, avec le non moins drôle *Guillaume Tournebousche, rubricqueur du chapitre, homme docte*, et les amours de la *Morisque*, la pauvre jouvencelle que la bêtise libidineuse métamorphose en Succube¹?

C'est un document du même genre que conserve le vieux papier jauni et que j'ai la bonne fortune de présenter au lecteur. Sans doute, il est loin d'égaliser en intérêt puissant le fantastique et inimitable récit de Balzac, mais il l'emporte en vérité vraie : Balzac, le prodigieux créateur de la Comédie humaine, le père légitime de notre école naturaliste et documentaire, a deviné avec une intuition

¹ Voir dans le même ordre d'idées le *Procès en sorcellerie*, imité par M. Jules de Glouvet dans ses *Histoires du vieux temps*, pp. 233 et suiv.

puissante le Moyen Age, mais la divination n'est pas la science : aussi, souvent, il le connaît mal. Les erreurs techniques abondent dans les *Contes drolatiques*, et je ne saurais partager dans son entier le jugement que Zola en porte¹ : « Il était surtout un grammairien hors ligne. Les *Contes drolatiques* sont des chefs-d'œuvre de forme, des bijoux ciselés par un grand artiste². » Bijoux ciselés par un grand artiste, oui ; chef-d'œuvre, oui ; mais chef-d'œuvre grammatical, non ; reconstitution de la vieille langue française, non, mille fois non. La philologie romane, scientifique et sérieuse, n'était point née, et Balzac ne peut disputer à Diez l'honneur de l'avoir créée.

Notre texte, lui, n'est point une résurrection de génie, merveilleuse, mais inégale, extraordinaire, mais insuffisante : c'est un *document* juridique, non artistique, mais original, qui nous ramène trois siècles en arrière et nous fait réellement revivre en

¹ *Les Romanciers naturalistes*, par Zola, p. 47.

² Cf. Zola. *Le Roman expérimental*, p. 219 : « Il a, dans les *Contes drolatiques*, donné des pages qui sont des bijoux de ciselure ; je ne sais rien de plus joliment inventé comme forme, ni de plus finement exécuté. »

l'an de grâce 1591, où se passe cette benoîte histoire.

C'est un manuscrit de moyen format, sur papier, composé de 80 feuillets, et recouvert, en guise de reliure, d'une feuille de parchemin. Au folio 1 sont les inscriptions suivantes qui indiquent la provenance et le titre donné après coup dans le couvent auquel est arrivé le manuscrit.

Barnabites n° 8

Original

d'un procès verbal, fait
pour déliurer vne fille
possedée par le malin esprit
a Louviers où il y a
de grandes preuues d'une
véritable possession du démon.

Et d'une autre main :

Ex libris S^u Eligii Barnabitarum +

Des Barnabites¹ il a passé à la Bibliothèque

¹ Comment le manuscrit est-il arrivé entre les mains des Barnabites : je n'ai pu faire aucune recherche à ce sujet. Peut-être le prévot tint-il à honneur de laisser sur le lieu de ses exploits ce monument qu'il avait élevé à sa sagacité professionnelle, et de l'église de Louviers aura-t-il passé par une voie ecclésiastique dans le monastère des Barnabites. Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est là une conjecture toute gratuite.

Nationale, où il est actuellement déposé sous le n° 24122 du fonds français. Le texte est bien conservé, quoique les feuillets soient un peu usés, surtout aux bords; l'écriture est bonne, nette et bien formée, facile à lire. — C'est un original, puisqu'à la fin de chaque procès-verbal figurent les signatures du prévot Morel, du greffier Vauquet, des témoins, par exemple les croix plus ou moins enjolivées, et bien autographes, de Marguerite le Prévost, de Suzanne et Marguerite Chevalier, de Perrine Fayel¹. Ce n'est point le plumitif, écrit séance tenante², c'est la rédaction mise au net, revue et corrigée, définitive et signée³. C'est le véritable original dont l'authenticité est absolument incontestable et n'a besoin d'être démontrée que par la simple inspection d'un coup d'œil.

Certes le mérite littéraire est mince et le procès-verbal que dicte à son greffier

¹ F^os 13, 14 et 15 r^o v^o.

² Cf. p. 25 : « Comme nostred. greffier commençoit à « escrire nostre présent procès-verbal, que nous luy « nommions... »

³ L'écriture est posée, écrite *uno tenore* d'un bout à l'autre, ce qui n'aurait pu avoir lieu à cause des alertes et des accidents arrivés pendant les séances; elle n'est point, d'ailleurs, de la main du greffier, et le rédacteur a

Vauquet le prévot Morel est en maints endroits d'une déplorable rédaction qui rendrait des points même à la fameuse phrase du Chapeau, dans les Tragiques grecs de

commis des erreurs bien significatives, par exemple le doublon du f° 26 v° où il a transcrit deux fois 5 lignes ; f° 29 où il avait d'abord LU chose, mot qu'il a raturé et remplacé par chambre, à la suite, sur la même ligne. Cf. f° 40 : nous nous souvenuz, avec le mot sommes ajouté en interligne après avoir été omis dans la transcription ; f° 41 v°, le copiste s'y reprend à trois fois pour écrire esgratingnures, qui devait être bien mal écrit dans le plumitif pour l'avoir ainsi arrêté ; f° 73, un bourdon causé par la répétition des mots trois ans ; la partie passée a été rétablie en interligne. D'autre part, on a fait signer les témoins lorsque tout était écrit, en laissant la place des signatures : ainsi au f° 80 (p. 97), est mentionné le départ de Françoise : « Et aprez que lad. Françoise « feust partye... » ; or au f° 9 le procès-verbal du 17 août matin se termine par la mention ordinaire : « et « a signé, lecture à elle faicte » : il n'y a cependant que la signature du Prévot et celle du greffier ; de deux choses l'une, ou Françoise aurait mis au moins sa croix, comme ses camarades et la Coquette, ou bien elle eut refusé de signer, et la mention en aurait été faite : si les deux choses manquent, c'est qu'elle n'était plus là ; et ce qui le confirme, c'est qu'aux autres procès-verbaux, le rédacteur n'a pas reproduit cette formule, dont il voyait désormais l'inutilité. — F° 61, la dernière ligne, qui forme la première du procès-verbal du 3 septembre, a été évidemment écrite avant la signature de Vymont, autrement le procès-verbal eut été commencé au verso. — Cf. également f° 12 le blanchiment d'un procès-verbal dont la proportion exacte était connue d'avance. — On n'a d'ailleurs qu'à se reporter à la page 97 de l'édition, dont le manuscrit est absolument du même temps que le reste, pour voir que la rédaction est nettement posté-

l'érudit M. Patin¹. C'est évidemment là un motif de plus de créance à la sincérité de la relation. Il raconte purement et simplement ce qu'il a vu², sans farder sous la forme les imperfections du fond; c'est un récit

rieure aux faits; mais il ne faudrait point exagérer la portée chronologique de cette observation: le manuscrit a été écrit l'année même 1591, date que portent les signatures du curé Pelet; c'est la rédaction définitive du procès-verbal, faite sur les notes originales, qui ne sont point servilement transcrites, mais qui subissent les modifications jugées nécessaires: ainsi, f^o 52 « qu'il luy avoit baillé led. coup sur le front »; les trois derniers mots sont rayés et remplacés par « qu'elle avoit sur le front »; — f^o 62 *désiroit* est raturé et remplacé à la suite sur la même ligne par *espéroit*; — f^o 46 « la chappelle Monsieur Saint Romain », rature des trois derniers mots remplacés en interligne par « de la Trinité ». — F^o 47, addition dans un blanc laissé exprès, des noms d'un certain nombre de témoins. — Etc.

¹ Quand la farce est jouée, « *e finita* », et que le rideau tombe, le mot de la fin est bien terne. C'est la constatation d'une chose bien supérieurement importante, le nom du fameux *grand* homme: ce n'était point Astaroth ou Belial, Béalzebuth ou Legio, mais Barabas! Notre procès-verbal finit véritablement trop mal, *desinit in piscem*, suivant le mot d'Horace, mais en cela il ne fait que répondre à son milieu et à son commencement.

² Tout est noté au jour le jour, à mesure que les événements s'accomplissent: le prévot indique qu'il a dû surseoir au procès en raison d'une absence pour le service du Roi (p. 20), à cause du mariage du frère du gouverneur (p. 21)... Il raconte avec une candeur bien caractéristique les avanies qu'il subit du gouverneur (p. 22), etc.

dépouillé d'artifices, une photographie des faits, avec les premiers mots venus; ce n'est point littéraire, c'est juridique, et nous devons nous estimer très heureux d'avoir ainsi une « description naïve », suivant l'heureuse expression de M. Charcot¹, tandis qu'un littérateur l'aurait amplifiée et involontairement modifiée par le souci de la forme et l'arrangement des phrases.

Ce n'est point là un de ces contes à dormir debout, comme on en trouve trop souvent dans les chroniques : c'est un texte officiel, authentique et irréfutable ; aussi mérite-t-il une attention sérieuse pour l'histoire scientifique, à peine ébauchée, de l'hystéro-démonopathie².

L'histoire se peut résumer en quelques lignes :

Il y avait une fois, dans la bonne ville de « Louiers-le-Franc », en l'an de grâce 1591, une pauvre servante, nommée Françoise Fontaine, qui eut la mal'chance d'attirer sur

¹ *Leçons sur les maladies du système nerveux*, recueillies et publiées par Bourneville, t. I, p. 303.

² J'emploie le terme italien qui rend d'une façon très juste le caractère mixte de la maladie. Cf. *Franzolini et Chiap. Relazione finale sulla epidemia di istero-demonopatie in Verzegnis. Udine, 1883.*

sa personne l'attention de Monseigneur le Diable.

La pauvrete crut voir, dans l'ennemi du genre humain, un riche marchand qui lui ferait un sort. Elle se donna tout entière, devint sa maîtresse, et, possédée par le malin esprit, fut arrêtée par la justice qui, après bien des efforts, parvint à la délivrer de son amant infernal. A la fin, elle se marie, tout comme au dernier acte d'un vaudeville, et tout porte à croire que, suivant le vieil adage, elle fut heureuse et eut beaucoup d'enfants : Tout est bien qui finit bien.

Telle est, en résumé banal, l'histoire dont on lira plus loin les curieux détails, et qu'il est inutile de développer ici davantage. Il me semble préférable de l'examiner au point de vue critique, et de l'étudier sous les principaux aspects qu'elle présente.

Et tout d'abord, est-il possible d'y voir une possession démoniaque ? Nous ne sommes pas ici dans

... un vieux bourg flamand, tel que les peint Teniers,

comme dans l'Albertus de Théophile Gautier : c'est en pleine haute Normandie, dans une prosaïque cité commerçante qui songe à ses draps, à son industrie, et qui n'a pour

elle ni les charmes du merveilleux, ni l'illusion du lointain, ni le prestige de l'inconnu; et, n'était l'affaire de Madeleine Bavent, on pourrait croire que le diable n'aurait jamais osé s'y montrer. Il n'en est pas moins impossible de l'accepter à la lettre, et il faut soigneusement en dégager l'esprit.

S'il est dangereux de croire et de ne pas croire, comme l'a dit Phèdre¹, il est des cas où la négation est une affirmation, l'affirmation de la science humaine, de ses découvertes et de ses conquêtes, l'affirmation des grandes lois immuables et absolues de la nature. Le surnaturel, en pathologie et en thérapeutique, est un mythe, mieux, c'est une hérésie scientifique : il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques, suivant le mot de Voltaire, et l'hystéro-épilepsie sert à expliquer tout ce qu'il y a de vrai dans la sorcellerie, sans avoir besoin de recourir à l'hypothèse d'une intervention surnaturelle. Si l'étude des phénomènes physiologiques est encore, comme le disait Auguste Comte², dans une « grande imperfection relative », la science n'en possède pas moins ses lois

¹ L. III, fab. IX.

² *Cours de philosophie positive*, 3^e éd., t. III p. 191.

organiques : « Moins parfaites encore aujourd'hui qu'elles ne le seront dans l'avenir, elles suffisent cependant pour expliquer tous ces faits réputés miraculeux¹. » Il n'y a, comme l'a dit fort justement M. de Jouvenel, ni hasard, ni miracle, mais seulement des phénomènes régis par des lois ; et à ceux qui voient dans ces sortes de faits une intervention surnaturelle, on n'a qu'à répéter les paroles suivantes de Whewell², prises par Darwin pour épigraphe de son *Origine des Espèces* : « Quant au monde matériel, nous pouvons tout au moins aller jusqu'à conclure que les faits ne se produisent pas par suite d'une intervention isolée du pouvoir divin, se manifestant dans chaque cas particulier, mais bien par l'action des lois générales. »

La Bruyère se demandait ce qu'il fallait penser de la magie, du sortilège, et, tout en confessant que « la théorie en est obscurcie, les principes vagues, incertains, et qui approchent du visionnaire », faisait observer qu'« il y a des faits embarrassants, affirmés par des hommes graves qui les ont vus. »

¹ Bourneville. — *Louise Lateau*, p. 1.

² *Bridgewater treatise*.

C'est le cas pour notre procès-verbal : ce n'est pas un de ces contes de fées qui apportent pour un instant à l'imagination la rêverie de l'inconnu ; ce n'est pas une de ces poétiques légendes dont l'intérêt ne le cède qu'à l'invraisemblable, c'est un fait réel, indéniable, mais qui a été faussement interprété par les idées erronées du temps : les faits sont vrais, la conclusion est fausse : des phénomènes physiologiques et pathologiques on a déduit une intervention extra-naturelle qui n'existait pas, mais qui était nécessaire alors comme hypothèse explicative. Comme on l'a fort justement remarqué, « quand de tels cas se présentent dans la pratique hospitalière, on les étudie comme des manifestations intéressantes de la grande névrose ; mais, dans le monde, ils sont l'objet d'un étonnement d'autant plus extraordinaire, que les spectateurs sont plus ignorants »¹. Combien ces paroles sont plus vraies encore pour l'année 1591, où le prévot était d'autant plus infailliblement amené à parta-

¹ Bourneville et P. Regnard, *Iconographie fotogr. de la Salpêtrière* ; t. I, 41. Cf. Maury, *Magie*, p. 457 : L'esprit scientifique est précisément l'opposé de la disposition au merveilleux, entretenue par l'ignorance des lois physiologiques.

ger l'erreur commune, que la médecine attestait le caractère surnaturel des phénomènes observés, la possession de la patiente par le malin esprit, et déclarait qu'il n'était pas en sa puissance d'y mettre ordre¹. Il est vrai que le médecin était de la « nouvelle prétendue religion » ; mais c'eut été une raison de plus pour ouvrir les yeux, si la médecine avait alors été autre chose qu'un amas informe de procédés empiriques et de superstitions. Aussi bien, l'esprit humain n'a-t-il point un amour inné du merveilleux qui l'entraîne pour un instant loin du terre-à-terre monotone et lourd de la vie journalière, et la croyance au diable n'était-elle pas logique en ces siècles de tradition où Dieu avait déchaîné Satan sur le monde, comme autrefois il lui avait donné Job : « Va, dit le Seigneur, tout ce qu'il a est en ton pouvoir. »²

¹ P. 29.

² Job. I. 12. Cf. II. 6. L'influence néfaste de l'Eglise sur le développement de l'hystéro-démonopathie n'est plus à prouver. La préoccupation constante du démon, entretenue par ses anciens rites, a singulièrement contribué à répandre les possessions (Cf. Maury, p. 324), et dans la toute récente épidémie démoniaque qui a sévi en Italie, on se trouva bien d'empêcher les malades d'assister à l'office, et même d'interdire toute solennité religieuse, de manière à ne point frapper l'imagination. Cf. E. Rolland. *Une épidémie démoniaque en 1878. Revue scientifique,*

Mais cette croyance n'est qu'un mirage; non, Françoise n'est pas une possédée, une *malfaitrice*, ce n'est pas une sœur des Nornes de l'Edda ou des Parques latines, des *Moirai* de la Grèce ou des trois sorcières de Macbeth : nous sommes en présence, non d'un cas sporadique, d'un fait isolé dans l'histoire des singularités, mais d'un épisode de la grande diablerie, qui a si longtemps, et de nos jours encore, terrifié l'humanité, d'une de ces tristes épopées de la superstition humaine jointe à cette grande névrose qui entraîne le monde. Comme Sainte-Thérèse et Messaline, comme Nana et Jeanne d'Arc,

t. XXXI, p. 339, etc. Il me semble utile à ce point de vue de rapporter une histoire contemporaine qui n'a besoin d'être entourée d'aucun commentaire. A la Riboisière, l'aumônier venait voir une hystérique après ses attaques, et lui disait que c'était le diable qui la faisait souffrir. Sous l'influence de cette idée, sa maladie redoublait d'intensité et, dans la période de délire des crises convulsives, elle voyait le diable. « Il était grand, avait des écailles, « des jambes terminées par des griffes; il étendait les « bras comme pour me saisir; il avait les yeux rouges; « son corps se terminait par une grande queue comme « celle des lions, avec des poils au bout; il grimaçait, « riait & paraissait dire : Je t'aurai ». — Elle change d'hôpital; à la Salpêtrière, elle fréquente moins l'église, on ne lui parle plus du démon, elle se tranquillise peu à peu et finit par se débarrasser de l'idée qu'elle « appartient au diable ». Cf. *Iconographie de la Salpêtrière*, t. III, p. 106 et 107.

Françoise Fontaine est un cas particulier de la névrose ; chez toutes ces femmes il y a trouble intellectuel, altérations cérébrales et psychiques ; si les manifestations diffèrent, le principe est un et identique. Ce sont des malades qui subissent l'influence de leurs sensations et de leurs sentiments, de leurs désirs et de leurs idées.

Le travail de reconstitution n'est pas difficile, et l'analyse morale n'est pas moins claire que les constatations morbides ; à côté de l'accident pathologique, de l'affection névropathique, se place un affolement du sens interne de l'intuition, une perturbation des sens externes, un accroissement démesuré de l'imagination et de son activité créatrice ; pendant le sommeil de l'être pensant, l'âme sensitive s'exalte et produit des visions¹, des hallucinations morales et physiques, c'est-à-dire de fausses images, constituant une véritable aliénation mentale², qui convertit une

¹ Cf. Descartes, *Des passions de l'âme*. Ed. Cousin, t. IV, p. 60 : « Toutes les mêmes choses que l'âme aperçoit par l'entremise des nerfs lui peuvent aussi être représentées par le concours fortuit des esprits ».

² La folie, d'après M. Baillarger, est l'automatisme intellectuel ; autrement dit, c'est l'état où l'esprit, au lieu de se posséder et de se gouverner, est à la merci d'imagina-

sensation pathologique en réalités objectives. C'est une hallucination qu'elle a elle-même provoquée. L'âme se dégage de l'action régulière de l'organisme et se laisse conduire dans un rêve véritable par les perversions de l'imagination et des sens. Il y eut chez cette fille, aux appétits ardents, une influence réciproque du moral et du physique, et bientôt, entraînée par l'ébranlement du système nerveux comme dans une vie à part, l'imagination surexcitée la jette toute vive, palpitante et affolée, dans les ravissements voluptueux du délire érotique et de l'extase lascive.

L'imagination de la pauvre fille avait été préparée par les antécédents : elle avait déjà été malade à Bernay, à Paris¹; avant elle, il revenait un esprit dans la maison². — Cette

tions ou d'idées qui l'obsèdent. Cf. Ravaisson, *Rapport sur la philosophie en France*, p. 198.

¹ Cf. pp. 78, 81. Sans doute il ne faut point prendre à la lettre tout ce que racontent les hystériques; mais elles ont souvent le sentiment très net de la réalité. Cf. *Iconogr.* I. 60, le cas d'une malade qui d'un côté voit des corbeaux, des serpents, et de l'autre raconte avec des détails minutieux une discussion survenue entre le directeur et la surveillante, relativement à de petits incidents du service. Cf. Bonstetten, *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination*. Genève, 1807, t. I, p. 5 : « L'imagination a une mémoire capricieuse & inconstante. »

² Cf. pp. 5, 9, 13, 17, 18, 19.

arrestation brutale¹ ne put qu'accroître le désordre cérébral et faciliter le dévergondage de la pensée terrorisée. Elle avait vu un chat qui « dévalloit à val les degrez² »; en entrant à la cuisine, elle entend : Venez, venez ! hallucination de l'ouïe ou réalité : le diable ! Un autre jour³, elle laisse échapper les clefs, se heurte au laquais de Bastide, et manque de tomber : le diable, toujours le diable ! En allant au grenier quérir du fil⁴, elle avait entendu une voix, rencontré un obstacle produit tout simplement par l'empressement hâtif de sa fuite, enfin vu un pigeon blanc : la terreur aidant, sans oublier les idées ambiantes, de si néfaste influence, il n'en fallait point davantage pour faire voir à la malheureuse une persécution surnaturelle et personnifier le démon dans le pauvre pigeon blanc que sa venue avait peut-être dérangé dans ses ébats. Le lendemain, attaque d'hystero-épilepsie au cours de laquelle elle jette par terre toute la garniture de cuisine⁵. Inutile d'ajouter que, reprenant ses sens, elle ne voit personne et ne peut trouver à cet accident pathologique qu'une explication démoniaque. Bientôt, nouvelle attaque⁶ : en venant

¹ P. 6. — ² P. 14. — ³ P. 15. — ⁴ P. 9 et 10. — ⁵ P. 10. — ⁶ P. 11

de tirer du poiré à la cave, la chandelle tombe par terre, tout comme dans l'aventure similaire du *Bon petit diable*, se souffle, bien entendu, et le pot se renverse, inondant de son liquide la pauvre fille qui, revenue à elle, croit tout naturellement qu'un pouvoir surnaturel lui a soufflé sa chandelle, arraché son pot, et versé sur la tête le contenu d'icelui; la bosse qu'elle s'est faite en tombant peut-elle être autre chose qu'un coup médité par le malin esprit qui se décide alors à pousser vigoureusement l'attaque?

Ici point déjà le côté lascif de l'aventure : le diable l'a tellement arrosée de poiré qu'elle a eu son dernier vêtement (style Jonathan) tout inondé, et qu'elle a « esté contrainte de vestir une autre chemise ». Le fripon n'aura point voulu acheter chat en poche, et avant de poursuivre son équipée amoureuse, aura tenu à s'assurer *de visu* si *ladite Françoise* méritait la faveur qu'il voulait lui faire. Il faut croire que le conseil de révision donna des résultats satisfaisants, car Méphistophelès continua l'œuvre de séduction¹.

Une fois en prison la malheureuse fille se

¹ C'était tout de même pour le diable un assez commode moyen de recrutement pour l'empire infernal, que d'avoir les faveurs des femmes qu'il voulait perdre.

frappe ; elle ne veut plus ni boire ni manger, ce qui ne laisse point que d'inquiéter une magistrature qui n'a point encore à sa disposition la sonde œsophagienne ; elle menace de se tuer si on la laisse plus longtemps en prison, etc. Le désespoir s'en mêle¹ ; l'hallucination prend corps définitif, et la possession est complète.

Voici la genèse psychique : la cause pathologique, occasionnelle bien entendu, qui déterminait les attaques, n'est pas plus difficile à déterminer : peu de temps avant l'accès qui amena son arrestation, Françoise avait été *forcée* par des soldats de la garnison, et aux suites de ce viol consenti, elle « avait quelque chose dans le corps² ». La « bonne vieille femme » me paraît bien jouer ici le rôle

Comme le dit Françoise (p. 47), il suffisait de s'être donnée à lui et d'avoir eu sa compagnie pour être perdue à jamais, même quand on croyait avoir été honorée des faveurs d'un riche marchand et non du diable. Quelle étrange perversion de l'idée supérieure de la responsabilité ! D'autant plus que le diable n'avait pas besoin de gage formel, après cela, et qu'il lui suffisait d'aller prendre au peigne de sa victime les cheveux qu'elle y avait laissés (p. 47).

¹ D'où date la sorcière ? Je dis sans hésiter : des temps du désespoir. » Michelet. *La sorcière*, p. XIV.

² Cf. p. 35.

d'une matrone quelque peu suspecte, et Françoise ne devait pas être innocente au point de se rendre, sans y voir clair, dans un galetas perdu, toute seule avec trois soldats qui venaient de lui dire « qu'elle estoit une garfe, & qu'il falloit qu'ilz couchassent avec elle¹. » Le prétexte d'aller *faire leur lit!* est une défaite pitoyable, et, de plus, notre Françoise, comme elle l'avoue elle-même, avait eu soin de prendre la précaution de « retrouffer son garderobbe de peur d'estre « congneue ». Quoiqu'il en soit, à la suite de cette aventure elle a « quelque chose « dans le ventre », c'est-à-dire, en bon français, qu'elle ressent quelque chose d'anormal. C'est le début de l'hystéro-épilepsie, provoquée par les rapports sexuels².

Tout n'est évidemment pas vrai dans cette

¹ Remarquer p. 37, elle se réfugie la nuit, *par peur*, dans la chambre du capitaine anglais, puis, dans celle du sergent Bastide.

² On sait que les démons incubes n'ont guère coutume, d'après de Lancre, d'avoir commerce avec les vierges. C'est là une image exprimant un fait scientifique qui n'est point absolu, car il y a des malades chez lesquelles on ne rencontre ni rapports sexuels, ni onanisme, et d'autres chez lesquelles la perte de la virginité et les rapports sexuels amènent une diminution de violence dans les attaques, etc. (Cf. Bourneville et P. Regnard, *Iconographie*, I, p. 52, etc.); une continence excessive peut aussi produire l'épilepsie. (Tissot, *Traité de l'épilepsie*, p. 74.)

affaire du grenier et du soldat La Fontaine Cavelier¹, mais il paraît patent que le fond même de l'aventure, c'est-à-dire les rapports sexuels qui précédèrent de peu et déterminèrent les attaques, furent réels. Noter qu'à la première *compagnie*, Françoise avait « jetté grande quantité de sang, comme viron « d'un sceau... dans le lith », et qu'elle n'avait jamais été réglée, ni auparavant, ni après.

Or, chez une malade de la Salpêtrière, on trouve une aventure analogue². Pendant la Commune, elle alla avec deux de ses compagnes savoir ce que faisaient les fédérés dans le couvent de la rue de Reuilly; arrêtée sous prétexte d'espionnage et ayant tenté de se sauver, elle se vit mettre le pistolet sous la gorge par un soldat qui la menaça de la tuer si elle voulait encore s'enfuir³.

¹ Ce qui paraît bien être un rêve au même titre que la demi-heure du coït, c'est la prétention d'avoir été *plus d'une heure* à genoux devant le soldat pour le prier de ne pas la déshonorer et la laisser aller. Le temps va vite en rêve.

² Bourneville, *Iconographie photographique de la Salpêtrière*, t. III, p. 57.

³ A défaut des copulations, la violence des soldats put amener chez Françoise des accès. Ainsi, Adeline P*** (*Iconographie*, t. III, p. 60) eut sa première attaque en se sauvant des bras d'un homme qui voulait abuser d'elle. (Cf. Bourneville, *Louise Lateau*, p. 49.)

Quelques jours plus tard, elle eut avec l'un des fédérés des rapports : « c'est une chose « forcée que j'ai faite avec cet homme... »¹ Chez l'une, comme chez l'autre, nous notons comme antécédent physiologique des copulations forcées, des viols plus ou moins consentis², accompagnés de sensations de terreur.

Ainsi, d'après les indications fournies par le procès-verbal, Françoise est une hallucinée et une malade.

Bayle posant la question : les sorciers étaient-ils des fous, des idiots, des monomanes?, pense qu'ils étaient fort astucieux, et aussi rusés que méchants. On a prétendu, « répond pour moi Michelet³, « que les possédées, les sorcières ne sont que des fourbes. « C'était aller trop loin. La plupart étaient « des malades sous l'empire d'une illusion. » Ce n'est point qu'à certains indices, on ne

¹ Cf. l'histoire de l'hystéro-épileptique Genevière B*** qui, se rendant aux environs d'Avallon pendant la guerre, est retenue par les Prussiens à Montbard, où, durant huit jours, elle eut des relations avec un officier prussien. (*Iconographie*, t. I, p. 56.)

² M. Charcot, (*Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. I, p. 287) cite également un sujet de la Salpêtrière qui, avant sa première attaque, fut victime d'un viol.

³ *La Sorcière*, p. 209.

puisse être tenté de croire ici à une supercherie intéressée. Certes, la liste est longue des feintes chez les visionnaires, et sans parler de la fameuse demoiselle Rose dont parle Saint-Simon, je rappellerai l'histoire de la jeune fille qui, ayant ouï dire que le mariage guérissait parfois l'épilepsie, joua cette maladie pour se faire marier et fut guérie à coups de bâton¹, et cette femme de vingt ans qui avait soutenu l'épreuve du feu² et portait encore les cicatrices de trois brûlures cruelles qu'un chirurgien lui avait faites pour découvrir l'imposture, s'il y en avait, sans que cela eût pu la forcer à se démasquer, et qui, obligée plus tard d'avouer sa fourberie, imita si bien l'accès devant les médecins qu'ils crurent que ses crises de commande étaient devenues réelles³.

On pourrait croire, dans le même ordre d'idées, que Françoise était une vulgaire simulatrice contrefaisant des attaques, et pour cause : sans aucun doute, l'affaire du vol commis au préjudice du *sergeant Bastide* est pour quelque chose dans l'affaire⁴; il y

¹ Tissot, *Traité de l'épilepsie*, pp. 403-405.

² On fait cette épreuve pour voir si la maladie est réelle.

³ Tissot, p. 406.

⁴ Cf., p. 13. Dans une attaque, le diable est censé lui

a également un fait qui mérite d'être relevé¹ : elle demande « à aller faire ses nécessitez », pour se débarrasser de ses surveillants, et elle ne trouve rien de mieux que de se jeter, mais adroitement, dans le puits placé dans la cour de la geole, la tête en bas, les pieds en haut, en ayant soin de prendre entre les mains la corde du puits de manière à ne pas tomber au fond. C'est là une de ces feintes comme on en voit souvent : « Comme cela ferait bien de se tuer, si on n'en mourait pas ! »

Mais ces attaques simulées, assez fréquentes aujourd'hui, n'auraient pu se produire au moment où les démoniaques étaient si cruellement et si sévèrement traités : il n'y avait point d'intérêt religieux sous roche, et Françoise ne pouvait qu'y gagner d'être en relations, toujours désagréables, avec la Prévôté. Toute l'histoire est d'ailleurs si précise, si nettement circonstanciée que, même en dehors des preuves irrécusables d'authenticité diplomatique, on devrait croire qu'elle n'a pu être inventée. Les caractères pathologiques sont d'une évidence trop complète.

jeter « contre les jambes vng grand sac plain de vaiffelle
« d'estaing appartenant audit Bastide. »

¹ P. 54.

Il n'est point besoin d'être grand clerc en médecine et de recourir à une démonstration clinique pour diagnostiquer sûrement le cas de Françoise : c'était tout simplement une hystéro-épileptique qu'on aurait aujourd'hui soignée à la Salpêtrière. On concevra que je n'entre point ici dans de longs détails techniques, je n'apprendrais rien aux spécialistes et le grand public n'y trouverait aucun intérêt. Je me contente de signaler les faits qui établissent une corrélation, une similitude indiscutables. Lisez les passages qui se rapportent aux attaques¹; vous y verrez, entre autres, qu'« elle a les bras « étendus comme une croix »²; qu'elle a « la « gorge enflée & les yeulx qui luy fortoient « à demy de la teste... suant à grosse goutte « par le front;³ » qu'elle a « la bouche contre-« faicte & tourmentée d'une façon espouuan-« table & horrible à ueoir »⁴; pendant l'interrogatoire⁵, elle a un accès et tombe « le « visage contre terre, comme sy l'on l'eust « jettée du haut en bas »⁶; elle a un grand

¹ P. 13, 22, 25... -- ² P. 25, 26, 27, 29, 30, etc. —
³ P. 36. — ⁴ P. 68. — ⁵ P. 48.

⁶ Ce sont les *secousses* qu'on trouve chez beaucoup de malades, et que les religieuses de Louviers présentent également. — En même temps, le vent souffle

bourdonnement autour des oreilles¹, etc., etc... Convulsions épileptiformes, faiblesses, tremblement, attaques syncopales, sauts, soubresauts, anesthésie, parésie, paralysie, contracture, rigidité tétanique, exagération des mouvements, délire, attaques revêtant la forme du crucifiement², secousses tétaniques, écume, perte de connaissance, catalepsie contorsions, chutes, distorsions des traits de la physionomie, analgésie, toutes les phases, tous les symptômes de l'hystéro-épilepsie s'y trouvent, caractéristiques et indéniables. Je n'insiste que sur un fait : pendant une attaque où elle est « arrêtée sur son doz, les bras éten-

la chandelle *sans qu'on ait vu personne la souffler*. Parbleu ! et tout de suite, c'est le diable.

¹ P. 87.

² M. Maury (*la Magie*, p. 375) semble croire que le crucifiement des extatiques vient de l'habitude qu'avaient les hystériques de la piété et qu'on a encore en Italie de prendre en priant la position du Christ sur la croix, d'incliner la tête et d'étendre les bras, comme l'enfant de Bois-le-Duc qui prie trois heures par jour, les bras étendus, et l'extatique que Théophile Gautier, dans son voyage en Espagne, rencontra à l'église de Saint-Jean de Dieu de Grenade, les bras étendus et en croix, roides comme des pieux, la tête renversée en arrière, les yeux retournés ne laissant voir que le blanc, les lèvres bridées sur les dents, la face luisante et plombée. Il y a simple concomitance et non cause. Le crucifiement, chez les hystéro-épileptiques, est un fait pathologique complètement en dehors de la dévotion ou de la ferveur religieuse.

« duz comme vne croix », le Prévôt veut
« faire plier le bras parce qu'elle l'auoit ef-
« tendu, ce qui nous a esté impossible, en-
« cores que nous y sommes efforcez, ayant
« pour ce faire mis nostre pied sur fondit
« bras, & icelle prinse par la main de toute
« nostre force, pour luy faire ployer le bras,
« ce qu'il nous a esté impossible¹. » C'est là
un fait de *contracture hystérique* qu'il y a
lieu de noter soigneusement : dans les at-
taques de crucifiement de Louise Lateau,
tout le corps est rigide ; il est de même im-
possible de plier ses bras ou ses jambes :
« C'est là, dit M. Bourneville², un phéno-
« mène très curieux et qui ne se rencontre
« pas tous les jours. » Il en rapporte cepen-
dant un exemple à la Salpêtrière, celui de
Rosalie Ler...³. A l'exemple cité par l'émi-
nent praticien, il faut joindre celui de Fran-
çoise Fontaine : ce n'est donc point seule-

¹ P. 26.

² Bourneville, *Louise Lateau*, p. 43.

³ Cf. Charcot, t. I, pp. 347 et 348. Le membre « est le
« siège d'une rigidité considérable, ainsi qu'en témoi-
« gnent la *difficulté* que l'on éprouve à *exagérer* la
« flexion & l'impossibilité d'obtenir l'extension *com-*
« *plète*. » « Le membre, dans son ensemble, forme
« comme une barre inflexible, car, en le saisissant par le
« pied, vous pourriez soulever tout d'une pièce la partie
« inférieure du corps de la malade. »

ment chez les hystériques contemporaines, mais chez les possédées du Moyen-Age, qu'on peut, sur ce point, trouver avec l'hystérique de Bois-d'Haine un rapport complet.

Ainsi donc, ces terrifiantes crises, ces effroyables contorsions, qui semblaient nécessairement démoniaques à l'excellent prévôt général, sont des faits qu'on voit tous les jours à la Salpêtrière et qu'on peut trouver notamment dans les photographies de l'*Iconographie*, dans le croquis d'après nature des crises de Rosalie Ler... donné par M. Charcot dans ses *Leçons sur les maladies du système nerveux*¹. Entre les possédées de l'antiquité² et du Moyen-Age et nos hystéro-épileptiques³, il n'y a plus d'autres différences que celles qui proviennent de l'esprit; le caractère visiblement pathologique et le naturalisme de la possession démoniaque est

¹ T. I, p. 342, 343, 344; fig. 19, 20 et 21. Cette dernière est reproduite dans *Louise Lateau*, p. 41.

² Cf. *Evangile selon Saint Marc*, ch. IX, v. 16 et suiv : Un homme du peuple amène à Jésus son fils « qui « est possédé d'un esprit muet, &, en quelque lieu qu'il « se faisisse de lui, il le jette contre terre, & l'enfant « écume, grince des dents & devient tout sec. »

³ De nombreux caractères, observés à la Salpêtrière, étaient considérés autrefois comme des indices de possession. (*Iconographie*, t. III, p. 73.)

un fait qui s'impose scientifiquement à toute intelligence non prévenue.

Quant à la guérison de Françoise, elle ne présente non plus rien de surnaturel; la cause qui a fait, défait¹, et, comme l'a fort justement dit M. Maury², l'expulsion des démons n'est autre chose en réalité qu'un retour de l'aliéné à la raison. Par la *médicamentatio* morale à laquelle est soumise Françoise, son esprit se rasseoit, se calme; la communion, qu'elle peut recevoir sans encombre, la fortifie chaque jour davantage dans l'idée que le diable, renonçant à elle, l'a laissée à Dieu, et la guérison³ morale se fait, complète, entière et définitive.

Mais avant que les cheveux aient été coupés, quand elle se croit encore toute au pouvoir du diable, la communion, par un phénomène psychologique bien facile à comprendre, détermine des attaques : elle a peur du diable, l'accès se déclare.

¹ *Hypnotisation des hystériques*. (Académie des sciences, 6 mars 1882. Cf. *Revue scientifique*, t. XXIX, p. 350.)

² *Magie*, p. 267.

³ Les convulsions et les mouvemens convulsifs périodiques guérissent quelquefois sans remèdes, et quelquefois par des remèdes. (Chastelain, *Traité des convulsions*, 1691, p. 252.)

Pendant la messe¹, elle commence à sommeiller² « comme sy elle eust esté palmée & esvanouye » ; puis l'aspersion de l'eau bénite fait une heureuse diversion, et tout va bien jusqu'à la communion, mais alors, tout est perdu ! dès que le curé présente l'hostie devant la bouche de Françoise, un vitrail se casse, peut-être par une pierre lancée de la place par un gamin, le vent fait irruption et souffle le cierge : Françoise prend peur : nouvelle attaque. « Elle ouvre la bouche, a
« les yeux tournez en la teste avec ung geste
« tant effroyable qu'il avoit esté de besoing,
« à l'ayde de cinq à six personnes, la retirer
« par ses accoustremens... » Bientôt, nouvel accès : « ayant lad. Françoise la bouche
« torce & ouuerte, les yeulx qui luy fortoient
« de la teste, les bras & iambes tournez sans
« dessus dessous³. »

Et pourtant, en administrant les sacrements à la patiente, le curé était dans la saine tradition de l'église, car on admettait aux offices les énergomènes et, lorsqu'ils étaient calmes, on leur administrait les sacrements

¹ Attaque syncopale.

² P. 58.

³ Contracture des membres. Voir les photographies de l'*Iconographie*.

pour aider à leur guérison¹. Le diable n'avait point fait tant de façons dans l'affaire de Gauffridi, et avait parfaitement laissé sa possédée communier sans encombre.

En matière religieuse, le pauvre prévot n'a d'ailleurs point de bonnes idées : pendant qu'il attend le curé, le médecin, l'apothicaire et le chirurgien qu'il est obligé de réquisitionner et de faire venir par force, il s'avise de réciter l'évangile selon Saint Jean, *In principio erat verbum*. L'effet est désastreux : non seulement la malade n'est pas soulagée, mais l'attaque recommence et épouvante à tel point l'infortuné magistrat, qu'il est obligé de s'enfuir, « continuant toujours lad. évan-
« gille saint Jean jusques à la fin »². La constance était d'autant plus louable que le fait n'était pas isolé et qu'à d'autres possédés, par exemple W. Perry, l'évangile selon saint Jean causait des accès. — Ces résultats négatifs auraient bien cependant dû ouvrir les yeux et montrer qu'il eût été plus simple de revenir aux traditions du temps des canons de Timothée, où il est ordonné au mari d'une femme agitée par le malin esprit, de la

¹ Cf. Le texte dans le *Spicilège de d'Achery*, t. I. p. 546.
P. 28.

faire soigner par un médecin *pour sa folie*.

Quoi qu'il en soit, le prévot Morel fut plus heureux par un autre moyen, et sa conduite en cette affaire est fort digne d'être remarquée : nous ne sommes plus au temps où le signe de la croix suffisait pour chasser les démons¹ et il a recours à d'autres moyens ; le curé de saint Jean en Grève avait eu la bonne idée de faire rogner et gratter les ongles des mains de Françoise, ce qui l'empêchait de s'égratigner ; le prévot, lui, voulut couper le mal dans sa racine en lui faisant raser les cheveux² et « le poil qu'elle auoit foubz les effelles », mais on ne poussa pas plus loin l'opération épilatoire intime (p. 73), la patiente s'étant sentie soulagée, bien qu'il fallut aller plus loin en raison de la manière dont elle s'était donnée au diable ; et pourtant, le

¹ Cf. Lactance, *Institut divin*. XXVII ; saint Athanase, *De incarnatione Verbi*, 48 ; Baltus, *Histoire des oracles*, t. I, p. 304, etc.

² On sait qu'indépendamment de ce cas spécial, les cheveux jouaient un rôle important dans les possessions démoniaques, et qu'un des remèdes consistait à mettre *le diable en bouteille*. On plaçait une perruque sur la tête du possédé et, quand il avait un accès, on arrachait une poignée de cheveux qu'on mettait dans une bouteille au plus vite ; celle-ci bien bouchée, le diable était pris. — Cf. le *charme*, indice du diable, qui fit découvrir la supercherie dans l'affaire de Madeleine Bavent.

moyen réussit. Indigné sans doute de voir son ancienne maîtresse violer ses serments et le renoncer, le diable, dans un accès de générosité rageuse¹, jette et rend les cheveux

Ceux qui avaient affaire au diable ne s'en tiraient pas toujours à si bon marché; vers le même temps, le lieutenant du chevalier du guet à Lyon, la Jacquièrre, et deux de ses hommes « eurent tous trois compagnie « charnelle avec le démon dont l'issue en fut du tout « tragique & espouvantable. » Le pauvre lieutenant était en train de faire sa ronde de nuit, quand il eut l'idée malencontreuse d'invoquer assez gaillardement le malin esprit. Au même instant, il aperçut une *damoiselle* qui, à son approche, ôta son masque et lui rendit son salut avec un doux regard. Le diable qui se fait belle de nuit! Il lui donne le bras, la reconduit avec deux de ses compagnons, et ici se passe ce qu'on met ordinairement en points.

C'est ici que s'arrête en son style pudique,
Tout rouge d'embarras le narrateur classique.

Or, pendant que les trois heureux devisaient près du feu des « perfections sans nombre de leur hôte », elle déchire sa robe, apparaît sous la forme d'un démon horrible, le tonnerre éclate et la maison disparaît «... Le « lendemain matin, on trouva, gifants sur le fol impré-
« gné de soufre, le lieutenant & les soldats du guet :
« La Jacquièrre, qui n'était qu'évanoui, reprit con-
« naissance; mais il ne put survivre à sa frayeur, il tré-
« passa dans la journée. L'un de ses compagnons étoit
« déjà mort, & l'autre expira deux jours après. » Ne croirait-on pas lire l'Albertus de Théophile Gautier? — Il est vrai que d'autres fois, le démon était moins féroce. Poggio, dans son *Facetiarum liber*, fait raconter par son ami Cinthio le Romain, qu'un de ses voisins, sortant un jour par la porte d'Ostie, vit marcher devant lui une femme. « En véritable Italien, il sentit s'allumer le feu

qu'elle lui avait donnés, gages d'un amour défunt; en même temps, et comme protestation suprême, *in extremis*, il s'opposait, mais vainement, à l'ablation de la chevelure¹. Lorsque l'opération est terminée, Françoise est guérie : elle s'imaginait que, ayant donné des cheveux au diable, c'est dans sa chevelure que résidait le pouvoir du malin esprit sur elle, et qu'au rebours du biblique Samson, elle devait être délivrée par leur enlèvement : morte la bête, mort le venin.

C'est donc par un ingénieux moyen que le prévot guérit la pauvre fille; s'il ne pou-

« de la concupiscence & hâta le pas, afin de ne pas man-
« quer la voluptueuse occasion. La prétendue dévote ne
« fit aucune résistance, *mulierem comprehendit tacen-*
« *tem, ad terram stravit & cognovit* ». Notre homme
en fut quitte pour voir la vision s'évanouir dans un nuage
à odeur de soufre. — Dans le même recueil, le car-
dinal Angelotto raconte qu'un de ses parents se pro-
menant la nuit à Rome « une femme de formes avenan-
« tes se présente à lui, & naturellement *cognovit eam*. Il
« la tenait encore dans ses bras, quand elle se métamor-
« phosa tout-à-coup en un homme aux traits hideux. —
« Eh! qu'as-tu fait? dit ce démon, comme je t'ai bien
« trompé! — Si tu m'as maculé l'âme, répondit mon in-
« trépide parent, *ego tibi culum maculavi*. »

¹ Le ministre Perrault dit du diable qu'il est semblable au loup ou au crocodile, auxquels, si on résiste fort et ferme, ils s'enfuient, et qui, si on a peur et si on leur cède, vous poursuivent tant plus. (*Antidémon de Mascon*, p. 45.)

vait songer à la compression ovarienne, au nitrite ou au valérate d'amyle, il faut le féliciter de n'avoir pas non plus songé au bûcher, à ces « belles grillades de forciers », comme disait le ministre Perrault, et d'avoir évité à la pauvre Françoise la *mort exquise* que Bodin revendiquait pour ses pareilles. Sans doute, depuis le xv^e siècle, une réaction s'est faite, consolante et scientifique : on commence à voir la folie de ces malheureux corps, mais l'idée nouvelle n'a point encore éclairé le monde, définitive et lumineuse : nous sommes encore dans le siècle où cinq cents sorcières, accusées de pacte avec le diable, sont jetées d'un coup au bûcher. La tolérance éclairée qui termine le xv^e et commence le xvi^e siècle, se termine à Henri II et, sous la Ligue, à l'époque où Françoise devient la maîtresse du diable, la réaction s'est accomplie, violente, aussi terrible et aussi sottement cruelle qu'autrefois : « Nos
« magistrats, qui, depuis près d'un siècle,
« s'étaient montrés éclairés, équitables, main-
« tenant lancés en grand nombre dans le
« catholicon d'Espagne & la furie Ligueuse,
« se montrent plus prêtres que les prêtres...
« En une seule fois, le seul parlement de
« Toulouse met au bûcher *quatre cents corps*

« *humains*¹ ». Nous sommes à l'époque de Bodin, le féroce auteur de la Démonomanie, de Rémy, le juge de Nancy, qui, cinq ans plus tard, en 1596, dédiera son livre au cardinal de Lorraine, et aura le fier honneur de lui assurer qu'en seize années il a brûlé huit cents sorcières et que l'année précédente, seize malheureuses avaient préféré se tuer que de passer par ses mains. Nous sommes au temps de Boguet, qui brûle dans le Jura et, dans son zèle consciencieux et exterminateur, fait « du pays un désert. » Nous sommes au temps de de Lancre, qui, à l'autre bout de la France, dans l'affaire de la démonopathie basque, extermine en trois mois une quantité considérable de sorcières, plus trois prêtres, et envoie à la mort quarante accusés en un jour.

Et de toutes parts les bûchers s'éclairent, et, de leur lueur rouge, ensanglantent l'humanité : en 1576, le lieutenant criminel de Labourd, Boniface de Lasse, après information contre quarante sorcières, les fait toutes exécuter. — En 1595, quatre ans après Françoise, Elisabeth Vlamynex est justiciée en Flandre pour, entr'autres méfaits démoniaques, s'être « livrée au diable avec

¹ Michelet, *La Sorcière*, p. 210.

volupté ». — En 1598, Cornélie Van Beverwyck, de Gand, est condamnée au feu pour s'être soumise à Satan, lui avoir donné un gage, s'être laissée marquer, avoir entretenu un commerce criminel avec lui, etc. N'est-ce pas tout à fait l'histoire de Françoise, sept années après ? — En 1603, Claire Gœssen est livrée au bourreau pour avoir donné à Satan de son sang provenant d'une piqure faite au pouce, s'être livrée avec le démon Roelandt à des excès de libertinage, et avoir eu avec le diable un commerce amoureux. Toujours similitude des plus complète. Et en 1609, l'année même où un cordelier est exécuté à Grenoble pour crime de magie, on brûle en Grève un sorcier normand, coupable, non pas de s'être donné au diable, comme Françoise, mais simplement d'avoir fait usage de miroirs magiques.

Aussi, quand on songe à cette affaire, on se demande quelle raison a pu sauver Françoise, car elle réunissait toutes les conditions requises pour le fagot. Comme son héritière Madeleine Bavent, de lascive et malheureuse mémoire, elle avait le signe du diable, *stygma diaboli*. Celui-ci, d'après son récit, « en la baissant par les tétins, l'auoit mordue à la mammelle fenestre jusques au sang », & on

avoit, « au deffoubz du tétin trouvé une mor-
« fure de la largeur de la moitié du petit ongle
« qui estoit escorchée jusques au sang... »
On sait ce qu'il faut penser de ces blessures
que les hystéro-épileptiques se font elles-
mêmes¹ dans leurs crises. Malheureusement
la pauvre fille n'avait rien senti quand on
lui enfonça à cet endroit « vne esplingue de
la largeur d'un doigt », et l'on sait que ce
phénomène d'anesthésie locale, ordinaire
chez ces sortes de malades, était universelle-
ment considéré comme la marque du diable.
Et pour les possédées, point de pitié; sans
doute, Françoise ne savait pas le grec, ce
qui, à Loudun était une des marques re-
quises pour justifier une possession indubi-
table, mais on pouvait constater infaillible-
ment en elle les caractères auxquels le Rituel
reconnaissait la possession : *Vires supra
ætatis et conditionis naturam ostendere*, et
son cas n'en était pas moins terriblement
clair.

Dans l'Ecriture Sainte, au 20^e chapitre
du Lévitique, il est une phrase sanglante
qui réglait légalement le sort de la malheu-

¹ Zola a parfaitement compris ce point spécial pour les
attaques de Marthe Mouret décrites dans *la Conquête de
Plassans*. Cf. pp. 269-273.

reuse : « L'homme ou la femme qui sera
« possédé de Python ou de l'esprit de divina-
« tion sera mis à mort. » Et quelques années
avant son aventure, quand Charles IX riait
des tours de magie exécutés devant la cour
par un sorcier, son chirurgien Paré lui sou-
flait à l'oreille le mot de l'Ecriture : « Tu
« n'endureras point vivre la sorcière ! » Au
point de vue théologique, Françoise ne de-
vait pas être sauvée : elle s'était donnée au
diable, avait eu sa compagnie, lui avait livré
un gage et s'était obligée, comme Faust, à
s'en aller avec lui dans un délai déterminé.

Heureusement, elle n'était point sans
doute de ces pauvres filles damnablement dé-
sirables et jolies, qu'on couvrait du masque
de sorcières pour les envoyer à la mort,
romano prius, more.

Quoiqu'il en soit, dans la férocité de sot-
tise qui sévit au Moyen-Age, l'épisode de
Françoise repose un instant de ces horreurs
et nous entraîne loin de cette multitude
sauvée par le Saint-Office, torturée, suppli-
ciée et martyrisée, loin des bûchers et des
braseros, de ces malades dont la place était,
non sur le marché, à l'échafaud, mais en
un cabanon, et auxquels il fallait, non pas

les fagots ou l'écartèlement, mais la camisole de force. Avec Edeline, le docteur de Sorbonne, proclamant qu'il y a de la cruauté à faire périr tant de gens que les illusions des sens ou du sommeil entretenaient dans une funeste erreur de jugement; avec l'auteur du *The discoverie of Witchcraft*, Reginald Scot, qui, en 1584, prouvait qu'il n'y avait point de sorciers quand on en brûlait par fournées; avec Riolan et Lighfoot, qui ne voyaient dans les possédées que des malades; avec Molitor le légiste de Constance, qui, le premier, parla de tolérance; avec de Thou qui, en 1598, fait réformer par le parlement de Paris, qu'il présidait, un arrêt rendu à Angers contre un fou et convertit la sentence de mort en l'internement temporaire dans un hôpital spécial, avec tous ces généreux précurseurs de l'esprit moderne, Loys Morel a droit à une place d'honneur au-dessus de tous ces énergumènes plus ou moins convaincus, plus ou moins avides des biens ou du corps de la femme, qu'ils brûlaient en furieux. Et dans notre xvi^e siècle, dans cette renaissance prodigieuse de l'esprit humain, dans cette floraison superbe de hardis et fiers novateurs, de penseurs à l'esprit fécond et grand, les Rabelais et les d'Aubi-

gné, les Montaigne et les Calvin, c'est une exception trop rare pour ne pas être hautement signalée.

Ce n'est point la mort qu'il emploie ; ce n'est point même le hideux cachot où devait pourrir *in pace* la pauvre Madeleine ; tout au plus suit-il les prescriptions de Celse, le médecin fameux de l'antiquité, qui recommandait comme traitement les coups de bâton, et s'adresse-il à une de ces guérisons à coups de bûche, comme on en voit dans les affaires des convulsionnaires¹. Ce mode de remède, consistant à battre les sorciers, est d'ailleurs une tradition qu'on retrouve un peu partout : ainsi, aux îles Carolines, on court armé de bâtons sur le possédé, et on tient le pauvre pour délivré quand il tombe épuisé de coups ; les Ansayriens le guérissent en le bâtonnant pendant la récitation de formules d'exorcismes². Les Kirghiz, pour chasser les démons, fouettent le malade jusqu'au sang et lui crachent au visage³. Loys Morel se rappelle qu'il faut user

¹ Cf. Mathieu, *Histoire des miraculées et des convulsionnaires de Saint Médard*. 2^e éd., p. 432.

² Ferry de Pigny. Trad. de la *Description des hordes et des steppes des Kirghiz-Kazaks*, de Levchine, p. 356.

³ Lutké, *Voyage autour du monde*, t. III, p. 189 ; Wal-

de la sorte envers les sorciers et met à exécution la vieille formule ; mal lui en prit.

Tel, comme dit Merlin, cuide enseigner autrui,
Qui souvent s'enseigne lui-mesme.

Dans les *Fourberies de Scapin*, le valet fripon invente à grands renforts de paroles d'imaginaires ennemis qui sont censés le rouer de coups, tandis que le pendard administre ses *coups de bâton* au trop crédule vieillard qu'il a fait cacher dans le sac. Le pauvre Morel subit un traitement semblable de la part de sa victime. Tout n'était point rose dans la magistrature de cette époque, et ce pauvre prévôt, forcé de se lever de table au moment de commencer un excellent repas, reste jusqu'à neuf à dix heures du soir « fans avoir beu ni mangé ce iour là », le tout pour recevoir une de ces rossées qui comptent dans une carrière de magistrature assise. Il a beau faire sonner bien haut¹ qu'elle ne doit pas avoir crainte puisqu'elle est entre les mains de la justice et que le malin esprit n'a aucune puissance sur les

ᾠole, *The ansayrii*, t. III, p. 120; Harris, *The highlands of Æthiopia*, t. III, p. 50; Maury, *la Magie*, p. 288.

P. 40.

juges et ceux qui sont en son pouvoir¹, il a beau faire au diable d'autoritaires sommations, il n'en reçoit pas moins une danse soignée², de la main même de Françoise³ qui peut-être n'en était point complètement inconsciemment innocente. Il entend « frapper plusieurs coups sur lad. Françoise qui
« croyoit & s'esclamoit, & aussy tost, nous
« auons esté grandement battu & offencé
« par le mollet des iambes.... & par aprez
« auons receu vng grand coup sur le visage,
« du costé dextre, qui nous a escorché &
« enlevé la peau jusques au sang, depuis le
« dessus de l'oreille jusques au menton, le
« long de la machoire. »

Le pauvre diable a tellement peur qu'il ne peut pas seulement tirer son épée. Il raconte très ingénument sa frayeur et sa fuite « en la rue fort eschauffé, ayant peyne de reprendre nostre haleine. » Chat échaudé craint

¹ Il est de dogme qu'un sorcier ne peut rien contre les juges et que Dieu les protège quand ils ont la mission de punir. Cf. les efforts infructueusement tentés sur de Lancré, racontés par lui-même. (*De l'inconstance des démons*, p. 141.)

² P. 49.

Cf. p. 50 et 51 : « Réservé quelque chose qui nous
« tenoit par le bas des jambes... que nous croyons estre
lad. Françoise... »

l'eau... chaude, et le lendemain, lors d'un nouvel accident, « par ce que... ne voulions « plus travailler au procès de lad. Françoise « que de jour, à cause de l'accident qui nous « y estoit arrivé la nuit précédente, » il trouva plus prudent d'envoyer le curé Pellet « exorciser Françoise & la faire retirer dud. « puy, s'il y avoit moyen ».

Et il faut remarquer pourtant qu'il montrait un courage véritable à continuer le procès contre un ennemi aussi terrible que le diable, et qu'il ne se trouvait à Louviers aucun juge, aucun avocat pour l'assister, « pour la crainte qu'ilz nous ont dict avoir « dud. malin esprit, qu'ilz avoient veu nous « empêcher & tourmenter fâmedy dernier¹ », en sorte que le pauvre prévot fut contraint de rendre tout seul son jugement.

C'est qu'ils n'étaient pas très braves, les juges d'antan, et que le malin esprit les mettait dans des transes impossibles. Dans cette sale affaire qui rappelle en petit celle d'Urbain Grandier, et dans laquelle Louis Gaufridi, prêtre de Marseille, fut brûlé pour avoir ensorcelé² une religieuse, Madeleine

¹ P. 67.

² On sait ce que cela signifie. Cf. l'affaire Grandier.

de Mandols, il se mêla à cette cause célèbre une plaisante, mais caractéristique aventure. Je cite :

« Le procès contenait beaucoup de dépo-
« sitions sur le pouvoir des démons. Plu-
« sieurs témoins assuraient qu'après s'être
« frotté d'une huile magique, Gauffridi se
« transportait au sabbat et revenait ensuite
« dans la chambre par le tuyau de la che-
« minée. Un jour qu'on lisait cette procédure
« au Parlement et que l'imagination des juges
« était affectée par le long récit de ces évé-
« nements surnaturels, on entend dans la
« cheminée un bruit extraordinaire, qui se
« termine tout-à-coup par l'apparition d'un
« grand homme noir qui secoue la tête. Les
« juges crurent que c'était le diable qui ve-
« nait délivrer son élève, et ils s'enfuirent
« tous, à l'exception du conseiller Thoron,
« rapporteur, qui se trouvant malheureuse-
« ment embarrassé dans le bureau, ne put
« les suivre. Effrayé de ce qu'il voyait, le
« corps tremblant, les yeux égarés, et fai-
« sant beaucoup de signes de croix, il porte
« à son tour l'effroi dans l'âme du prétendu

C'était par son souffle et par ses enchantements diaboliques qu'il avait corrompu cette femme et plusieurs autres.

« démon, qui ne savait d'où venait le trouble
« du magistrat. Revenu de son embarras,
« il se fit connaître : c'était un ramoneur
« qui, après avoir ramoné la cheminée de
« MM. des Comptes, dont le tuyau joignait
« celle de la Tournelle, s'était mépris et
« était descendu dans la chambre du Parle-
« ment. » Je cite, je ne discute pas. *Si non
e vero...* Le moindre commentaire affaibli-
rait d'ailleurs cette aventure épique digne
d'exciter la verve d'un Labiche ou d'un
Gondinet.

La terreur du Diable était si contagieuse,
qu'elle envahissait les juges, non point par
une semblable erreur passagère, mais dans
une intime croyance. Sprenger, l'auteur du
Marteau des Sorcières, le dominicain en-
voyé en Allemagne par le pape Innocent VIII,
raconte lui-même que le diable venait frap-
per aux carreaux de sa fenêtre, enfonçait des
épingles à son bonnet...!! Il avait des visions
de chiens, de singes, tout comme un vul-
gaire saint Antoine. On voit qu'il n'était pas
plus brave, quoique religieux, que notre
excellent Morel.

Je regrette d'avoir à constater que notre
prévôt ne devait point être lui-même sans

tache, ou bien saint François de Sales se serait trompé en écrivant de l'esprit malin :
« Jamais il n'abusera de chose quelconque
« en vostre endroit, tandis que vous tiendrez
« vostre cœur naïvement & humblement
« ouvert à vostre guide¹... »

Je me reprocherais de ne point faire remarquer que la prison de Louviers était alors une véritable abbaye de Thélème : les prisonniers sont là comme chez eux et font ce qu'ils veulent². Lors de l'attaque épouvantable³, les prisonniers qui assistaient au spectacle, comme de bons bourgeois tranquilles, les mains dans leurs poches, se sauvent ainsi que les habitants là présents; ils ont la délicatesse de fuir dans la prison, tandis que les autres fuient dans la rue. Ils mettent le comble à leur dévouement en ouvrant la porte de la prison et en venant dire au pré-

¹ Dans l'affaire de Schiltach, près Fribourg, le diable répond aux hommes d'Église qu'il ne les craint pas, « à cause que l'un d'eux est paillard, et les deux autres « larrons. » Cf. François Belleforest, *Histoires prodigieuses*. — *Les Prodiges*, de Lycosthènes, parlent d'un démon qui, à Mayence, se moquait des exorciseurs, disant « qu'il s'estoit caché sous le chaperon de l'un « d'eux, lequel il nomma, qui avoit la nuit précédente « violé la fille d'un sien hôte. »

² P. 23. — ³ P. 28.

vôt qu'ils l'assisteront ; sur cette assurance, il se décide à sortir et à retourner sous leur escorte auprès de la malheureuse possédée.

Tout cela ne manque pas d'une certaine drôlerie rétrospective qu'il eût été dommage d'oublier.

Ce qui est plus drôle, à titre de *document humain*, mais malheureusement, moins honnêtement convenable, c'est la conduite intime et secrète que Satan tient vis-à-vis de Françoise, comme d'ailleurs vis-à-vis de toutes celles que, suivant l'expression de de Lancre, *il tient à délices comme une épouse privilégiée*. Je suis loin de croire, comme l'a bien dit M. Charcot, que la lubricité soit toujours en jeu dans l'hystérie¹, et je sais qu'on peut citer des exemples où le diable se montre réservé, chaste et pudique, tout comme une vulgaire aspirante à une dot de rosière. Ainsi saint Hilaire raconte que les corps s'élevant d'eux-mêmes en l'air et les femmes étant suspendues par les pieds, leurs vêtements ne retombaient point sur leurs têtes et restaient fermes pour les couvrir, comme collés au corps, suivant l'expres-

¹ *Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. I, p. 301.

sion de saint Paulin qui raconte une circonstance analogue; et dans la vie de saint Martin par Sulpice Sévère, les vêtements des possédés suspendues en l'air par les pieds ne retombaient point davantage, de peur que leur nudité ne blessât la pudeur, *ne faceret verecundiam nudata pars corporum*.

Mais cesont là d'infinitésimales exceptions, noyées et submergées dans le flot débordant d'impudicités dont est chargé ce pauvre diable. Les démologues, comme on l'a remarqué¹, insistent particulièrement sur la *salacité* des esprits de damnation, dont l'énervement des voluptés sensuelles était le grand moyen d'action.² Dans les affaires de

¹ Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, 2^e édit., t. I, p. 227.

² « Ici c'est un jeune homme qui vient se plaindre au « prier d'un couvent de Spire, qu'on lui a volé *suum* « *membrum virile*, et qui finit par le recouvrer, en agissant de ruse avec la magicienne coupable de ce vol, « par les conseils du digne prier. Ailleurs, c'est un pauvre « homme de la ville de Coblentz, qui est forcé par un « démon succube, à forme de femme, d'accomplir l'acte « de Vénus, en présence de sa femme et de ses amis, et « qui, *uno aut tribus actis expletis*, se voit encore sollicité à recommencer, jusqu'à ce qu'il tombe épuisé. « Et cette autre profanation obscène d'une troupe de « démons incubes qui, devant tous, *ante omnes, levabant stolas monialium*, dépouillaient les nonnes dans « l'église même, et abusaient de ces saintes filles, en « dépit des exorcismes et de leurs anges gardiens. »

possessions, on voit toujours arriver l'amour, la débauche et la volupté. Dans le fameux diplôme¹ délivré à Urbain Grandier par « Lucifer, secondé de Satan, Belzébuth, Léviathan, Elimi, Astaroth et autres démons », l'enfer promet aux malheureux « l'amour des femmes, la fleur des vierges, l'honneur des nonnes, les plaisirs et les richesses ; il forniquera tous les trois jours. » — Et dans la malheureuse adaptation du chef-d'œuvre de Goethe qui a servi au bel opéra de Gounod, n'entendons-nous pas Faust s'écrier, après son pacte avec le diable, en un couplet à la Scribe :

A moi les désirs,
Les folles maîtresses,
A moi leurs ivresses,
A moi leurs soupirs,
A moi l'énergie
Des instincts puissants,
Et la folle orgie
Du cœur et des sens...

C'est que le diable était la « putte beste »²,

Méray, *La vie au temps des libres prédicateurs*, 2^e édit., t. I, p. 227 (d'après le *Malleus Maleficarum* de Sprenger).

¹ Collin de Plancy a publié un fac-simile de ce monument mémorable qui eut dû tenter un Vrain-Lucas et qui, avant la Révolution, se trouvait aux archives de Poitiers.

² Et de nos jours encore. Dans l'affaire Mistral, récem-

et, en cela, il ne faisait que remplir rigoureusement ses plus stricts devoirs professionnels. « Le diable serait-il un ribaud, « disait Cyrano de Bergerac, de chercher « avec tant d'ardeur l'accouplement des « femmes. » Que Cyrano ait raison ou que saint Augustin soit dans le vrai en refusant de croire que les démons aient les passions de l'homme et qu'ils soient comme lui sensibles aux voluptés charnelles, il n'en est pas moins vrai que le diable devait user de ses artifices en se servant, pour instruments, de femmes dépravées, et le sacrifice de la virginité, comme l'a dit Bodin dans sa *Démonomanie*, était la première offrande qu'une fille qui se vouait à la magie faisait à l'esprit des ténèbres¹. D'ailleurs, Lucifer, nom du plus coupable des démons, d'après Dante, n'est-il point aussi le nom de l'étoile de Vénus, et c'était le diable Vénus qui était le vrai diable possesseur. Le démon, paillard et lascif, se délassait de ses travaux d'Outre-tombe en venant, sous le ciel bleu,

ment plaidée devant le tribunal de Tarascon, un des avocats n'a-t-il point dit de Wilhelmine Dombrowska, qu'elle était « belle comme les anges, impudique comme « le démon »,

¹ Cf. Guilbert, *Histoire des villes de France*, t. IV, p. 330.

séduire les jolies filles : cela avait au moins pour lui le mérite du changement, *pâté d'anguilles*, comme disait notre vieux La Fontaine, car, d'après les démonographes, il avait plus de femmes à sa disposition que le Grand-Turc ; comme lui il avait un sérail, avec un chef des ennuques dont ils recueillent pieusement le nom, Sullor Benoth¹.

Sans doute, bien des théologiens, bien des savants ont prétendu que la copulation diabolique est impossible, parce que le démon n'a ni chair ni sang. Tout au plus admettent-ils qu'il a un corps éthéré, qu'il condense pour se rendre visible, mais la majorité ne voit en lui qu'un pur esprit. Il faut avouer que si le diable est un pur esprit, suivant la saine tradition professée par saint Thomas, et qui est restée un point doctrinal dans l'Église, il agit bien un peu comme s'il avait

¹ Le diable proprement dit n'a pas le monopole des immoralités : pendant l'épidémie des convulsionnaires de Saint-Médard, n'en vit-on pas « se frotter d'une manière indécente et redoublée le bas-ventre » (Cf. Hecquet, le *Naturalisme des convulsions*, t. II, p. 49), et Mesmer n'appliquait-il pas ses mains sur la tête, les épaules et la poitrine, « cette dernière partie du corps « se nommait le *pôle-blanc*, et, par respect pour la science, « les dames ne rougissaient pas ». Cf. Philibert le Duc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, t. I, p. 331, note.

un corps... et solide ! Pauvre diable ! cette tragique et grandiose figure de Prométhée, du Titan vaincu, mais inébranlable, est réduit au rôle mesquin de céladon, je n'ose dire de *sigisbé* et de *patito*, et; pour l'imagination religieuse, cet immortel vaincu du christianisme résume dans sa large individualité toutes les traditions impures que le moyen-âge a trouvées éparses dans la cendre du monde ancien¹.

¹ De Latour, *Luther, étude historique*, p. 129. Le commerce charnel de l'humanité avec les démons est un des nombreux emprunts que le christianisme fit à l'antiquité (Cf. Soldan, *Geschichte der Hexenprocesse*, p. 117), et dérive des *rapports* des initiés avec les dieux. — Pour nous, le diable n'est plus qu'un symbole, ni plus ni moins que le fameux canapé de *Jonathan* : c'est, comme chez Ary Scheffler et Renan, une entité métaphysique personnifiant le mal, une étiquette commode mise sur une idée pure : nous l'avons relégué à l'Opéra, où nous l'entendons avec plaisir redire la musique de Gounod, ou bien au Châtelet, dans les légendaires *Pilules du diable*; mais, à moins de passer devant la fontaine Saint-Michel, nous ne le voyons plus dans la vie quotidienne et réelle. Que la théologie croie encore en lui, c'est son devoir traditionnel; mais, pour les profanes, Satan a pris sa retraite définitive et sans remise, après l'avoir bien gagnée par tant de prouesses, au bon vieux temps du Moyen-Age. Il a trop à faire maintenant de soigner ses rhumatismes ou de teindre ses cheveux blancs pour partir encore en guerre contre cette pauvre humanité, qui l'a si joliment mis à la porte. — Et il faut bien dire qu'il l'a gagnée, sa retraite. Si, au temps de saint Augustin (*Decivitate Dei*, l. XX, ch. vii), le diable

Aussi bien, il était si commode de tout mettre sur le dos du diable. On connaît l'histoire de ce charbonnier de la Valteline, pris en flagrant délit dans la cave d'un comte : sans se troubler, il raconte une histoire assez ingénieuse pour un homme qui se voit pincé au moment de faire connaissance avec les vins de son voisin : on le traite de voleur ?... la chose est bien simple : il soupçonnait sa femme d'aller au sabbat, feint de dormir, la voit se frotter d'un onguent et disparaître ; il l'imité, et est emporté audit sabbat dans ladite cave : tout disparaît et il reste seul. Rien n'est plus commode, on le voit, et il est fâcheux pour les larrons contemporains qu'ils ne puissent

était enchaîné et ne pouvait s'élancer au-delà du bout de sa chaîne, fort courte et très serrée, le Moyen-Age a délivré le maudit et lui a rendu sa liberté pleine et entière. Il en a profité pour, lui aussi, croître et multiplier, et arriva bientôt à un effectif formidable, qu'un savant en *us* a eu le courage de compter. Au *xvi^e* siècle, époque de Françoise, il y avait 7 millions 405 mille 926 mauvais génies ou démons, commandés par 72 princes des ténèbres (J. Wier, *De præstigiis et incantationibus*). Il est vrai que certains possédés étaient gourmands et que par exemple, au dire de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, certain malade guéri par saint Fortunat en avait 6,670 ! — Au moins Françoise n'en avait qu'un seul, moins fortunée en cela que les religieuses de Loudun, qui s'en payaient 4, 7, 8, chacune.

plus y recourir. Et combien d'autres exemples pourrait-on citer ! C'est une jeune Écossaise, dont parle Boece dans son *Historia Scottorum*, qui se trouve dans une situation aussi ennuyeuse qu'intéressante :

Il lui fallut élargir sa ceinture,
Puis mettre au jour petite créature...

Heureusement pour son *honneur*, elle trouve assez intelligemment qu'elle est la maîtresse du diable, que celui-ci vient la trouver secrètement pendant la nuit ; elle montre à ses parents, dans son lit, un monstre horrible qui fait un vacarme effroyable et se décide à déguerpir en laissant des traces de sa visite... ; — c'est une jeune fille qui, en l'an de grâce 1816, au bourg de Teilly près d'Amiens, se trouve pareillement enceinte, et imagine, pour couvrir cet accident, de dire qu'elle est possédée de trois démons, lesquels répondaient aux gracieux noms de *Mimi*, *Zozo* et *Crapoulet*, le dernier étant, au dire de Collin de Plancy, « un bon drille des environs qui passait « pour un habile engrosseur de nymphes » ; — c'est la femme du notaire de l'inquisition, à Lugano, que son mari trouve un jour dans une étable, « nue et dans une posture telle

« qu'il pense qu'elle vient de se prostituer »¹; elle lui raconte qu'elle vient du sabbat, excuse qui, pour l'adultère surpris, en valait bien une autre; — c'est une fille qu'on trouve la nuit, revêtue d'un costume plus qu'insuffisant, dans un couvent de moines : la raison est bien simple : elle allait au sabbat, après avoir été séduite par la chambrière; étant au-dessus du couvent des capucins de Mâcon, elle se mit à prier Dieu « dont cet « esprit la posa dans leur jardin » ; les capucins entendant ses plaintes, vont dans leur jardin, y trouvent la susdite fille qui leur raconte son histoire, puis... « elle fut conduite « par deux d'entre eux secrètement en la maison de son père ! »²; — c'est une religieuse du Quesnoy, Jeanne Pothierre, qui a en vain déclaré ses feux à son confesseur. Le diable prend la forme du Père et vient passer la nuit avec elle « de compte fait quatre cent « trente-quatre fois »³, etc., etc. On voit

¹ Bizouard, t. II, p. 193.

² *Antidémon de Mascon*, éd. le Duc, pp. 59 et 60.

³ Michelet, *La Sorcière*, p. 233. Tudieu! quelle comptabilité! Cf. Marie Bucaille qui, d'après saint André, était en commerce avec un moine, et, pour le couvrir, affectait la dévotion, se disait possédée, se faisait passer pour béate et fut punie comme sorcière.

que les vices de l'humaine nature ont largement contribué à l'attribution de personnalité si généreusement octroyée au diable : c'était un prétexte si commode, si facile à invoquer, si bien à la portée de toutes les intelligences pour couvrir les défaillances et les fautes!

Les faits similaires de lubricité se reproduisent dans l'aventure de Françoise et je n'ai point à les analyser ici¹. J'insiste sur trois faits qui trouvent une corrélation évidente, d'une part avec les autres possédées, de l'autre avec les hystéro-épileptiques actuelles de la Salpêtrière². Le diable ne se contente point, comme dans Faust, d'inciter au mal, mais il opère lui-même, tout comme un simple et mortel Pierre Petit. Je n'analyserai point ces passages qu'on ne manquera pas de déclarer pornographiques, suivant l'expression si bêtement courante, mais j'y relève des indications formelles et d'une incontestable clarté, qui empêchent, au sujet de Françoise, toute incertitude.

Ainsi le *grand homme* lui commande « de

¹ Cf. pp. 41 ss. et 87 ss.

² Bien entendu, je ne suis pas complet, et je cite quelques traits seulement.

« despouiller sa chemise, ce qu'elle avoit
« faict »¹; on retrouve cet acte pour l'exécution posthume des vœux de son oncle, François Cotté : il faut « qu'elle se despouillast
« toute nude, sans chemise, ayant sur la
« teste ung grand drap de toille... »²

Mêmes faits chez Madeleine Bavent³ : « Je
« fortois de ma cellule & rencontray la
« mère Sainte - Geneviève, qui me dit :
« Entrez vng peu en cette chambre, pour
« refter avec ma sœur Barré... Elle estoit
« sur un lict, & commence de me dire en
« riant assez fort : Tu n'es pas toute seule.
« — Et qui est avec moy ? lui dis-je. — Elle
« me répondit, le diable est auprès de toy.
« — Je lui demanday en faisant le signe de
« la Croix : En quelle forme ? — Elle me
« répondit : De jeune homme tout nud. —
« Je luy dis : C'est un vilain, je le renonce.
« — Tais-toy, tais-toy, me dit-elle, il fera
« bientôt vêtu. La mère de Sainte - Gene-
« viève étant de retour, je fors, & dès que
« je fus sortie la porte de la chambre, on

¹ P. 41. Cf. p. 89, « il la feist despouiller toute nude,
« iusques à luy faire oster sa chemise ».

² P. 84.

³ P. 79.

« *me dépouilla toute nue, sans que je visse*
« *personne*, et m'enfuis promptement en
« *ma cellule, où j'appelay du monde...* »
Mêmes faits à la Salpêtrière où une des
malades se déshabille entièrement, soutenant
que c'est son amant imaginaire qui lui
a enlevé sa chemise ¹.

Il faut également remarquer que les rapports sexuels sont accompagnés de sensations de froid, et ne causent point de plaisir : ainsi, le *grand homme* « auoit vng
« membre viril fort dur & noir, & de telle
« grosseur que lad. respondante en enduroit
« grande douleur, quant il auoit fa compa-
« gnie, par ce que sond. membre estoit dur
« comme vn caillou & fort froid. » ². — « Elle
« n'y auoit aucun plaisir, & ne sentoit rien
« par ses attouchements que du froid comme
« d'un vent... ; comme led. grand homme
« auoit esté longtemps sur elle, il iettoit
« quelque chose dans son ventre qui estoit
« froid comme glace, qui venoit iusques au
« dessus de l'estomac, & des tétins de lad.

¹ Cf. Bourneville, *Iconographie photog. de la Salpêtrière*, t. I, p. 64, malade qu'on trouve une nuit dans la cour, « assise sur un banc, toute nue, et tenant sa chemise sur son bras ».

² P. 42.

« respondante' ». — « Comme led. homme
« prenoit sa compagnie, en ce faisant la bai-
« soit par plusieurs fois et luy manyoit les
« tétins et les rains, sentant comme vng at-
« touchement fort froid¹. » — « Quant led,
« grand homme auoit sa compagnie, il luy
« faisoit grand mal, comme sy une charette
« chargée de fer fut passée par dessus elle,
« & aussy qu'il iettoit quelque chose dans
« son ventre fort froid, qui luy faisoit peur² ». —
On retrouve chez les possédées le *froid hystérique* dont on rencontre tant d'exem-
ples, et qui est un symptôme médical, ainsi
que le défaut des sensations voluptueuses.
Ainsi Boguet³ parle de Françoise Sécrtain,
avouant que le diable l'avait connue char-

¹ P. 42.

² Pp. 42 et 43. V. p. 44. — Cf. p. 89, le récit iden-
tique, mais, suivant elle, antérieur, de la *possession démoniaque*. En réalité, c'est une 2^e édition, non revue
et non corrigée.

³ P. 92. Le diable ne lui en déclare pas moins qu'elle
est bien heureuse, « et qu'il y avoit des grandes dames
« dans Paris ausquelles il le faisoit, qui s'en trouuoient
« bien, sans toutefois luy avoir voulu nommer lesd.
« dames ». Suffisance et discrétion, on n'est pas plus
régence.

⁴ *Discours exécration des sorciers*, p. 8. Elle avoue
s'être livrée autrefois au diable, qui avait la forme d'un
grand homme noir; il l'avait connue charnellement
quatre ou cinq fois, sous la forme de chien ou de chat,
cujus semen erat frigidum.

nellement, « et que sa semence estoit fort « froide ». Bodin, dans sa *Démonomanie*¹ cite Marguerite Brémont, avec laquelle un diable habite « l'espace de plus de demie heure² : « mais délaissa aller la semence bien fort « froide. Jeanne Guillemain se rapporte aussi « au dire de celle-cy, & dict qu'ils furent bien « demie heure ensemble, & qu'il lâcha de « la semence bien fort froide ». — Burgot dit Gros-Pierre, de Plane, près Poligny, faisant hommage au diable, baise sa main qu'il trouve « froide comme celle d'un cadavre ». — « Antide Colas³ disoit... qu'...il la venoit « prendre sur son liât, & l'emportoit comme « vn vent *froid*...⁴ » — Michelet a bien constaté en disant : « Dans la possession, elle est inondée d'un flot de glace. »⁵

¹ P. 104.

² Encore une similitude avec l'affaire de Françoise.

³ Il rapporte également que les viandes mangées au Sabbat sont froides.

⁴ Description du Sabbat dans l'*Iconographie* de Bourneville, t. III, p. 231.

⁵ *La Sorcière*, p. 70. Cf. *ibid*, p. 162 : « La purification « glacée qui suivait brusquement l'amour pour le rendre « stérile. » On a donné d'autres explications de ce fait pathologique que cette constatation naturaliste. Ainsi, on a prétendu que si le diable était froid comme glace, c'est qu'il n'était autre chose qu'une condensation de vapeurs. — Pour le Bénédictin Valladier, confesseur de Marie de Médicis, le diable n'est qu'un intermédiaire,

Même parité pour la douleur et même absence de sensations voluptueuses dans la copulation avec le diable¹ : ainsi de Lancre², parlant de Jeanned'Abadie, rapporte « qu'elle
« fuyoit l'accouplement du Diable, à cause
« qu'ayant son membre faiçt en escailles, il
« fait souffrir une extrême douleur; outre
« que sa semence est extrêmement froide, si
« bien qu'elle n'engrosse jamais, ni celle des
« autres hommes au sabbat ». — M. Bizouard³, d'après de Lancre, ajoute : « Vous
« entendez dans ce vacarme percer des cris
« de douleur comme ceux de l'enfantement :

ce qui explique pourquoi la semence infusée par lui est froide. Sur le froid senti par les malades dans les attaques convulsives, je cite, dans l'ancienne médecine, Chastelain, *Traité des convulsions*, 1691, pp. 221 et ss. Je n'ai point besoin de renvoyer sur ce point à la science contemporaine.

¹ Il est admis que « les démons ne font aucune sorte
« de plaisir aux sorciers et magiciens, que ce ne soit en
« vertu du pacte, ou convention expresse ou tacite qu'ils
« ont fait avec eux ». La pauvre Françoise avait bien fait les « pacte et conventions », et pourtant elle n'y sentait pas de plaisir, au contraire.

² *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, p. 152.

³ *Des rapports de l'homme avec le démon*, t. II, p. 318. Le même auteur dit autre part : « Quant à la
« douleur, l'honneur de copuler avec Satan l'emportait
« tellement dans leur esprit, qu'elles en éprouvaient une
« vive allégresse. » *Ibid.*, t. III, p. 388.

« c'est Satan qui copule ; il est horrible de
« subir ses approches, les sorcières en sor-
« tent toutes ensanglantées . »

Même absence de plaisir génésiaque à la Salpêtrière : l'affirmation de Françoise qu'elle ne sent aucun plaisir dans ses rapports imaginaires avec le diable repose sur un fait scientifique réel. Je citerai le cas d'une hystéro-épileptique chez laquelle les rapports sexuels ne produisent aucune sensation : elle a dans ses rêves des sensations lascives « plus que dans la réalité¹ ; » et le fait n'est pas isolé : voici d'autres citations textuelles :
« Elle aurait eu aussi des rapports sexuels
« sans éprouver aucune sensation volup-
« tueuse. C'est un essai que j'ai voulu faire et
« c'est ce qui m'a décidé à ne pas me marier,
« dit-elle². — Je ne savais pas que les gosses
« se faisaient comme ça... Je ne trouve pas
« qu'il y ait tant de délices³. »

¹ Bourneville, *Iconographie*, t. III, p. 26.

² *Ibid.*, t. I, p. 72.

³ *Ibid.*, t. II, p. 150. Cf. dans Zola, *Pot-Bouille*, la même insensibilité génésiaque chez Valérie Vabre et Marie Pichon. Il faut également noter que, comme les hystéro-épileptiques, les cataleptiques et les mystiques, Françoise est « tourmentée et battue étrangement » par le diable. P. 45 ; cf. p. 6, etc. — Louise Lateau fut de même jetée, une nuit, violemment contre un des

Cette complète similitude empêche totalement de pouvoir approuver les paroles d'un cardinal prétendant qu'on ne peut sans impudence nier les relations intersexuelles de l'humanité avec les diables¹. Sans doute le délire des hystéro-épileptiques repose sur des scènes de la vie réelle², mais les faits sont des produits subjectifs du souvenir et des désirs³ qui ont pris corps dans l'imagination rêveuse et lascive de la femme, et ont produit l'extase de la volupté sexuelle.

barreaux de sa couchette de fer, dont il résulta une forte contusion à la figure.

¹ *Multis experimentis compertum est, interdum mulieribus improbos esse dæmones, earumque concubitum expetere et peragere, idque negari non posse absque impudentia.*

² Cf. Madeleine Bavent voyant au Sabbat des religieuses de la Communauté, pratiquant avec le démon « les mêmes nuditez & ordures spécifiées de la Maison », et croyant y avoir avec le curé Picard, son amant, les rapports sexuels qu'elle avait avec lui dans la réalité. Faire toutefois ici la part des visions.

³ « L'appétit vénérien... donne surtout à l'imagination « une ardeur, une pente invincible à créer jusque dans « le sommeil des fantômes voluptueux qu'elle caresse. » Maine de Biran. *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme*. Ed. Cousin, Paris, 1834, in-8°, p. 127. — Et plus loin (pp. 135 et 136) : « ...il y a certaines modifications de la sensibilité « animale ou certaines affections des organes intérieurs, « qui entraînent la production sympathique de telles « images analogues à ces affections. »

On pourrait sans doute objecter que c'était non point le diable, mais quelque vivant, jouant le rôle du démon, comme dans Boccace¹ un amoureux joue le rôle de l'ange Gabriel², et comme dans les dionysies antiques, la femme de l'archonte-roi étant présentée à Bacchus comme épouse, de simples mortels se substituaient souvent au Dieu³ sans qu'on s'en doutât⁴. « Je pensois, écrit dans le même « ordre d'idées le ministre Perrault, que « cela pouvoit estre arrivé par l'artifice de « quelque garnement, lequel se feroit caché « en quelque endroit de la maison⁵... » — Ce qui pourrait le faire croire, c'est que le prévot⁶ montant sur le toit et au-dessus de la cheminée de la chambre par laquelle les femmes disaient que l'esprit était venu, pour voir si on ne trouverait pas trace de personne qui serait descendue par cette voie, ne vit que « grand nombre de petites relles⁷

¹ Le faux ange Gabriel, *Décameron*, 4^e journée, nouvelle II.

² Cf. dans La Fontaine, le conte de l'*Ermite*.

³ Binet, *Idée générale de la théologie payenne*, p. 138.

⁴ Ce qui arriva également à Pauline, dont parle Josèphe, avec un pseudo-Anubis.

⁵ *Antidémon de Mascon*, p. 25.

⁶ P. 4.

⁷ Raies.

« qui descendoient iufques au droit de la
« cramillée¹ qui fembloit estre nouvellement
« faictes² ». Mais il n'est point besoin d'y re-
courir comme hypothèse explicative : tout
n'est qu'une illusion, dont je pourrais rap-
porter beaucoup d'exemples dans l'histoire
et dans la pathologie³. Aussi Le Loyer⁴ ra-

¹ Crémaillière.

² Cf. dans l'affaire de la Haye-du-Puits, les sorciers venant également par la cheminée.

³ Une autre preuve de la subjectivité des sensations est qu'on ne voit jamais l'inferral amant, et surtout que rien ne trahit sa présence. Si le Moyen-Age pouvait expliquer ce phénomène par un enchaînement objectif, il n'est possible pour nous d'y voir que le néant. « Portes et fenêtres closes, ils entrent partout à leur « fantaisie » disait Sinistrari (*De la démonialité et des animaux incubes et succubes*, trad. Liseux, p. 137); pour une bonne raison, c'est qu'ils existaient tout entiers dans l'imagination de la malade. C'est ainsi que, au xvi^e siècle, Jeanne Herviliers qui, à douze ans, avait commencé à se prostituer à un diable, déclarait qu'il « était toujours prêt à lui prodiguer ses faveurs aussitôt « qu'elle ressentait quelque désir »; et cependant « per-
« sonne n'apercevait jamais ce singulier amant qui s'in-
« troduisait depuis plus de trente ans dans le lit conjugal,
« sans que le mari de Jeanne se doutât de ses assidui-
« tés ». De la même manière, une femme de Buchel, dans le pays de Bâle, déclara avoir appartenu pendant six ans à un incube et avoir reçu ses caresses jusque dans le lit conjugal, aux côtés mêmes de son mari. Cf. Calmeil, *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, t. II, p. 161.

⁴ *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions*, etc. Paris, 1605, p. 137.

conte que le cardinal Cajetan avait connu
« vne femme amoureuse à l'extrémité d'un
« jeune homme, & que le diable l'oignit d'un
« certain unguent, luy persuadant qu'il la
« meneroit en la maison de son amoureux.
« Et de faict, ceste femme ayant esté longue-
« ment en ecstase, & retournant à foy, af-
« feuroit auoir couché avecques son amy, &
« ne luy pouuoit-on oster de la fantaisie le
« contraire, l'ayant trouvée toute nue¹ en
« son lict, si enrhumée au demeurant, qu'il
« luy fut besoin de garder le lict fort long-
« temps. Et fut bien empesché le Cajetain de
« faire voir au doigt & à l'œil & par viues
« raisons, à ceste pauvre femme abusée que
« ce qu'elle pensoit auoir veu n'estoit qu'une
« imagination simplement. » Je trouve au
même endroit, d'après le même cardinal, men-
tion d'une autre femme qui se vantait d'aller
au Sabbat non en esprit, mais en corps, et
qui assigna le jour et l'heure où elle y serait
transportée de sa chambre : on l'épie, et il
n'est pas besoin de dire qu'on la trouve dans
sa chambre « insensible », ce qui a la même
signification que le « en ecstase » de l'observa-

¹ On sait que nos aïeux couchaient entièrement nus
et que la chemise de nuit est une invention assez
récente.

tion précédente. — On peut également en rapprocher cette sorcière dont parle le *Mal-leus maleficarum*, assurant aux inquisiteurs qu'elle partait pour le Sabbat en corps et en âme, et qu'elle avait le pouvoir de se transporter, en un instant, où bon lui semblait, quelque peine qu'on mît à l'enfermer et si long que fût le chemin. Les inquisiteurs la verrouillèrent dans une chambre en lui ordonnant de se transporter dans un lieu et chez un particulier désignés, afin d'entendre ce qui s'y disait & revenir leur en faire le rapport. Un peu après, ils ouvrirent la chambre et voyant la sorcière endormie, l'un d'eux lui brûla le pied pour la réveiller, & ne réussit qu'à lui faire une large blessure. Au bout de quelque temps, la pauvre folle vint à eux, s'excusa de son retard sur la longueur du chemin, dont elle leur décrivit les particularités remarquables, et soutint qu'elle s'y était transportée corporellement¹. Elle n'avait cependant point quitté la chambre. — De même, pendant les audiences, les sorcières basques s'endormaient du sommeil sabbatique; à leur réveil, elles assuraient avoir

¹ Méray. *La vie au temps des libres prédicateurs*, 2^e éd. t. I, pp. 222 et 223.

joui au tribunal même des béatitudes de Satan¹; — et des filles, qui assuraient s'être livrées au diable, étaient trouvées vierges encore².

La poésie et la science nous font la même réponse. « La sorcière dit à l'amoureuse :
« Retourne à ta maison; fermes-en bien la
« porte. Ferme encore le volet au voisin
« curieux...; buvant ce vin amer, mais de
« profond sommeil, tu coucheras la mariée.
« Alors, sans nul doute, il viendra. » La
« petite ne serait pas femme si, le matin,
« heureuse et attendrie, bien bas, à sa meilleure amie, elle n'avouait le miracle : « N'en
« dis rien, je t'en prie... Mais il m'a dit lui-même
« même que, si j'ai cette robe, et si je dors
« sans m'éveiller, tous les dimanches il re-
« viendra³ ». — Mêmes constatations à la

¹ Michelet, *La Sorcière*, p. 220.

² *Ibid*, p. 208.

³ Michelet, *La Sorcière*, p. 94. Cf. p. 180, la chatelaine qui veut, la nuit, courir librement la forêt, transformée en louve. La sorcière finit par satisfaire son impérieux caprice. « Ce soir, à neuf heures, vous boirez. Enfermez-vous. Transformée, pendant qu'on vous croit là, vous courrez la forêt ». Cela se fait, continue Michelet, « et la dame, au matin, se trouve excédée, abattue; elle n'en peut plus. Elle doit, cette nuit, avoir fait trente lieues. Elle a chassé, elle a tué; elle est pleine de

Salpêtrière. M. Bourneville a raconté¹, sous la rubrique significative de *succube*, l'histoire d'une malade qui est concluante :

« 1877. — Cette nuit, G... (la malade) a
« reçu la visite de M. X... On rit de ses pré-
« tentions ; elle se fâche et prend à témoin
« Dieu et les hommes que c'est vrai ». —
M. X... lui a déclaré qu'il était mécontent
de l'avoir retrouvée, et qu'il voulait se dé-
faire d'elle... « La nuit, elle a toujours la
« visite de M. X... Ils ont des rapports sexuels
« répétés dans lesquels elle assure sentir
« comme autrefois ; elle est toute en sueur
« et les parties génitales sont humides ». —
1878. Janvier-Août. — « Les relations noc-
« turnes continuent, jusqu'à six reprises,
« chaque nuit. C'est pour ce motif qu'elle est
« si fatiguée, si pâle, si abattue le matin. —
14 septembre. « Elle jure que M. X... la
« visite toujours ; cependant, il n'est pas
« venu la nuit dernière, afin de la laisser re-
« poser ; aussi est-elle moins fatiguée ». —
M. X... n'est pas le père de son enfant ; elle
dit : « Il vaudrait mieux qu'il m'en fasse un ;
« mais il n'y a pas de danger ; il prend ses

« sang. Mais ce sang vient peut-être des ronces où elle
« s'est déchirée ».

¹ *Iconographie*, t. II, p. 202.

« précautions. » — 20 octobre : M. X... n'est pas venu depuis trois nuits. C'est ce qui l'afflige, et c'est pour cela qu'elle a été malade la veille.— Il faut surtout remarquer le passage suivant qui est significatif. La pauvre fille est à la Salpêtrière, entre d'autres malades, sous la surveillance continuelle; on voit tout ce qui se passe à son lit, et rien d'anormal n'est constaté; elle n'en prétend pas moins recevoir les mêmes visites nocturnes que Françoise. — 26 octobre : « Elle
« assure que M. X... vient la trouver à mi-
« nuit, qu'il reste avec elle pendant une heure
« environ, qu'elle est amoureuse comme une
« chatte et lui comme un chat; qu'ils ont
« de nombreux rapports. Aux objections
« qu'on lui fait sur l'impossibilité de sembla-
« bles visites, elle répond que le Directeur
« est de connivence avec M. X..., que le
« concierge a le mot de passe, que la sous-
« surveillante de nuit laisse la porte entr'ou-
« verte... Elle met une chaise à côté de
« son lit, pour que M. X... dépose ses ha-
« bits; elle a de l'eau dans un bassin!... On
« se moque d'elle, on fait ressortir le ridicule
« de ses idées, elle s'excite peu à peu et
« soutient énergiquement, etc... Elle nous
« confie que, le matin, après ses nuits

« amoureuses, elle est fatiguée et souffre au
« niveau des ovaires¹. »

Voici d'autres exemples :

« X... fait : psitt, psitt ; est assise à demi,
« voit un amant imaginaire qu'elle appelle.
« Il cède, X... se couche en se portant sur le
« côté gauche du lit, et montrant la place
« libre qu'elle lui fait dans le lit. Elle ferme
« les yeux, la physionomie dénote la posses-
« sion, le désir assouvi ; les bras sont croisés,

¹ Cf. *Iconographie*, t. I, pp. 104 et 105 : « Geneviève
« est un *succube*. La nuit, elle reçoit la visite de Camille
« ou de M. X... Elle le voit, lui cause, l'embrasse, en
« reçoit des baisers, perçoit le contact de son corps sur
« le sien, et éprouve les sensations les plus voluptueuses.
« Durant ces scènes, elle est toute éveillée. Son amant
« nocturne n'aime pas le bruit, il s'enfuit dès que quel-
« qu'un s'approche du lit. Le matin qui succède à ces
« nuits amoureuses, Geneviève est plus pâle, plus fati-
« guée que de coutume... Le doute émis sur les visites
« qu'elle reçoit, l'accueil ironique fait à ses confessions,
« n'ébranlent pas la conviction qu'elle a de leur réalité.
« Elle jurerait devant les tribunaux, devant Dieu et
« devant les hommes, qu'elle a vu Camille, qu'elle a
« reçu ses embrassements... » — Avec le retour de la sen-
sibilité, les visites nocturnes de l'amant cessent. Quelque
temps après, elle se fait elle-même, pendant une attaque,
une morsure profonde et raconte le lendemain que son
amant est encore venu la visiter pendant la nuit et que,
comme elle ne voulait pas céder à ses désirs, il l'a mor-
due à l'avant-bras gauche : et elle montre la morsure
qu'elle s'est faite. — « Elle éprouve plus de volupté
« qu'elle n'en a jamais eu avec les hommes. »

« comme si elle pressait sur son sein l'amant
« de ses rêves. Quelquefois, on observe de
« légers mouvements de bercement; —
« d'autres fois, elle presse l'oreiller. Puis,
« petites plaintes, sourires, mouvements du
« bassin, paroles de désir ou d'encourage-
« ment... Au bout d'une minute à peine, —
« on sait que tout va vite en rêve, — X... se
« soulève, s'asseoit, regarde en haut, joint
« les mains en suppliante, et dit d'un ton
« plaintif: « Tu ne veux plus? Encore...! »¹ —
« L'heure de me coucher étant arrivée... je
« le sentais couché avec moi, m'entrelacant
« dans ses bras, me serrant sur son cœur². »
— « Après le nitrite d'amyle, j'étais enfon-
« cée dans mon lit, je commençais à m'en-
« dormir, quand je vois M... s'approcher de
« moi, il se couche à mon côté, il m'entre-
« laçait dans ses bras, m'embrassait, me
« chatouillait et me touchait. A mon tour, je
« l'embrassais aussi et le comblais de ca-
« resses en me serrant contre lui; alors je
« frémissais, animée, heureuse... Croyant
« toujours que M... me caressait, me tou-

¹ Bourneville et P. Regnard, *Iconographie*, t. II, pp. 162 et 163. Cf. planches XIX, appel; XX, supplication amoureuse; XXI, érotisme.

² T. III, p. 188.

« chait les seins, ensuite faisait l'amour. Et
« moi, heureuse, je le faisais toujours avec
« plaisir et ardeur; cela a duré l'espace de
« deux heures...¹ »

« X... est rendormie et cataleptisée... on
« la questionne : « Qu'est-ce que tu vois?... »
« Il vient m'embrasser... nous coucherons
« ensemble avant la fin de l'année... » Elle
« donne des baisers...² »

Observation de X... L... : « Cochon! que
« tu es lourd!... Tu me fais mal... » En même
« temps elle a quelques petits mouvements
« du bassin.³ — « Qu'est-ce que tu veux...
« Rien?... (Physionomie souriante). A la bonne
« heure... (Regarde à gauche, fait signe de
« la main, donne des baisers). « Non! non! je
« ne le veux pas... (nouveaux baisers... elle
« sourit, exécute des mouvements du ventre.
« des jambes, etc.⁴) — « ...Ah! vous montrez
« des choses comme cela. C'est du propre!
« (air de mépris et de dégoût); vous m'en
« faites rougir... Georges, vous êtes trop
« cochon. Vous aimez une jeune fille, juste

¹ *Ibid.* p. 189.

² *Ibid.* p. 196.

³ T. II, p. 139.

⁴ *Ibid.* p. 140.

« pour ça. Je ne vous aime pas tant que ça³. »

Cas de Marie W...² : « Elle se couche
« à droite, se tortille, (sa physionomie ex-
« prime la volupté) : « Oh ! Alphonse !³ » Elle
« croise les bras, soupire. « Si, à ce moment,
« on la réveille par la compression ovarienne,
« elle avoue qu'elle s'imagine être dans les
« bras de son amant.⁴ » — P. 21. « Visage sou-
« riant... rit, se tortille : « Mais non, faut
« pas. » Rit aux éclats, tourne la tête ; croise
« les bras sur sa poitrine comme si elle
« pressait quelqu'un⁵ ».

P. 56. Cas de Dr... Aug... : « Elle voit des
« hommes qui lui font des propositions
« qu'elle accepte ; tantôt ce sont les hommes
« avec lesquels elle a eu des relations, tantôt
« des hommes inconnus. Elle éprouve des
« sensations voluptueuses et se réveille en
« train... ». — P. 57. « Elle éprouve des sen-
« sations génitales analogues à celles que
« produisent les rapports réels et que dé-
« cèlent d'ailleurs certains mouvements. »

¹ T. II, p. 149.

² *Iconographie*, t. III, p. 17.

³ Nom d'un de ses amants précédents.

⁴ Cf. pl. 31.

⁵ Cf. pl. V. Délire érotique.

« La malade laisse retomber son corps sur
« le lit, relève sa chemise, écarte les cuisses ;
« ou bien, s'adressant à l'un des assistants,
« elle s'incline brusquement vers lui, disant :
« Embrasse-moi!... donne-moi... tiens, voilà
« mon... » Et ses gestes accentuent encore
« la signification de ses paroles. »¹. « La phy-
« sionomie a une expression amoureuse.
« G... donne des baisers et paraît réclamer
« quelque chose; on lui demande: Que vou-
« lez-vous? Elle répond: « Donne-moi... »
« puis fait un geste simulant l'intromission
« et tortille le bassin. »² — Sous le coup
« d'une attaque³, elle cherche à embrasser,
« lève ses jupes, et, durant ce temps, sa
« physionomie exprime à un haut degré la
« lubricité »⁴.

J'arrête ici ces citations, peut-être un peu

¹ T. I, p. 70.

² *Ibid.*, p. 82. Cf. p. 85. « ...se jette sur le dos, par
« terre dans... une position... singulière », etc.

³ *Ibid.*, p. 60. Noter qu'une des malades, pendant une
escapade de la Salpêtrière, fut arrêtée « pour racolage
et provocation à la débauche » (t. III, p. 69).

⁴ Je n'ai cité que des malades de la Salpêtrière, mais
l'hystérie au XIX^e siècle offre partout de bien curieux
exemples. Voir, par exemple, dans le *Figaro* du
6 avril 1881, un article de Georges Grison, *Le magné-
tisme judiciaire*. — On connaît le curieux roman de
Jules Claretie, *Les amours d'un interne*.

longues, mais qui sont nécessaires pour prouver irréfutablement la subjectivité des possessions : ces femmes qui croient partager avec leurs amants les voluptés de l'amour sexuel, et qui, cependant, sont purement et simplement en proie aux rêves du délire, offrent absolument tous les caractères des possédées, des démoniaques, de Françoise, et une parité complète doit être faite entre elles.

On y a remarqué de même un grand dévergondage de paroles et d'actes, et je prie le lecteur de croire — je le prouverai plus loin, — que je n'ai point cherché à faire du *naturalisme*, comme disent les imbéciles, mais que tous ces textes étaient nécessaires pour éclairer nettement notre histoire. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ces mêmes idées amoureuses¹ se retrouvent,

¹ Tout récemment, n'a-t-on pas publié à nouveau comme une trouvaille des poésies de Bossuet où abondent les expressions du sensualisme le plus énivrant et le plus vécu (*Nouvelle Revue*, t. XV, pp. 495 ss). C'est la traduction du *Cantique des cantiques* en vers français. L'évêque de Meaux (et il est bon de le faire remarquer à la pudeur contemporaine), ne croyait pas indigne des soins épiscopaux la traduction de ces ardeurs érotiques, auxquelles il donnait un sens mystique pour les religieuses de l'abbaye de Jouarre, qui s'en repaissaient assidûment sur l'ordre du grand orateur :

à des degrés différents, sans doute, mais de même nature, chez une autre catégorie d'hystériques dont Marguerite-Marie Alacoque peut servir d'exemple. Certains passages mystico-sensuels empruntés à l'histoire de la bienheureuse par l'abbé Bougaud, présentent de frappantes similitudes et montrent dans l'amour mystique ce que Madeleine Bavent et Françoise montrent dans l'amour charnel. Jésus lui fait voir qu'il est « le plus beau, le plus riche, le plus puissant, le plus parfait et accompli des amants¹ ». Jésus l'honore de ses entretiens « comme « un époux passionné d'amour ». Il est jaloux, même d'une liaison avec une de ses compagnes du noviciat de la Visitation de Paray-le-Monial. — Il lui promet de la traiter comme son épouse, et commence à le faire,

Qu'il vienne et qu'un baiser de sa divine bouche
Apaïse mes désirs :

Que ses chastes amours dans sa royale couche
Me comblent de plaisirs. (P. 498.)

D'une main, il reçoit ma teste languissante,
Seul, il est mon soutien

Il m'embrasse de l'autre, et sa flamme innocente
Ne se refuse rien. (P. 499.)

...D'un amant possédée

Dans ses embrassemens de plaisir inondée. (P. 527.)

Et la *description* de l'épouse fait songer à trois quatrains célèbres d'un vrai et éminent poète contemporain (Armand Silvestre, *La chanson des heures*, p. 144).

¹ 4^e édition, p. 92.

dit-elle, d'une manière que je me sens impuissante à exprimer, et dont je dirai seulement qu'il me parlait et me traitait comme une épouse du Thabor. — Enfin, « N. S. « lui apparut attaché à la croix et rayonnant d'amour. Comme elle le contemplait ravie, il détacha un de ses bras, attira la « sainte contre sa poitrine adorable, et, « toute défaillante de bonheur céleste, il lui « fit mettre ses lèvres sur la plaie de son « cœur¹ » ; elle raconte au P. de la Colombière, jésuite, les *spéciales caresses et unions d'amour*, qu'elle reçoit de ce bien-aimé de son âme².

¹ P. 199.

² De même Sainte-Catherine de Sienne était persuadée qu'elle avait réellement épousé Jésus en présence des Saints, et Sainte-Christine, abbesse de Saint-Benoit, croyait fermement qu'elle avait été CHARNELLEMENT UNIE à son céleste époux : *post plures annos in monastica observantia sanctissime prudentissimeque transactos, cælesti sponso COPULATA est*. Cf. le texte du *Sacrum gynæceum* de Dumoustier, dans Maury, p. 414. Saint-Cyprien le magicien disait de même : « *Diabolum ipsum vidi, AMPLEXUS sum illum et collocutus.* » Cf. Bollandistes, 26 septembre. — Et cette autre mystique, Sainte-Christine de Stumbelen, qui sentait « les animaux impurs lui « mordre le nez, les oreilles, les lèvres, et jusqu'à ces « parties du corps qu'ils dévorent sur les bas-reliefs de « l'abbaye de Moissac. Elle sentait ces hideux reptiles « pénétrer en sifflant dans ses parties les plus secrètes » !!! Maury, *la Magie*, p. 383.

Méditez cette page et voyez s'il n'y a point là bien des symptômes caractéristiques qu'on rencontre à la Salpêtrière. Rappelez-vous tous ces faits bien connus de l'histoire religieuse¹, les sabbats nocturnes que le diable venait faire à M^{me} Guyon, au curé d'Ars Vianney; rappelez-vous les extases, les visions de Christine Poniatowa, de Nicole Chevalier, de la mère Madeleine de Montdidier; rappelez-vous les affaires des stigmates de Saint-François d'Assise et de Sainte-Catherine, comparez et jugez.

Tout cela est un produit de l'imagination névrosée, et dépend du côté où sont tournées les idées : Françoise, avec ses appétits lubriques, lascive, se voit dans les scènes

¹ Sur ce point, les réformateurs ont, eux aussi, leurs hystériques; Nicolas Storch, Thomas Munzer, Hunter, ont des visions, soufflent l'Esprit Saint, s'entretiennent avec la divinité, voient les anges, sont agités de l'esprit de Dieu, tordant la bouche, tournant la tête, et se roulant à terre comme des hystéro-épileptiques; les illuminés, les inspirés offrent les mêmes symptômes dans la grande névrose que l'esprit humain semble prendre plaisir à se passer de génération en génération comme les flambeaux de Lucrèce,

Et quasi cursores vitai lampada tradunt.

Et Luther ne prétend-il point avoir eu avec le diable une conférence au sujet de la messe? C'était une vision qu'avait produite son imagination exaltée par le fanatisme religieux.

d'amour et de volupté qui occupent sans cesse son imagination troublante, et reçoit la visite du diable, qui, selon l'expression du moyen-âge, « déporte son corps avec « elle » ; Marguerite de Duin, ascétique et religieuse, recevait au XIII^e siècle les visites de Jésus-Christ qui l'instruisait dans les choses divines¹. Question de degré, toujours ; de nature, jamais. — Une hystérique de la Salpêtrière s' imagine, pendant un accès, qu'elle se trouve dans une prairie où il y avait « une grande quantité de marguerites ; « elle se promenait avec un beau jeune « homme blond qui l'embrassait ; elle lui « rendait ses caresses, s'appuyait sur son « cœur, était heureuse »². La sœur Anne-Catherine Emmerich, mystique, voit, elle, d'après le même principe, se dérouler devant ses yeux les scènes de la Passion, dont son âme est pleine. Comme Charron, dans son

¹ Cf. Ph. le Duc, *Préface de l'Antidémon*, p. 5 :

« Elle raconte que Jésus-Christ la visitait et l'instruisait « avec un livre d'or, dont les lettres étaient de trois couleurs : blanches, noires et vermeilles. Les œuvres et « les paroles de Notre-Seigneur étaient écrites en lettres « blanches ; ses douleurs et ses humiliations en lettres « noires, et le sang de ses blessures, en lettres vermeilles. »

² Bourneville, *Iconographie*, t. III, p. 218.

livre de la Sagesse, avait bien raison de dire que c'est de l'imagination « que viennent la
« plupart des choses que le vulgaire appelle
« miracles, visions, enchantements. Ce n'est
« pas le diable ni l'esprit, comme il le pense,
« mais c'est l'effect de l'imagination, ou de celle
« de l'agent qui fait telles choses, ou du pa-
« tient et spectateur, qui peut voir ce qu'il
« ne voit pas ».

Je me crois en droit de conclure :

1° Il n'y a point de possédées;

2° Il n'y a que des malades¹, et l'hystéro-
épilepsie suffit à expliquer tout ce qu'il y a
de vrai dans les phénomènes démoniaques²;

¹ Le caractère pathologique des possessions est un fait nettement prouvé aujourd'hui, depuis qu'on a observé des fous qui s'imaginent être possédés du démon. Cf. Maury, *la Magie*, p. 269; Macario, *Annales médico-psychologiques*, t. I, p. 454; Leuret, *Fragments psychologiques sur la folie*, p. 397, etc. Je ne citerai que le cas de la folle qui croyait avoir signé un pacte avec le démon auquel elle s'était vendue pour mille francs.

² N'est-ce pas aux illusions du sommeil, n'est-ce pas aux rêves qu'il faut attribuer, pour une bonne part, le délire de ces malheureux qui, entretenus sans cesse du diable, de ses pompes, de ses œuvres, des artifices qu'on disait en sa puissance pour tromper et tourmenter les hommes, s'imaginaient avoir été au *Sabbat*, racontaient de prétendues scènes auxquelles ils avaient assisté, où ils avaient été acteurs, dénonçaient les personnes qu'ils assuraient y avoir vues... et que, à l'envi, prêtres et ma-

3° Françoise Fontaine est une hystéro-épileptique, et son aventure ne présente absolument rien de surnaturel.

Je m'arrête.

gistrats envoyaient aux bûchers ? (Bourneville et Régnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière*, t. III, p. 141). — Les illusions du sommeil ne sont pas un produit de la civilisation moderne. Elles ont existé probablement de tout temps, et sans remonter aux âges bibliques, nous rappellerons que ce sont ces phénomènes morbides qui ont conduit au bucher un nombre, hélas ! trop considérable de malheureuses femmes, atteintes à des degrés divers d'hystérie. L'ignorance, mère de toutes les superstitions, leur faisait accepter la véracité de tous les récits étranges qu'on leur faisait du prestige des œuvres du démon. Les prêtres et les moines entretenaient soigneusement les populations dans la crainte du Diable, création aussi lucrative que stupide : contes de la veillée et prédications de la chaire catholique produisaient les mêmes résultats. Et, la nuit, les femmes au système nerveux malade revoyaient en rêves, dans leur sommeil tourmenté, toutes les scènes dont on les avait entretenues au réveil, semblables aux hystériques dont nous avons relaté l'histoire, elles étaient convaincues de la réalité de ces productions de leur imagination. (*Ibid*, t. III, pp. 226 et 227). — Il s'agit là d'une hallucination bien caractérisée ; une femme tourmentée par quelque chagrin voit arriver tout à coup une apparition semblable à celle qu'on lui a décrite tant de fois depuis son enfance ; c'est l'être redouté, c'est Satan, il offre tous les biens si on se donne à lui : il n'y a pas à hésiter. Nos hallucinés d'aujourd'hui n'agissent pas autrement, seulement ils voient les princes et des souverains qui leur offrent des décorations, et quelquefois des sous-préfectures. (P. Regnard, *Revue scientifique*, t. XXIX, p. 386).

Je ne devais écrire que quelques pages; mais j'ai véhémentement peur que les lignes ne se soient allongées démesurément de plusieurs milliers de pieds chacune, et que cette préface ne devienne d'une épaisseur telle qu'il ne faudrait rien moins qu'un boulet pour la crever. — Je pourrais aller longtemps comme cela, car la matière est inépuisable; mais je prends pitié du lecteur, et je cesse de secouer plus longtemps sur sa tête les pavots soporifiques de mon immorale érudition. J'espère qu'il m'en saura gré, et que sa reconnaissance ne fera pas défaut à ma condescendante amabilité.

Je jette donc mes notes au panier et suis bien tenté,

Joyeux comme un enfant à la fin de son thème,

de mettre ci le bienheureux mot *fin*, objet des aspirations gourmandes de tout écrivain. J'ai malheureusement, avant de me reposer, un plaidoyer à faire, indispensable, immoral et pervers, mais qui n'en doit pas moins, *pro domo nostra*, précéder cette glorieuse histoire.

Il ne manquera sans doute point de gens pour dire, comme jadis à notre compatriote

Pluquet, que l'auteur aurait dû laisser dormir ces turpitudes dans la poussière obscure et silencieuse des bibliothèques, dans ces grandes nécropoles où git, pensif et mutilé, le passé de la France, que, tout au moins, il aurait dû omettre les passages immoraux, tout comme Palma Cayet¹ l'avait fait jadis. En effet, c'est de règle, et, de toutes parts, les livres nous jettent à la tête des traditions aussi nettes que pudiques : c'est un rapporteur de concours académique qui, en parlant de chants populaires, dit gravement dans le texte : « Parfois le couplet devient égrillard » ; et qui, dans la note qui n'est point destinée à la lecture majestueuse et solennelle, dans la note qui ne passera que sous les yeux des savants (quel autre osera lire un rapport, et d'académie de province !), remplace le vers « égrillard » par une ligne de points, chastes, pudiques et sereins². — C'est l'éditeur d'un texte déjà imprimé d'après un manuscrit différent, qui,

¹ Il se contente de dire qu'elle « eut sa compagnie... avec mille villenies indignes de référer. »

² *Chants populaires du Lyonnais. Rapport sur le concours pour le prix Christin et de Ruolz, lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance publique du 4 juillet 1882, par Emile Guimet.* Lyon, 1882, p. 8.

après avoir annoncé qu'il publie le texte en latin « parce que la langue des Romains « a certains privilèges d'expressions que la « nôtre ne possède point¹ », saute les strophes 18 et 19, les remplace non moins vertueusement par des points pudibonds dont la chasteté n'égale que l'inconscience, et met en note : « Je n'ai point osé publier certaines « strophes, car le moine qui a remanié cette « satire aurait dû se rappeler que le nombre « des saintes était assez grand à son époque, « et choisir d'autres arguments²!! » — C'est un compilateur chatouilleux qui, donnant le « Chant de victoire, après la bataille de Prague, le 6 mai 1757 », le mutile et met gravement en note : « Nous supprimons le « dernier couplet qui nous a paru indécent, « même dans la bouche d'un Poète, à qui « l'on sait que tout³ est permis⁴. » — C'est un traducteur qui cite un superbe passage de la *Mademoiselle de Maupin* de Th.

¹ N'eut-il pas mieux valu dire tout bêtement : Je publie en latin parce que le document est en latin.

² Al. Assier, *Bibliothèque de l'amateur champenois. Le bon vieux temps en Champagne*. Paris, 1875, pp. 27 et 31.

³ Alors ?!

⁴ *Choix de poésies allemandes*, par M. Huber. Paris, 1766, t. II, p. 196.

Gautier, devant lequel n'avait point reculé l'auteur original. Tout à coup, il s'arrête, appelle au secours de sa pudeur violée la chasteté du néant, et met en note : « Les lignes « que nous remplaçons ici par des points nous « semblent d'une telle inconvenance, que nous « n'osons les mettre sous les yeux du lecteur, « même dans une citation qui les condamne¹. » Et, à côté de cette habitude générale de la littérature, combien d'autres citations pourrait-on faire² parmi les démonographes, au sujet « des propos sales et deshonnêtes « comme procédés d'un esprit immonde », que Palma Cayet tenait à honneur d'omettre tout comme son ancien coréligionnaire le ministre Perrault³.

¹ William Hurrell Mallock. *Vivre : la vie en vaut-elle la peine ?* Traduction de F. R. Salmon. Paris, 1882, p. 120. — *Povero !* qu'aurait-il donc fait devant le fameux passage classique de la fin ?

² *Antidémon*, p. 46.

³ Cf. *Théveneau de Morande*, par P. Robiquet, 1882, pp. 24, 31, 158, etc. *Nouvelles lettres de la duchesse d'Orléans, princesse palatine*, éd. Brunet, 1853, pp. 157, 213, etc., etc. — Je tiens à citer quelques-unes de ces ratures virginales, pour montrer jusqu'où va la pudeur outrée. D'abord de Lancre, pour lequel « les accouplements... « sont si horribles, accompagnés de tant d'ordures... « qu'ils ne se peuvent bonnement coucher par écrit « sans offenser Dieu et irriter la nature... » (*Tableau de l'inconstance des Démons*, p. 368). — Et pourtant ce

Sans doute, il est des cas où les réticen-

chaste de Lancre est lui-même accusé d'immoralité, tout comme un simple *Zoliste* : un auteur qui déclare doctement avoir écrit l'histoire du diable pour « délivrer le christianisme et la raison humaine du plus « désolant, du plus odieux des symboles... », nous dit : « Ici le grave magistrat entre dans des détails que nous « devons supprimer... » Cayla, *Le diable, sa grandeur et sa décadence*. Paris, 1864, p. 205, Cf. p. 312 : « Ici nous supprimons de longs et vilains détails de l'interrogatoire... ; il s'est trouvé de graves magistrats qui « n'ont pas hésité à reproduire, avec une complaisance « très marquée, les aberrations de ces insensés en termes « pour le moins aussi obscènes que certains traités de « cas de conscience. » — Un compilateur qui a l'intention de réunir tout ce qu'on sait du diable, après avoir mis à plusieurs endroits des points dans le récit de ses amours avec une femme, dit tout à coup : « On sent que notre « récit doit être ici fort incomplet. » (Bizouard, *Des rapports de l'homme avec le démon*, t. II, p. 76). Plus loin, parlant de J. Wier, il « n'ose citer ses sales historiottes, « pour l'honneur même » de l'auteur. (*Ibid.*, t. III, p. 491). — « Je ne saurais me résoudre à copier ce qu'elle « dit, » écrit L. Du Bois. (*Recherches sur la Normandie*, p. 46). — Michelet lui-même, si hardi et si puissant, n'ose point donner intégralement une citation du *Maleus maleficarum* de Sprenger, et se contente de dire : *Comederunt meam...* (*La Sorcière*, p. 184.) Jean Wier, qui a traduit le même passage dans son *Discours des illusions et impostures des Diables, magiciens et sorcières*, ne craint pas de dire tout au long « qu'ils avoient « mangé autant de sa fiente que son bras estoit gros ». — Un professeur des plus en vue de l'Université n'a-t-il pas transformé de la façon la plus risible un mot de la fameuse ballade de Villon, des *Neiges d'Antan*, et dernièrement ne s'est-il pas trouvé un critique, et des plus érudits (*Polybiblion, Revue littéraire*, 1882, t. II, p. 322), pour reprocher à M. François Ravaisson, d'avoir, dans son tome XIII des *Archives de la Bastille* (pp. 450-451),

ces peuvent tout laisser entièrement devi-

« reproduit une épigramme dont le dernier vers est d'une « effrayante indécence. » !!! Cette vilaine citation, poursuit le critique, gâte une note agréable, et, comme telle, il met, mais *expurgata* (ô Jouvency!) sous les yeux du lecteur. — Qu'un conférencier soit forcé de gazer ces détails et qu'arrivé à un certain moment, il soit obligé de dire : Je vous renvoie aux auteurs originaux qui, fort heureusement, ont écrit presque tous en latin; rien de plus naturel, rien de plus strictement convenable; mais le livre n'est pas la conférence, n'est même pas le journal, et toutes les critiques faites au nom de la morale tombent ici entièrement et absolument. — Et, qu'on le remarque bien, c'est la vérité que j'ai à défendre ici, non l'obscénité. J'ai à revendiquer pour la science, non point l'état des amoureuses du siècle dernier qui, comme le disait Armand Sylvestre, « gardent toujours leurs jarretières », mais « la nudité plus franche, la glorieuse nudité des Vénus antiques », c'est-à-dire la vérité. — La morale, d'ailleurs, chose éminemment subjective et pour laquelle on peut répéter le mot de Pascal, *vérité en deça des Pyrénées, erreur au delà!* et qui a tant changé depuis que le monde est monde, punissant aujourd'hui ce qu'elle glorifiait hier, admettant simultanément des interprétations différentes, suivant qu'on se place au point de vue de l'état, de la société, de la religion, ou bien qu'on envisage les devoirs subjectivement reflétés au fond de l'âme, au for intérieur de la conscience, dans ces *præcordia* mystérieux du poète latin où l'homme, face à face avec lui-même, pèse, non plus les nécessités extérieures, mais la loi absolue de ce qu'il juge être bien. Les trois grandes formes de l'idéal, le vrai, le beau, le bien, s'ils se confondent à une certaine hauteur, n'en sont pas moins aujourd'hui entièrement et complètement distincts : l'union du beau et du bien rêvée par Platon, est aussi fausse que celle du bien et du vrai; avant d'être bien ou mal, moral ou immoral, le vrai est lui-même : il est !

ner¹ et où l'on peut concilier en même temps la décence et la vérité, mais c'est bien rare dans les histoires de possessions et ce n'était point le cas pour notre procès-verbal. Il était de stricte nécessité, ou de le publier dans son intégralité originale, ou de le laisser enfoui dans la poussière du manuscrit. On a jugé que l'intérêt l'emportait sur la morale, et le lecteur jugera sans conteste que l'on a eu raison. On n'aura qu'à lire notre document, vrai roman naturaliste en même temps qu'important document scientifique, pour juger combien l'abstention eût été fâcheuse, et combien, sans parler de l'intérêt de curiosité, il offre de véritable intérêt pour l'histoire scientifique et sérieuse de la névrose².

¹ « La sœur Claire se trouva si fort tentée de coucher
« avec ledit Grandier, qu'un jour, s'étant approchée pour
« recevoir la sainte communion, elle se leva soudain et
« monta dans sa chambre, où, ayant été suivie par quel-
« qu'une des sœurs, elle fut vue avec un crucifix dans
« la main dont elle se préparait... » Là s'arrête l'auteur
qui déclare que « l'honnêteté ne permet pas d'écrire
« les ordures de cet endroit. » (*Cruels effets de la ven-
« geance du cardinal de Richelieu, ou Histoire des diables
« de Loudun*, pp. 179 et 182).

² C'est qu'il ne s'agit pas ici de ces « vérités odieuses
« qui ne peuvent servir qu'à réjouir l'envie et à piquer
« une curiosité maligne », comme celles que Ménéstrier
(*Histoire consulaire de Lyon*, préface, p. 2) voulait

L'éditeur aurait certes pu, tout comme un autre, pour éviter les crises de pudibonderie ridicule de notre âge monstrueusement vertueux¹, supprimer les pages décolletées, et les remplacer par de pudiques lignes de points, en se contentant de dire qu'elle se livra avec le démon aux « derniers excès de « la lubricité, à des lascivités abominables », ou bien à des « horreurs qu'on ne peut rapporter, tant elles sont dégoûtantes »²; mais l'intérêt historique et scientifique en aurait été diminué³, car le récit détaillé de ces

« laisser dans l'obscurité », mais d'un document scientifique de réelle valeur.

¹ On ne veut plus souffrir tout cela aujourd'hui « parce que nous sommes dans un siècle immoral, irreligieux et pervers; mais, au *bon vieux temps*, tout n'était qu'édification, jusqu'aux ordures et aux impiétés. » Génin. *Récréations philologiques*, 1856, t. II, p. 110. — C'était sans doute comme édification que les Barnabites avaient conservé dans leur bibliothèque, probablement dans l'enfer, *inter prohibitos*, le manuscrit qui fait l'objet de la présente publication.

² Paul Dibon, *Essai historique sur Louviers*, p. 128, note 1.

³ « A quoi bon, dira-t-on peut-être, (le peut-être est superbe!) rappeler ces hallucinations d'un esprit malade qui se repaît encore sous les rides de l'âge des impurs souvenirs d'une jeunesse dépravée; que peut-on ajouter à ce dégoûtant tableau? — Beaucoup, certainement. » Bizouard, *Des rapports de l'homme avec le démon*, t. II, pp. 71 et 72.

accès fournit d'irréfutables points de comparaison avec les hystériques actuelles. — Il y a des gens qui, dans la fresque du Jugement dernier de Michel-Ange, ne voient que les prélats libertins et se voilent la face en criant à l'abomination de la désolation¹. Il y a des gens qui, dans une œuvre, vont d'instinct à certains endroits, comme les chiens à l'ordure, sans s'inquiéter du soleil qui resplendit et jette sur l'ensemble son rayon clair. Il en est d'autres qui considèrent l'œuvre en elle-même dans la subordination intime des détails : pour ceux-là, il n'y a plus ni lascivité, ni turpitudes, mais un tout complet, qui ne peut être démembré sans préjudice.

C'est pourquoi l'éditeur a tout publié, et je me contente d'engager ceux dont la pudeur pourrait être violée par les détails du récit, à jeter loin d'eux le volume, ou bien à le brûler, comme, dit-on, certains fanatiques faisaient du livre de Renan, ce qui ne pourrait qu'amener à grande vitesse une seconde édition. Et en cela, l'éditeur n'a fait que suivre

¹ Que les délicats raffinés daignent lire les grossièretés que s'écrivaient au xvii^e siècle deux grandes dames, la mère d'un régent de France et une électrice de Hanovre. (*Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, par Brunet, P. 1863, t. II, pp. 385-387.) C'est là ce qu'on peut appeler du *naturalisme*, et du vrai.

les règles saines et pures de l'histoire vraie. Sans doute, il y a encore bien à faire pour les installer définitivement, sans conteste; sans doute, de bien des côtés, dans la vie, au théâtre, en littérature, dans l'histoire, dans l'art, règne, toute puissante, la pudeur de convention; dans la vie ¹, ces accès de vertu à l'état aigu, comme l'a dit Zola, ces jolies crises qui étalent l'ignorance et la bêtise d'un public; au théâtre², ces susceptibilités mesquines qui, pour éviter le « grand cla-

¹ Bien des imbéciles feraient encore, dans un accès de rage pudibonde, comme ce protestant du xvi^e siècle, qui attribuait tous les malheurs de l'époque à ce que « le cardinal de Lorraine avoit mis en usage, au lieu des « psaumes, certains vers lascifs et impudiques d'Horace « et autres poètes infâmes. » (Cf. Albert Desjardins, *Les moralistes français du xvi^e siècle*, 2^e éd. P. 1870, p. 42. — C'est en partant du même principe, qu'au xviii^e siècle, on proposait de secourir un jeune peintre à la condition qu'il ne ferait jamais de tableaux scandaleux. Cf. une lettre du grand peintre Doyen à Aug. Morillon. (*Catalogue des lettres autographes du vicomte de S****, P. 1883, n^o 99.) — Combien M. Bizouard avait raison de dire (t. II, p. 120) que nos oreilles sont aujourd'hui *plus délicates que véritablement pudiques* !

² Dans son *Histoire du costume au théâtre*, M. Adolphe Jullien rapporte une bien curieuse anecdote. Dans le rôle du tribun Proculus, de Brutus, Talma parut vêtu d'un costume fidèlement calqué sur les habits romains. « A son entrée en scène, M^{me} Vestris le regarda des pieds à la tête, et, tandis que Brutus lui adressait son couplet, elle échangeait à voix basse avec Talma-Proculus ce rapide dialogue : « — Mais vous avez les bras nus,

« quement d'éventails, qu'agite désespéré-
« ment la pudeur violée des marquises¹ »,
ne craignent point de travestir une pièce et
de fausser les sentiments, comme on l'a vu
tout récemment à la reprise de *Carmen* où
l'actrice, pour ne pas « effaroucher la clien-
« tèle bourgeoise de l'Opéra-Comique² »,
a travesti honnêtement le type de cette
drôlesse si énergiquement et si crûment
rendu naguères par Galli-Marié; dans la
littérature, les offenses à la morale pu-
blique et à la religion qui ont fait asseoir
notre pauvre grand Flaubert sur les bancs
de la correctionnelle, et que faisait sonner si

« Talma! — Je les ai comme les avaient les Romains.
« — Mais, Talma, vous n'avez pas de culotte. — Les
« Romains n'en portaient pas. — *Cochon!*... » et, prenant
la main que lui offrait Brutus, elle sortit de scène en
étouffant de colère. » — Et Zola ajoute : « Voilà le cri
réactionnaire en art : Cochon ! Nous sommes tous des
cochons, nous autres qui voulons la vérité. Je suis
personnellement un cochon, parce que je me bats contre
la convention au théâtre. Songez donc, Talma montrait
ses jambes. Cochon ! Et moi, je demande qu'on montre
l'homme tout entier. Cochon ! cochon ! » — (Zola, *Le
naturalisme au théâtre*, p. 117. — Il faut espérer qu'on
fera à cette publication l'honneur de cette épithète si
noblement distinguée, qui a d'ailleurs bien droit de cité
dans la littérature, depuis « l'animal qui se nourrit de
glands », héros du sonnet de Monselet.

¹ *Revue des deux mondes*, 15 avril 1882, p. 881.

² *Figaro* du 22 avril 1883, Aug. Vitu.

haut M. l'avocat impérial dans l'affaire de M^{me} Bovary, ce chef-d'œuvre qui a transformé le roman moderne et où il n'avait vu qu'une saleté pleine de « détails lascifs » de « peintures lascives », de « tableaux lascifs », de « pages lascives » « d'une immoralité pro-

¹ Tout est lascif. Cela me rappelle un bien curieux catalogue de littérateurs, poètes et romanciers du jour » donné par un jésuite (*Instruction contre les mauvais livres, les mauvais journaux et les romans*, par le P. Boone, Paris 1845, pp. 69 et ss.) Ni prosateurs, ni poètes, tous licencieux : licencieux, Balzac ; licencieux, Barbier ; licencieux, Millevoye ; licencieux, Vigny : les prix d'honneur sont décernés à Alexandre Dumas, qualifié de *très licencieux, impie* ; à Th. Gautier (écrit Gauthier), de *la plus grossière impiété*, à Martine (de la) (*sic*) *très mauvais* ; à Musset (Alfred), romancier (*sic*) ; à G. Sand, *très lubrique* ! — Noter, d'ailleurs, qu'avec les meilleures intentions du monde, on arrive parfois au comble de l'immoralité ; je n'en veux pour preuve qu'un livre intitulé *Modestia Scripturæ de disquisitione medico-sacræ in rebus verecundis*, a Ch. Warlitrío. (Vitenbergæ, 1702, in 4^o). L'auteur cherche à prouver que le style de l'Écriture sainte est toujours chaste en parlant des choses qui le sont le moins. Pour rendre sa preuve irrésistible, il passe en revue les différentes manières de se livrer aux plaisirs défendus chez les diverses nations, fait sentir la différence des expressions des auteurs profanes et de la Bible, entre sur ces matières dans les plus grands détails anatomiques des parties, n'oublie aucun des plaisirs contre nature, et donne de la meilleure foi et avec les intentions les plus pures un pendant à l'*Erotica Biblion* et au livre de l'Arétin. Catal. L. G... 1882, p. 4.

Pour moi, je partage entièrement la déclaration suivante : « On est très coupable quand on écrit mal ; en

fonde ». — En histoire, autant que partout ailleurs, nous rencontrons ces chatouilleux qui se font les don Quichotte de la vertu, se mettent à la chasse de toute idée qui, a dit un maître, se promène dans un livre la cornette posée de travers ou la jupe troussée un peu trop haut, et qui veulent lui imposer la « règle de la décence publique », pour « l'honorer », comme disait le susdit réquisitoire; il sont bien nombreux, les gens qui, comme jadis Jules Janin l'écrivait de Balzac, s'écœurent de voir l'histoire « le crochet à la main, s'occuper de ce pandémonium grouillant sur ces tas d'immondi-

« littérature, il n'y a que ce crime qui tombe sous mes
« sens, je ne vois pas où l'on peut mettre la morale
« lorsqu'on prétend la mettre ailleurs... Pour moi,
« l'ignoble commence où finit le talent. Je n'ai qu'un
« dégoût, la bêtise. » (Zola, *Le roman expérimental*,
p. 364.) — Ces paroles ne rappellent-elles pas à la mémoire
l'évêque Rousselot de la *Conquête de Plassans*, (p. 151),
adorant les littératures anciennes : « On racontait qu'il
« traduisait Horace en secret; les petits vers de l'antho-
« logie grecque l'enthousiasmaient également, et il lui
« échappait des citations scabreuses, qu'il goûtait avec
« une naïveté de lettré insensible aux pudeurs du vul-
« gaire. » Cf. la préface de *Thérèse Raquin* : « Le
« reproche d'immoralité, en matière de science, ne
prouve absolument rien », etc.; celle que Léard a mis
en tête du *Charlot s'amuse* de Bondain. — Voir, à cette
occasion, le curieux extrait du Dictionnaire de Bayle,
Sur les obscénités (artistiques et littéraires) qui a été
publié en 1879, à Bruxelles, etc., etc..

« ces ». « Non, non, poursuivait le majes-
« tueux critique des *Débats*, il y a des cho-
« ses qu'on ne doit pas voir, et qui sont à
« peine permises au philosophe, à peine
« permises au moraliste, à peine permises
« au chrétien. Un écrivain n'est pas un chif-
« fonnier, un livre ne se remplit pas comme
« une hotte. » Que de fois a-t-on calqué ce
poncif ! Nous a-t-on assez répété que « la di-
« gnité de l'histoire » interdit certaines ques-
tions. Tout au plus, peut-on les « effleurer
« d'une plume délicate et austère ». Jugez
donc ! Faire de l'histoire, — cette Muse chaste,
cette Piéride au front sacré, — la sœur de
cet affreux naturalisme contemporain, la
souiller du contact impur et flétrissant de
l'*Assommoir*, de *Pot-Bouille* et de *Nana* ! Et
pourtant, c'est une sottise de nous répéter
le grand mot : *La dignité de l'Histoire* ! Il y a
beau jour que Macaulay, l'illustre historien
anglais, a jugé¹ comme elle le mérite cette so-

¹ C'est, dit-il (*Essais historiques et biographiques*, trad. Guizot, p. 135), une « pauvreté que répètent sans cesse les mauvais historiens ». On a bien lu, *mauvais historiens*. Avis aux amateurs ! Les bons, les seuls vrais n'arrangent pas l'histoire, ne la couvrent pas comme le fils de Noé fit pour son père ; ils l'acceptent telle qu'elle est. L'histoire ne doit point, au nom de je ne sais quelles convenances, devant je ne sais quelles pudeurs, « fermer

lemnité grotesque. — Et dans les arts ! c'est encore plus fort ! Si on trouve des nudités jusque sur les fresques des Catacombes, si l'abbesse Giovanna di Piacenza fit peindre à son couvent des Bénédictines de Parme par le Corrège des divinités païennes parmi lesquelles Minerve, Adonis, et Endymion étaient absolument nus, que de dégradations, que de mutilations, sans aller chercher l'affaire du groupe de Carpeaux, ont été commandées par les délicatesses raffinées de la pudeur : c'est ainsi que Giovan Antonio (le Sodoma) fut forcé de cacher sous des draperies les nudités d'une de ses meilleures peintures, au couvent des Bénédictins de Chiusari¹, qu'au mausolée de Paul III, à Saint-Pierre de Rome, la statue de la Justice fut revêtue par le Bernin d'une tunique de bronze peinte en couleur de marbre, qu'In-

sa main pleine de vérités », et l'on ne saurait trop flétrir cette habitude mesquine de vouloir cacher ce qui, dans le passé, n'est pas à la gloire de telle ou telle idée, de telle ou telle institution. Je n'ai qu'à rappeler à ce sujet les honteuses menées qui ont signalé la publication du célèbre *Registre* d'Eudes Rigaud. *Amicus Plato...*

¹ Cf. la grande fresque des noces de Cana, au réfectoire de Saint-Romuald de Ravenne, où Saint Charles Borromée fit couvrir d'un voile la femme placée près de Jésus-Christ, et le Saint Jean Evangéliste de Dosso Dossi où l'on appliqua une draperie verte pour cacher le corps demi-nu du saint.

nocent XI fit également habiller la *Vérité* du tombeau d'Alexandre VII, et qu'à Marly l'épouse du pudique Louis XV fit jeter une chemise de marbre sur la Vénus Callipige, faisant décemment couvrir de feuilles de stuc certaines parties du corps; c'est ainsi que le pape fit dire à Michel-Ange de voiler les nudités de son Jugement dernier¹, et que Daniel de Volterra dut en habiller certains personnages et mutiler ainsi l'œuvre du maître, ayant été chargé, comme on l'a dit, de « peindre des caleçons sur le Jugement « dernier »; c'est ainsi que, comme Denys, le moine du Mont Athos qui, traitant de la manière de représenter les merveilles de l'Ancien Testament, passa le sujet de Suzanne surprise au bain par les deux vieillards, saint Louis fit sauter par le miniaturiste de son psautier l'histoire de Loth et l'aventure de Joseph avec la femme de Putiphar, et, non content de ces lacunes, enleva tous les sujets de la création parce que la nudité

¹ Michel Ange répondit : « Que le pape ne s'inquiète « pas tant de corriger les peintures, ce qui peut se faire « aisément, mais un peu plus de réformer les hommes, « ce qui est beaucoup moins facile. » On pourrait bien appliquer ces paroles à ceux qui s'acharnent aujourd'hui, au nom de la morale, contre ce qu'on appelle la *littérature putride*.

d'Adam et d'Eve blessait sa chasteté : c'était donc une Genèse qui commençait au sacrifice de Caïn et d'Abel ! Comme nous sommes loin de la chaste Anne de Bretagne, la *preude* femme qui laissait bien dans son psautier des détails plus qu'intimes, rappelant le bas relief de la femme de Barberousse, de la maison Origo, à Milan, et qui, étant auparavant exposé au public, fut enlevé de la porte Tosa par Saint Charles Borromée¹.

Et à quoi arrive-t-on avec ces belles délicatesses ? A la création, dans l'art, du cabinet secret, où l'on se croit obligé d'arriver avec des idées lascives ; « cabinet, il est vrai,

¹ A cause de la pudeur, le christianisme devait forcément faire disparaître, en les détruisant ou les mutilant, les œuvres d'art d'une certaine catégorie et, de même que l'hôtel en pierre du xvi^e siècle, que signale M. de La Querrière, dans sa *Description des maisons de Rouen*, où une figure d'homme entièrement nue avait été supprimée à cause de son indécence, de même les niches vides et veuves de leurs statues, dont parle le roman du cardinal Wiseman, *Fabiola*, reposent sur un fait indéniable. Heureux, quand on s'est contenté de cacher, au lieu de détruire, comme le Saint-Sébastien nu de Fra Bartolomeo, de San Marco, d'un coloris et d'un dessin si parfaits, d'une beauté si suave, imitant la nature d'une manière si séduisante qu'il devint l'objet spécial de l'admiration des dévotes, et que les religieux durent le retirer de leur église où il était exposé ; ils eurent le bon esprit de le vendre, tandis que d'autres l'auraient détruit.

« que le public ne voit pas, mais que l'on « montre à tout le monde¹ », et qui, comme on l'a fort bien remarqué, n'a d'autre résultat que de faire naître devant des nudités, bien innocentes d'ailleurs, des idées qu'on n'aurait point en les rencontrant dans la salle publique au milieu des autres statues et des autres tableaux; à la création, dans la littérature, de ces bibliothèques exotiques, belges ou autres, où le nom de certains éditeurs est une estampille qui, pour beaucoup de personnes, suffit à donner par avance au livre une certitude d'immoralité.

N'est-il pas plus convenable, plus intelligent, plus raisonnable, d'accepter la grande vérité de la nature², et, pour l'histoire en particulier, de répudier une théorie, récemment émise encore, qui reconnaît à tout homme de goût le droit de supprimer les obscénités³. La science sérieuse doit repousser ces compromissions lâches, réclamer,

¹ Valéry, *Voyage en Italie*, p. 65.

² A la fête nationale donnée à Lille le 30 brumaire an II, un groupe de jeunes filles portait la statue de la Nature avec l'inscription : *Nous suivrons ses lois et nous resterons pures comme elle*. Description de lad. fête, publiée à Lille en 1883, p. 9. — Voilà le *naturam sequi* bien compris dans le sens de la *vérité de la nature*.

³ *Revue des questions historiques*, t. XXV, p. 229.

elle aussi, l'impudeur complète de la vérité absolue, et comme un de nos grands poètes le disait récemment de la Vénus de Milo,

... S'offrir toute nue aux yeux purs de désir.

Car

Nul rêve inférieur ne l'outrage en ce temple
Où le désir se tait comme dans un tombeau¹.

Assez de pudeurs grotesques et niaises. Nous ne sommes pas des enfants pour qu'on nous ramène aux éditions expurgées du P. Jouvençy, aux naïvetés de ces imbéciles qui mutilaient Télémaque, pour qu'on colle ou qu'on coupe nos livres comme font les maîtresses de pension pour les manuels d'histoire naturelle placés entre les mains vierges des jouvencelles à l'imagination virtuelle et blanche, pour qu'on déchire la littérature française et qu'on rétablisse pour nous en plein XIX^e siècle, l'inquisition de l'intelligence avec le fameux réquisitoire Bovary².

¹ Sully-Prudhomme, *Devant la Vénus de Milo*, poème lu à la séance trimestrielle de l'Institut (janvier 1883). Publié par la *Revue politique et littéraire*, t. XXXI, p. 26.

² Bien que la déclaration des Droits de l'homme porte qu'on peut imprimer et écrire librement, bien qu'un

Pas plus que la médecine, l'histoire ne veut ni de *pruderie*, ni de *sentimentalisme*¹; c'est tout entiers qu'il faut publier les documents, sans lacunes, sans réticences², sans

arrêt de la cour de Cassation en date du 23 mars 1866 dispose que « l'histoire impartiale et honnête sera dans « tous les cas à l'abri de la pénalité de la loi », il est regrettable qu'on refuse le mot honnête aux œuvres d'un écrivain sérieux où l'on ne veut si lestement voir que des pornographies, il est regrettable que l'homme de lettres ne puisse pas écrire une ligne sans redouter de voir poindre devant lui le tricorne du gendarme ou le papier timbré de l'huissier; il est regrettable que, assimilé à l'individu surpris en flagrant délit de vol à la porte d'une boutique, un écrivain de talent (*exempli gratia*, Richépin), se voie frappé d'amende, d'emprisonnement, d'incapacités civiles; il est regrettable qu'après 90 ans, nous n'ayions pas encore conquis la liberté de la pensée!

¹ Cf. Charcot, *Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. I, p. 301.

² Bossuet, dans une lettre en date du 30 mars 1701 adressée à M. Pastel, docteur de Sorbonne, principal du collège Mazarin (*Catal. de la Coll. Chambry*, n° 94), parlait de deux lettres de Descartes, opposées à la doctrine catholique et pensait que, *par charité*, il fallait empêcher ses disciples de les publier. C'est toujours le même système, comme s'il était honnête de supprimer deux lettres du grand philosophe qui servaient à compléter l'histoire de ses idées, et comme si nous ne devions pas la lumière, aussi complète que possible, à tout ce qui touche le père de la philosophie moderne. — On comprend qu'on cherche à couvrir d'un silence absolu pour l'honneur des coupables et celui de l'Eglise, certains faits de vie privée, comme dans l'affaire de sodomie de Jean Hellevin, chanoine d'Autun (Cf. Abord, *Histoire de la réforme et de la ligue à Autun*, t. I, p. 13), mais

voiles, dans leur tragique ou repoussante vérité¹. Il ne faut point « incliner l'histoire « à sa fantaisie », comme disait Montaigne², et nous devons rappeler que les anciens, sur ce point, avaient plus de largeur vivace que nous dans l'esprit : nous réclamons encore pour elle, après dix-neuf siècles, les droits que revendiquait Cicéron³, que reconnaissait Caligula lui-même⁴, nous ne semblons point nous douter que, suivant le mot de Quintilien⁵, elle ne tire sa force que de sa vérité, et que, pour un Père de l'Eglise⁶, il valait mieux faire naître le scandale que d'abandonner la vérité⁷. *Melius est ut scandalum oriatur quam ut veritas relinquatur.*

C'était ce que réclamait aussi la vieille

il s'agit ici de la vie intellectuelle, qui doit être ouverte à tous.

¹ Cf. Michelet, *La Sorcière*, p. 181, note : « Il est à désirer qu'on fasse cette publication, mais sincère, intégrale, non mutilée. » Il s'agit du procès de Gilles de Rais, le fameux enleveur d'enfants.

² *Essais*, II, 10.

³ *De oratore*, III, 15.

⁴ *Ut facta quæque posteris tradantur.* Suétone. Caligula XVI.

⁵ *Instit. orat.*, lib. II, c. 4.

⁶ Saint Grégoire.

⁷ « Recite ta vision tout entière, répondait la lumière à Dante (Parad. ch. XV), et laisse crier !... »

France, la vérité, au mépris des pudeurs grotesques du vulgaire : c'est le vieil érudit Pasquier, qui demandait à l'historien « qu'il vous estale sur son papier la vérité « toute nue¹ », c'est Ménant² un des précurseurs de l'érudition provinciale, c'est l'auteur de notre premier roman de mœurs, Charles Sorel³... c'est enfin ce que

¹ *Lettres*, liv. III, l. 8.

² A celui qui avait cru devoir lui écrire les paroles suivantes : « Quoique la vérité soit la loi de l'histoire, il « n'est pas toujours nécessaire d'accompagner cette vérité de toutes ses circonstances. Il est bon quelquefois « de pallier certains faits ou d'en diminuer la noirceur... », Ménant, l'historien de Nîmes, répondit : « Je « devais, dites-vous, pallier les faits. Quel monstrueux « principe avancez-vous là, Monsieur ! Quelle hérésie « en matière d'histoire ! Quelles lois pernicieuses ! Elles « tendent à détruire tout le prix de cette sorte d'ouvrages. Si elles étaient admises, c'en serait fait... »

³ « L'on me dira que je les devois retrancher ; mais « sçachez que l'histoire seroit imparfaite sans cela ; car, en « ce qui est des livres... comme celui-ci, il en est de « même que du corps des hommes, qui sont le but de la « haine et de la moquerie, quand ils sont châtrés... C'est « pourquoi nous passerons outre à tout hasard, et nous « considérerons que tout cela se fait sans aucun mauvais « dessein .. ». Il a le soin de mettre un écriteau et de dire : « O vous, filles et garçons qui avez encore votre pudeur « virginale, je vous avertis de bonne heure de ne point « passer plus outre, ou de sauter par dessus ce livre-ci, « qui va réciter des choses que vous n'avez pas accoutumé « d'entendre. » *La vraie histoire comique de Francion*, composée par Charles Sorel, sieur de Souvigny, éd. Colombey, pp. 286 et 287. Et plus loin (p. 289) : « Au reste, toutes

réclamait, en publiant une pièce scandaleuse, le regretté chef de la section historique aux Archives nationales : « Nous ne nous excuserons pas de la publier ; comme la science de l'homme physique, la science de l'histoire doit avoir des privilèges. Un amphithéâtre n'est ouvert qu'à ceux qui ont droit d'y entrer, et *l'étude sérieuse a droit d'entrer partout*¹. »

Non seulement, comme le disait M. Douet d'Arcq, non seulement l'étude sérieuse a le droit d'entrer partout, mais elle en a le devoir. A l'histoire fantaisiste, qu'on a trop longtemps supportée, notre époque

« ces débauches sont très-véritables, et je les donne pour
« telles, de sorte que l'on ne me blamera point de les avoir
« récitées ; car ceux qui ont fait un dessein particulier
« de les condamner, par un style sérieux, n'en racontent pas moins, et je sçais bien que je ne mets point
« ici des discours qui ne soient plutôt capables de les
« faire haïr que de les faire aimer, car je proteste que je
« n'approuve aucunement les actions qui sont contraires
« à la vertu. C'est pourquoi il faut achever notre histoire
« sans crainte. » C'est aussi ce que disait Béroalde de Ver-
ville : « Dames, qui avez les oreilles chatouilleuses, de
« peur de rire, lisez cecy tout bas ou de nuit, durant
« laquelle la honte dort ; & ne vous formalisez, scandali-
« lisez, ni estomirez de chose quelconque que trouverez
« en ces textes & mémoires meslez de toute sapience,
« moyens, esléments & enseignemens à bien vivre. » *Le moyen de parvenir, œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est & fera.* Ed. Garnier, 1879, p. 21.

¹ *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. IX, p. 506.

critique a substitué la méthode documentaire qui s'appuie sur des faits réels et qui a pour mission de reconstituer, à travers les défaillances et les lacunes, à travers nos imperfections et nos erreurs, tous ces passés disparus. Pour tenter cette œuvre grandiose de résurrection, il faut tout voir, tout interroger, tout entendre. « L'Histoire, disait M. Thiers, ce sont les balances de Dieu dans les mains des hommes¹ » ; et l'éternelle justice souffre-t-elle les compromis des mesquineries humaines ? Laisser de côté des faits, c'est laisser de côté des poids, c'est fausser la pesée. — Il nous faut maintenant, par delà les phrases plus ou moins correctes et les périodes plus ou moins sonores, par delà les atténuations timides et les réticences pudiques, il nous faut l'histoire tout entière, l'histoire vraie, par la vérité complète du document. Qu'il attaque nos convictions ou nos croyances, qu'il renverse nos théories ou qu'il blesse nos susceptibilités, il est.

Il est, et toute mutilation, inconsciente ou voulue, tout arrangement du texte est une malhonnêteté, car c'est une diminution de

¹ *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XII, p. xxviii (Préface).

l'Etre. — Qu'un savant, qu'un historien consume ses veilles à fouiller dans les bas-fonds du Moyen-Age, qu'il veuille reconstituer ces mondes éteints, faire revivre les ignominies d'antan et les fanges du passé, — pornographie? — Allons donc, laissez passer l'érudition! Que ces vieux mondes se dressent, bons et mauvais, comme ils étaient, et qu'ils reparaissent dans la nudité dévoilée, parfois radieuse et blanche, parfois gangrenée et sale, de leur humanité, — hontes, turpitudes! — Allons donc, laissez passer la science! Laissez passer la science, sans lui jeter à la face les mots stupides qu'on répète sans les comprendre.

Passez, passez! Au-dessus des conventions humaines, par delà les mesquineries de notre imperfection native, il est dans l'Idée quelque chose de grand et d'éternel: qu'importent les clameurs et les pruderies, qu'importent les naïvetés et les glapissements, l'œuvre continue sa marche et la reconstitution du passé s'opère chaque jour, bien imparfaite encore, bien entravée par l'école de la moralité qui nous fait trop souvent un Moyen-Age à l'eau de rose, oubliant qu'il est assez grand pour qu'on ne rougisser pas d'en étaler les misères; l'œuvre continue sa marche,

.....

boîteuse mais persévérante, lente mais sûre, et c'est par le mépris des pudeurs enfantines et des naïvetés bêtes, par le souvenir incessant des traditions pures de probité littéraire, par le respect des droits et des devoirs imprescriptibles de la pensée, que l'histoire pourra un jour faire revivre, presque entiers, ces vieux âges écroulés dans l'oubli, et arracher du passé, froid, éteint et mort, une étincelle : la vérité!

LE V^{te} B. DE MORAY.

PROCÈS VERBAL
FAIT POVR DÉLIVRER
VNE FILLE POSSÉDÉE
PAR LE MALIN ESPRIT
A LOVVIERS
(1591)

PROCES VERBAAL

DER ALDEMANEN

VAN DE NEDERLANDSE

INDIEN

ALDEMANEN

1860

PROCÈS VERBAL

FAIT POUR DÉLIVRER

VNE FILLE POSSÉDÉE

PAR LE MALIN ESPRIT

A LOUVIERS

Du famedy dix septiesme iour d'aoust mil cinq centz quatre vingtz vnze, de matin, à Louviers, en la cohue dudit lieu, devant nous, Loys Morel, escuier, sieur de la Tour, conseiller du Roy, Préuost général en la mareschaussée de France et en la prouince de Normandie, tenant garnison pour le seruice du Roy aux villes & chasteaux du Pont de l'Arche & Louviers, avec vng lieutenant, vng greffier, & cinquante archers, assisté de M^e Robert Behotte, licentié es loix, aduocat & lieutenant général de Monsieur le Viconte de Rouen, estant réfugié aud. Louviers, présence de de M^e Loys Vauquet, nostre greffier.

Sur ce que le iour d'hier le sieur du Rollet, gouverneur pour sa Maiesté esd. villes & chasteau du Pont de l'Arche & Louviers, eust aduertissement que les rebelles & ennemys de sad. Maiesté auoient faict en-

treprise avec le frère du sieur de Fontaine Martel pour surprendre la nuit passée icelle ville de Louviers, il auoit commandé aux gentz de guerre estantz en garnison en ladite ville, tant de cheual que de pied, eulx tenir prestz à la première allarme pour se rendre deuant son logis, à fin de recevoir commandement de ce qu'ilz auroient à faire, & pour asseurance de ladite ville, auoit mis vng grand nombre de gentz de pied en garde en la grande église dud. Louviers & au deuant du grand portail d'icelle, du costé d'une petite rue vis à vis de la maison du sieur le Gay, absent & fugitif comme rebelle à sadite Maiesté, il auoit mis vng grand corps de garde avec le capitaine Diacre pour y commander; à laquelle maison dudit le Gay ledit sieur du Rollet auoit logé deux capitaines, l'un anglois & l'autre gascon, se nommant, ledit anglois le Capitaine anglois, & ledit gascon le sergeant la Bastide, où demouroit vne seruante, & en laquelle maison le iour d'hier estoient arriuées la damoiselle femme dudit sieur le Gay & vne autre femme de Rouen, vesue de feu M^e Iean Deshayes, en son viuant chirurgien, demeurant derrière le palais, ioignant la Coste de ballene; lesquelz Capitaine anglois et Bastide s'estoient plaintz audit sieur du Rollet d'un esprit qui reuenoit en ladite maison & les tourmentoit, l'ayant prié de leur faire bailler vng autre logis; feroit arriué viron minuit vne grande allarme, pour raison de laquelle les gens de guerre, tant de cheual que de pied, se feroient aussy tost renduz deuant le logis dudit sieur du Rollet, et au mesme instant icelluy sieur du Rollet fut aduertie par ledit capitaine Diacre que ce n'estoit l'ennemy & n'y auoit aucune allarme, & estoit vng esprit, lequel estoit venu en la maison

dudit le Gay, qui tourmentoit estrangement la damoiselle femme d'icelluy le Gay & ladite femme Deshaies, mesmes la seruante, ayant ledit capitaine Diacre baillé lad. allarme, pensant, pour le grand bruit que l'on faisoit en ladite maison, qu'il y eust quelques gens de guerre des ennemis cachez dans icelle, mais aiant veu icelle damoiselle & ladite femme Deshaies qui cryoient à l'ayde, lesquelles se vouloient iecter par les fenestres en la rue, et faiët entendre que s'estoit vng esprit, icelluy capitaine Diacre auroit faiët cesser ladite allarme, & veu comme ledit esprit auoit ietté en la rue contre ledit Diacre & ses compaignons des morceaulx de landiers de cuyvre que icelluy esprit auoit rompu, avec des tables, bancz, chaires & autres meubles, qui auroit occasionné ledit Diacre à iecter par la fenestre des pierres, & tant faiët qu'une pierre qu'il auroit iettée auroit entré dans la chambre où lesdites femmes estoient, où, à l'instant, ledit esprit s'estoit esuanouy & absenté; qui fut cause que lesdites femmes s'estoient vng peu raseurées, lesquelles ledit capitaine Diacre auroit tousiours assistées & consollées, & à elles baillé une lanterne & une chandelle allumée, avec une hallebarde, par l'une des fenestres de ladite chambre; lesquelles femmes, ayans eu de la lumière, estoient venues ouvrir la porte audit capitaine Diacre, qui estoit entré en lad. maison avec plusieurs de ses soldatz, lesquels auoient trouué icelles femmes fort espouuantées, & veu comme les couches, litz, buffetz & autres meubles de ladite maison estoient renversées sans dessus dessous; ce que aiant entendu, ledit fleur du Rollet auroit faiët retirer vng chacun iusques à ce iour d'huy matin, enuiron sur les sept à huit heures, que ledit fleur du Rollet s'estoit délibéré

d'aller en ladite maison veoir ce qui s'estoit passé, & mené avec luy le sieur abbé de Mortemer, le sieur Segurier, grand maistre des eaues & forestz, le sieur du Valdailly & plusieurs autres, où nous les auions assistez pour veoir ce que s'estoit & entendre comme le tout s'estoit passé; en laquelle maison nous sommes entrez & montez en une chambre haulte, où nous auons trouué ladite damoiselle le Gay fort espouuantée, nue teste & escheuellée, avec lad. femme Deshaies aussy fort espouuantée, passe & deffaicte, qui nous ont faict entendre la grand peur qu'ilz auoient eue la nuict passée, à railon d'un esprit qui estoit venu, viron sur la minuiet, dans la chambre où elles estoient couchées, & descendit par la cheminée comme vng brandon de feu; lequel esprit ladite femme Deshaies disoit s'estre adressé à la seruante dudit logis, laquelle s'estoit iettée par plusieurs fois en la ruelle de leur list, où ledit esprit l'auoit poursuiuye, faisant vng bruit & estonnement par la maison; laquelle seruante ledit sieur du Rollet auoit prinse par la main & menée en une salle basse pour deuiser avec elle touchant ce qui s'estoit passé, & nous, aurions monté sur la maison & au dessus de la cheminée de ladite chambre, par laquelle lescrites femmes disoient ledit esprit estre descendu, pour veoir sy nous trouuerions aucune apparence de pas de personne qui feussent descenduz par ladite cheminée, à laquelle n'auons trouué aucune apparence que personne y eust passé, sinon que, viron deux piedz au dessus & en dedans de ladite cheminée, il y auoit apparence de grand nombre de petites relles qui descendoient iusques au droit de la cramillée, qui sembloit estre nouuellement faictes, & ne trouuans autre chose, nous ferions descenduz en bas et reuenuz

en lad. chambre, où nous aurions de rechef enquis ladite damoiselle le Gay, pour scauoir d'elle sy auparauant elle auoit oy ledit esprit; laquelle nous a dict qu'il n'y auoit pas longtemps que fondit mary auoit acquis ladite maison, en laquelle l'on disoit qu'il reuenoit vng esprit, premier que fondit mary eust achapté icelle, & lequel esprit elle disoit auoir oy par plusieurs fois en ladite maison, au précédent cedit iour d'huy, mesmes icelluy oy & se plaindre en vne petite chambre où elle alloit prendre du fil, ce qui l'auoit espouuantee; pour raison de quoy, elle auoit faict venir sa seruante pour prendre ledit fil, laquelle estoit entrée en ladite petite chambre, qui luy dict qu'elle voyoit ledit esprit, qui estoit faict comme vng pigeon; qui fut cause que ladite damoiselle s'estoit retirée; & sy, elle nous auoit dict que sadite seruante luy auoit faict entendre que ledit esprit s'estoit par plusieurs fois adressé à elle depuis trois mois ou enuiron, laquelle seruante ladite damoiselle disoit auoir prise pour la seruir; à laquelle damoiselle nous auons demandé sy elle n'auoit point opinion que s'estoit sadite seruante qui faisoit de l'esprit & quelque sorcellerye ou anchantement; laquelle damoiselle nous a faict responce que ce n'estoit sad. seruante qui faisoit cela, & que s'estoit une pauvre fille qu'elle auoit prinse depuis trois ou quatre mois, qui estoit fille de bien; ce que oyant ladite femme Deshaies, elle nous auoit de rechef dict qu'elle auoit opinion qu'il y auoit du faict de ladite seruante, par ce que ledit esprit s'estoit adressé à icelle & l'auoit poursuiuie iusques dedans la ruelle du lit où lad. damoiselle & elle estoient couchées, sans s'estre adressé à eulx, ny à autre que à ladite seruante; laquelle damoiselle nous

a aussy dict que ledit esprit auoit battu icelle seruante & à elle baillé d'une hallebarde sur le visage, qu'elle auoit meurtry; pour raison de quoy, auons demandé à veoir & parler à ladite seruante, que l'on nous a dict estre à la salle basse avec ledit sieur du Rollet, où nous sommes descenduz, & trouuée icelle seruante, habillée à la façon de village, ayant vng couurechef blanc de toille empesé, qui luy descendoit fort bas iusques dessus le nez; & laquelle auoit une meurtriseure noire en la ioue droicte, de grosseur d'une prune de Damas.

A laquelle nous auons demandé sy s'estoit elle qui estoit la seruante du logis dudit sieur le Gay; qui nous a faict responce que ouy; & par nous à elle demandé sy s'estoit pas elle qui faisoit de l'esprit; par elle faict responce que non, & que nous eussions à regarder ce que nous disions, par ce qu'elle estoit de la Roche Guyon; et par nous demandé à icelle ce qu'elle entendoit dire pour estre de la Roche Guyon, ayant appuyé nostre main sur l'une de ses espaulles & à elle dict que nous la déclarions & faisons prisonnière du Roy; ce que aiant entendu ladite seruante, elle auoit pris une gayne qui pendoit à son costé & d'icelle tiré vng cousteau, duquel elle s'estoit voulue offencer & tuer par le ventre; ce que nous aurions empesché, & à elle osté ledit cousteau; ce que voiant icelle seruante, elle auroit par aprez prins des cizeaux qui pendoient à son costé desquelz, par semblable, elle s'estoit voulue offencer, & lesquelz cizeaux nous luy aurions aussy ostées, & iceulx, avec ledit cousteau, mis es mains de nostre greffier; pour raison de quoy, nous auons avec nostred. greffier mené & conduit lad. seruante prisonnière es prisons de ceste ville de

Louuiers, & trouué dans sa bourse vng teston, vng demy teston, & vne pièce de dix folz, que nous auons laissez és mains de la femme de Nicolas Pellet, vallet de geolle; à l'interrogatoire de laquelle nous auons procédé comme il enfuit.

L. MOREL. VAUQUET.

Du famedy matin dix septiesme iour d'aoust mil cinq cens quatre vingtz unze, audit lieu de Louuiers, en la cohue, deuant nous, Préuost général susd., assisté dudit Behotte lieutenant, présence dudit Vauquet greffier, auons fait venir deuant nous icelle seruante & interrogée de son nom, aage, qualité & demeure.

A dict auoir nom Françoisse Fontaine, fille de Oliuier Fontaine, soldat & seruant de vallet de chambre au sieur de Mouchy, seigneur de Cirfontaine prez Paris, natifue des faulxbourgs Saint Honoré de Paris, aagée de vingt deux ans ou enuiron, iurée de dire vérité.

Luy auons remonstré qu'elle ne nous dict la vérité, par ce que, lors que l'auons arrestée au logis du sieur le Gay, elle nous a dict qu'elle estoit d'auprez la Roche Guyon, & à présent elle dict qu'elle est natifue des faulxbourgs Saint Honoré de Paris; qui démontre qu'il y a quelque chose de mallice en elle, l'incitant de reconnoistre la vérité.

A dict que son père & sa mère sont de Serencourt d'auprez la Roche Guyon, qui est cause qu'elle a dict qu'elle estoit de là.

Interrogée qui l'a admenée en ce pais;

A dict qu'elle demouroit à Paris chez vng appellé Saint Denis Mailloc, tailleur d'habitz prez Saint Iean en Grèue, en la rue de la Mortellerye, au Pot d'estaing, où elle a demeuré cinq ans; lequel son maistre, voyant Paris assiégé, estoit forty, & s'en estoit venu à Bernay trouuer vng sien frère qui estoit audit Bernay, appellé Iean d'Auuergne, du mestier de mercier; & s'estoit fondit maistre mis de la compagnie du capitaine Beaupalais; lequel son maistre auroit mandé sa femme, laquelle l'estoit venue trouuer audit Bernay, avec elle respondante.

Interrogée comme s'appelloit le père de fond. maistre;

A dict que l'on l'appelloit Nicolas Darais, & estoit sergeant, lequel se tenoit à Paris avec fondit filz.

Luy auons remonsté qu'elle ne nous dict la vérité, d'autant que fondit maistre, ny son frère, ne se nommoient du furnom de leur père;

A dict que l'on les appelloit ainſy, d'autant qu'ilz estoient allez à la guerre où l'on leur auoit baillé ses noms là.

Interrogée pourquoy elle a quité led. Saint Denys Mailloc & sa maistresse, & depuis quel temps;

A dict qu'elle les a quitez depuis quatre moys, d'autant que ledit Saint Denis Mailloc auoit esté tué par la garnison de Lifieux, & sa maistresse estoit décédée quatre iours aprez; & s'en estoit venue avec deux femmes à Beaumont, où estant, elle auoit trouué vng homme de cestedite ville, d'auprez de la porte de l'eau, le nom duquel elle ne scait, qui l'auoit amenée en cested. ville; & estoit, elle qui respond, allée demeurer avec vne vieille femme de cested. ville, nommée la Durante, en la rue de Lifle, où elle

alloit tous les iours deux fois au boys pour gagner sa vie; & de là estoit allée demeurer à la ferme dudit le Gay, au village de la Villette, où estant, il y a viron trois mois que la damoiselle femme dudit le Gay l'auoit prinse pour la seruir en ceste ville, au logis de lad. damoiselle, deuant l'église de cested. ville, où nous l'auons trouuée.

Interrogée où est ledit le Gay, son maistre;

A dict qu'elle ne le congnoist, pour ne l'auoir iamais veu, & a entendu de sa maistresse que ledit le Gay est en vng village appelé Brenouuille.

Interrogée sy elle a tousiours couché en la maison de lad. damoiselle, depuis qu'elle y est demeurante;

A dict que quant sa maistresse estoit aux champs, elle n'estoit couchée seule en ladite maison, à cause d'un esprit qui y venoit, lequel faisoit grand bruit par la maison; de quoy ladite respondante auoit peur, & s'en alloit coucher chez la Coquette, proche voisine de lad. maison.

Interrogée si elle a veu ou ouy quelque chose qui feist bruit en ladite maison, & depuis quel temps;

A dict qu'il y a viron quinze iours que, comme la damoiselle sa maistresse s'en alloit au grenier quérir du fil, elle estoit aussy tost redescendue toute effrayée; ce que voiant, elle respondante, elle auroit demandé à lad. damoiselle sa maistresse ce qu'elle auoit; laquelle luy dict en ces motz, ou semblable, qu'elle n'auoit iamais voulu croire ce qu'on luy auoit dict, qui reuenoit vng esprit en sa maison, mais que à présent elle le croyoit, d'autant que, quant elle prenoit du fil aud. grenier, elle auoit entendu vne voix qui se plaignoit proche d'elle, comme vne personne malade, & s'en voullant reuenir, ayant peur de cela, il s'estoit

mis dans le bas de sa robe, qui l'empeschoit de pouvoir déualler les degrez, disant lad. respondante ses parolles en pleurant, ayant tousiours la teste baissée sans auoir voulu leuer les yeulx pour nous regarder; à laquelle nous auons demandé pourquoy elle pleuroit; qui a fait responce qu'elle estoit innocente de ce que on la vouloit accuser, disant que sa maistresse l'auoit menée aud. grenier avec elle pour aller requérir ledit fil qu'elle auoit laissé, & estant audit grenier, lad. damoiselle auoit fait marcher icelle respondante deuant elle, luy aiant dict qu'elle regardast tout par tout pour veoir s'il y auoit riens, & aiant mis la teste dans vng petit grenier qui est à costé de celuy où estoit ledit fil, elle auoit apperceu comme vng pigeon blanc, dont elle auoit aduertie sa maistresse, luy demandant sy elle le vouloit venir veoir; laquelle luy feist responce qu'elle n'osoit le regarder; & aussy tost s'estoit ledit pigeon esuanouy, & ne scait qu'il estoit deuenue, ayant ladite respondante prins ledit fil & redescendue à bas avec sa maistresse; & le lendemain, aprez dîné, viron sur les deux ou trois heures, comme elle respondante estoit en la salle basse proche de la cuisine, le garson du sergeant Bastide, qui est logé audit logis, estoit en icelle cuisine où il veid iecter le paillier & toute la vaisselle par terre, chose qui auoit fait grand bruit; lequel garson s'en estoit fuy, disant: Iésus, qu'est cela; & à l'instant, elle respondante estoit sortie de la salle & s'en estoit allée au iardin où elle auoit trouué ledit Bastide, qui auoit demandé quel bruit il auoit ouy, & qui estoit en la maison; laquelle respondante & fondit garson luy dirent qu'ilz n'auoient veu personne, & que l'on auoit ietté toute leur vaisselle par terre; lequel Bastide estoit venu en

lad. cuifine avec ladite respondante & fon garfon, où ilz auoient trouué encores toute la vaiffelle par terre; & une autre fois, comme elle respondante alloit tirer du poirey en la caue pour foupper, ayant vng pot d'estaing en fa main & vne chandelle ardante en l'autre, comme elle tiroit du poirey, on luy auoit soufflé fa chandelle & arraché fon pot par force, qui estoit plain de poirey, & luy auoit tout versé led. poirey fur la teste, tellement qu'elle auoit eu toute fa chemise mouillée, s'estant escryée & appellé Claude, garfon dudit Bastide, qui souppoit lors audit logis; lequel estoit venu à sond. ayde, estant fort bleffée au front d'un coup que cela luy auoit baillé dudit pot, fans qu'elle eust veu personne; & ne scait ce que s'estoit, estant ladite respondante tombée à la renuerse, ne se pouuant remuer ny leuer; & aussy tost ledit garfon estoit arriué en ladite caue, mais cela auoit prins ledit pot qui luy auoit ietté, toutefois ne l'auoit touché; lequel garfon s'estoit escryé & appellé ledit Bastide, son maistre, qui estoit venu, lequel auoit aydé à releuer lad. respondante, & s'estoient retirez, n'ayant aucune chose veu, ayant ladite respondante esté contrainte de vestir vne autre chemise; &, aiant eu peur de cela, elle s'en estoit allée coucher en la maison d'une femme appellée de Cretot; &, comme elle s'en retournoit en la maison, ledit Bastide luy demanda sy elle auoit esté ledit iour en ladite maison, d'autant qu'il auoit veu les fenestres de la chambre & la porte de la salle ouuertes; auquel elle feist responce qu'elle se venoit de leuer, & n'auoit encor entré en lad. maison; en laquelle elle estoit allée avec led. Bastide, où ilz auoient trouué les tables renuerfées, & le feurre du lit que l'on auoit mis au millieu de la chambre

avec la couuerture & les draps que l'on auoit ietté au milieu de ladite chambre, laquelle nuit il n'y auoit couché personne en lad. maison; & le reste de l'interrogatoire de ladite respondante, nous l'auons différé apres dîner, & a signé, lecture à elle faicte.

L. MOREL.

VAUQUET.

Dudit iour, de relleuée, deuant nous, Préuost général susdi, assisté dudiect Behotte lieutenant, présence dudit Vauquet, nostre greffier.

Sur ce que nous sommes transportez en ladite chambre pour procéder à l'interrogatoire de ladite Fontaine que nous auons remis apres dîner, nous auons esté aduertiz par Nicolas Pellet, l'un des seruiteurs de la geolle, que ladite Fontaine n'auoit voulu ny boire ny manger, & auoit diect que sy on la laissoit longuement dans la prison, elle se tueroit; pour raison de quoy, nous auons faict venir deuant nous lad. Fontaine, & icelle iurée de dire vérité.

Interrogée pour quelle cause elle n'a voulu boire ne manger, aiant diect qu'elle se tueroit;

A diect qu'elle aymeroit mieux se tuer & se faire mourir que d'autres la feissent mourir sans occasion.

Luy auons remonstré qu'il fault qu'il y ait de sa faulte, puisqu'elle se désespère, & que sy elle auoit la crainte de Dieu deuant les yeux & feust innocente comme elle diect, elle neouldroit se précipiter & tuer, l'incitant de recongnoistre la vérité, & s'il est pas vray qu'elle qui respond a esté tentée de l'esprit malin pour faire ou praticquer autre chose semblable à forciers & enchanteurs pour faire ce qui a esté faict. ceste

nuiſt & autres iours précédentz, au logis dudit le Gay.

A diſt qu'il n'y a aucunement de ſon faiſt, & que vng chacun ſcait que, premier qu'elle feust à la maiſon, ce qui y eſt y venoit, qui faiſoit grand bruit, & que ceſtedite nuiſt que ſa maiſtreſſe l'a appelée, elle eſtoit fort endormye, & ſur ce qu'elle s'eſt reueillée, ſadite maiſtreſſe luy a diſt qu'elle ſe leuaſt pour allumer de la chandelle, & ſy elle entendoit pas le grand bruit que l'on faiſoit par ſa chambre; à laquelle elle auoit reſpondu qu'elle n'entendoit aucun bruit, & s'eſtant leuée pour chercher de la chandelle, elle auoit entendu vng grand bruit que l'on faiſoit par lad. chambre, diſant à ſadite maiſtreſſe qu'elle ne pouuoit trouuer de la chandelle pour allumer; laquelle ſa maiſtreſſe luy auoit diſt qu'elle auoit bien ouy comme l'on auoit ietté le chandelier par la chambre, & qu'elle appellaſt ſa voiſine nommée Marguerite la Coquette, ce que ladite reſpondante auoit faiſt; & comme elle ouuroit la fenestre, on luy a ietté contre les iambes vng grand ſac plain de vaiſſelle d'eſtaing appartenant audit Baſtide, qui l'auoit fort bleſſée, tellement que, aiant appelé ladite Coquette, elle s'eſtoit retirée en la ruelle du liſt, prez de ſa maiſtreſſe; oyant cela qui faiſoit de plus en plus du bruit, elle vouloit fortir de la chambre, cela frappoit de grandz coups ſur elle reſpondante, l'ayant renuerſée par terre, où elle eſtoit demeurée toute eſuanouye, ſans ſe pouuoir releuer; & ſadite maiſtreſſe a pris vne lanterne où il y auoit vne chandelle allumée, qu'il y en de ſes voiſins luy auoit baillée par la fenestre, & cela n'a laiſſé de ietter au parmy de la rue, les landiers, chaires, tables & autres meubles, qui auoient eſté brisez &

rompuz, tellement qu'une femme de Rouen, qui estoit couchée avec sa maistresse, en a esté sy effrayée qu'elle se vouloit ietter du hault à bas des fenestres ; & comme elle respondante a esté reuenue & reprins ses espritz, sa maistresse luy auoit dict qu'elle allast ouurir la porte, ce qu'elle auoit faict ; & ladite porte estant ouuerte, sadite maistresse, ladite femme de Rouen & elle respondante, s'en estoient allées chez ladite Coquette, où estans toutes trois, l'on a encores oy en ladite maison plus grand bruit qu'auparauant, comme les voisins scauent, & ne se trouuera qu'il y ait de sa faulte ny complicité ; comme aussy elle se rapporte à vne appelée Susanne, & l'autre Marguerite, voisines de sadite maistresse, que le iour Saint Laurens dernier, aprez disner, auant vespres, reuenans de Saint Germain en ceste ville, comme elle feust entrée en ladite maison avec lesd. filles en la salle basse, elle qui respond dict qu'elle auoit bien soif & s'en alloit quérir de l'eau à la cuisine, & comme elle feust sur le seuil pour entrer en la cuisine, elle ouyt comme vne personne qui accouroit à val les degrez sans auoir veu aucune chose, sinon comme vng chat qui déualloit à val lesditz degrez & entra en la cuisine, qui dict en ces motz : Venez, venez ; ce que aiant entendu & ouy, lad. respondante & lesd. deux filles, s'en estoient fuyes à la rue pour en aduertir les voisins ; nous aiant monstre vne meurtriseure qu'elle auoit en la ioue du costé droit, qu'elle disoit que cela luy auoit faict, ceste nuit passée, d'une hallebarde que cela a ietté sur son visage, qui est tombée sur le liect de sad. maistresse, qui l'a peu blessée ; & sy, depuis deux ou trois iours, comme elle termoit la porte dudit logis pour s'en aller coucher hors du

logis chez la Coquette, cela estoit venu, qui luy auoit osté les clefz qu'il auoit iettez à terre, ayant quasly faict tomber ladite respondante sur le laquais dudit Bastide, qui estoit là présent avec vng autre.

Interrogée si elle s'est iamais trouuée avec des forciers ou autres qui se soient aydez de l'art diabolique ;

A dict que non, & ne s'est iamais trouuée qu'avec gens de bien.

Interrogée si elle a pas esté incitée de se donner au diable ;

A dict que non, & ne le voudroit faire.

Interrogée sy elle qui respond a pas defrobbé audit sergeant vng corset bleu, vng drap de liêt, deux nappes, sept aulnes de toille & plusieurs autres hardes ;

A dict qu'elle n'a riens defrobbé, mais que la seruante dudit Bastide luy auoit baillé ledit corset, à fin qu'elle qui respond dict à son maistre qu'elle auoit prins deulx nappes & vng drap & vne pièce de serviettes que du depuis l'on auoit retrouvée ; duquel drap ladite seruante dict à elle qui respond qu'elle luy en feist faire deulx chemises, & sy auoit baillé vne vieille nappe à ladite respondante pour luy faire des colletz qu'elle auoit faict faire à une femme, & est tout ce qu'elle a dict ; lecture à elle faicte, a dict contenir vérité, & a signé.

L. MOREL.

VAUQUET.

Ce faict, auons ordonné que Marguerite le Preuost, dicte la Coquette, femme de Guillaume Coquet, teneur, Susanne Cheualier, Marguerite Cheualier,

sœurs, filles de Nicolas Cheualier, cousturier, & Perrine Fayel, femme de Pierre Coppelen, du mestier de drappier, demeurans en cested. ville de Louuiers, feront oys & examinez sur ce que dessus, pour ce faict, ordonner ce que de raison.

L. MOREL.

VAUQUET.

Du mardy vingtiesme iour d'aoust mil cinq cens quatre vingtz & vnze, de matin, deuant nous, Loys Morel, escuier, sieur de la Tour, conseiller du Roy, Préuost général en la mareschaussée de France & en la prouince de Normandie, tenant garnison pour le seruice du Roy aux villes & chasteaux du Pont de l'Arche & Louuiers, avec vng lieutenant, vng greffier, & cinquante archers, présence de M^e Lois Vauquet, nostre greffier;

Marguerite le Preuost, femme de Guillaume Coquet, teneur, demurant en ceste ville de Louuiers, aagée de cinquante ans ou enuiron, iurée de dire vérité, & inquisse sur ce que dessus;

A dict qu'elle ne pourroit autrement parler des comportementz de ladite Françoise, seruante dudit sieur le Gay, sinon qu'il y a viron quinze iours que ladite Françoise luy auoit baillé en garde vn cottillon de violet qu'elle disoit luy auoir esté donné par la seruante du sergeant Bastide, qui estoit logé en la maison dud. le Gay; laquelle Françoise luy auoit dict qu'elle n'osoit se tenir en la maison d'icelluy le Gay son maistre, d'autant qu'il venoit en icelle vng mauuais esprit, dict outre auoir oy dire à Mademoiselle la Baillifue de Louuiers, mère du sieur

Viconte du Pont de l'Arche, qu'elle auoit congnoissance qu'il reuenoit en lad. maison où demeure icelluy le Gay vng esprit, lequel s'estoit apparu à Ieanne, vieille seruante d'icelle damoiselle la Bailifue; dict aussy qu'elle n'a iamais ouy parler que icelle Françoise, seruante dudit le Gay, se soit gouvernée autrement que en fille de bien & d'honneur; & est tout ce qu'elle a dict scauoir; lecture à elle faicte, a dict contenir vérité, & a signé.

(Ici une croix, avec un rond dans l'un des angles.)

Susanne Cheualier, fille de Nicolas Cheualier, cousturier en linge, demeurante en ceste ville de Louuiers, aagée de dix huit ans ou enuiron, iurée de dire vérité & inquisie comme dessus;

A dict qu'elle congnoist icelle Françoise pour estre seruante depuis trois mois en la maison du sieur le Gay, & qu'il y a viron six sepmaines que ladite Françoise l'appella pour venir en la maison dudit le Gay son maistre, ce que icelle dépposante auoit faict; & estant en icelle maison, ladite Françoise luy auoit prié de luy tailler cinq ou six aulnes de toille sur trois pièces qui estoient en la maison dudit le Gay son maistre, appartenant au sergeant Bastide, ce que ladite dépposante auoit faict, à scauoir quatre aulnes d'une sur vne pièce de lin contenant viron quarante aulnes, & aulne & demye de deux autres pièces de toille, aussy de lin, desquelles quatre aulnes & aulne & demye lad. Françoise en auoit baillé & donné la moitié à icelle dépposante, & l'autre moitié d'icelle, lad. Françoise auoit prié icelle dépposante de luy

vendre l'autre moitié, ce qu'elle auoit fait, & auoit icelle vendue trente & vng sols qu'elle dépposante auoit baillez à ladite Françoise; pour tailler laquelle toille, et de peur que la seruante dudit Bastide qui dormoit en la salle ne s'éueillast, auoit ladite Françoise, ensemble lad. respondante, deschauffé leurs fouliers; dict aussy que le iour de Saint Laurens dernier, aprez vespres, estant en la maison dudit sieur le Gay avec lad. Françoise seruante & Marguerite le Cheualier, soeur de ladite respondante, lesquelles auoient ouy vne voix en icelle maison, qui cryoit : Venez, venez; laquelle voix les auoit tellement espouuantées, qu'ilz ne sçauoient que deuenir & s'estoient enfuis hors de ladite maison; & de ce en auoient aduerty Marguerite la Coquette; a aussy entendu par la vieille seruante de Mademoiselle la Baillifue, mère du sieur Viconte du Pont de l'Arche, que ledit esprit s'estoit par plusieurs fois apparu à elle; & est tout ce qu'elle a dict sçauoir; lecture à elle faicte, a dict contenir vérité, & a signé.

(Ici une croix dans un rond.)

Marguerite le Cheualier, fille dudit Nicolas le Cheualier, filleresse de layne, aagée de vingt deux ans ou enuiron, iurée de dire vérité & inquisse sur ce que dessus;

A dict qu'elle congnoist lad. Françoise, seruante dud. le Gay, depuis la prinse de cested. ville, & qu'il y a viron cinq sepmaines que lad. Françoise allast prier lad. respondante d'aller coucher avec elle, d'autant qu'elle n'ozoit coucher seule en la maison dudit

le Gay son maistre, ce que ladite dépposante auoit fait; & viron sur les onze heures du soir, estant ladite respondante couchée avec ladite Françoise en la maison dudit le Gay, elle ouyt fort grand bruit, laquelle respondante auoit esueillé lad. Françoise qui estoit couchée auprez d'elle, pour aller allumer de la chandelle; ce que icelle Françoise n'auoit ozé faire, de peur qu'elle auoit; & à l'instant cela s'estoit passé; dict aussy que le iour Saint Laurens dernier, comme elle dépposante, Susanne sa soeur & ladicte Françoise estoient en la salle de la maison dudit le Gay, auoit ouy une voix effroiante qui cryoit : Venez, venez; qui leur auoit tellement fait peur qu'ilz s'estoient fuyés en la rue, & de ce en auoient aduertie Marguerite la Coquette; a aussy entendu par la vieille seruant de Mademoiselle la Baillifue, qu'il s'estoit par plusieurs fois apparu à elle un esprit en ladite maison, il y a plus de deux ans & demy; dict aussy n'auoir iamais ouy parler que ladite Françoise s'est mal gouuernée ny fait acte qui ne soit honneste; & est tout ce qu'elle a dict; lecture a elle faite, a signé.

(Ici une croix dans une sorte de losange fort irrégulièrement exécuté.)

Perrinne Fayel, femme de Pierre Copelen, du mestier de drappier, demeurant en ceste ville de Louuiers, aagée de trente cinq ans ou enuiron, iurée de dire vérité et inquisée comme dessus;

A dict qu'elle congnoist icelle Françoise depuis six mois en ça, qu'elle alloit au bois pour gagner sa vie, & depuis qu'elle est seruante du sieur le Gay; laquelle Françoise estoit venue en sa maison ieudy dernier,

iour et feste de la Nostre Dame, laquelle luy auoit demandé sy elle vouloit achapter trois nappes de toille, un ciel aussy de toille, auec ung drap, que lad. Françoisse disoit luy auoir esté baillé pour vendre par la seruante du sergeant Bastide; laquelle respondante luy auoit dict qu'elle ne vouloit rien achapter, d'autant que l'argent estoit trop court à présent, mais que la femme de Pierre de la Mothe, sa voisine, en voudroit bien achapter; laquelle Françoisse auoit prié icelle respondante de luy prester vng de ses garde robes pour passer la iournée; & aiant entendu icelle dépposante que lad. Françoisse estoit prisonnière, auoit porté lesd. trois nappes, vng drap & vng ciel audit sergeant Bastide, lequel les auoit aussy tost prinſes, & disoit que cela luy auoit esté desrobbé; ne pourroit autrement parler des comportemens de lad. Françoisse, n'ayant iamais oy parler qu'elle ait faict acte qui ne soit honneste; & est tout ce qu'elle a dict ſçauoir; lecture a elle faicte, a signé.

L. MOREL. VAUQUET.

(Ici une croix.)

Après leſquelz examens, ledit ſieur du Rollet nous a commandé monter à cheual auec noſtre compaignie pour l'aſſiſter à certaine occaſion qui ſe préſentoit pour le ſeruice du Roy; ce que nous auons faict, qui a eſté occaſion que n'auons ſceu procéder plus auant au préſent procès, ayant le tout différé et remis à noſtre retour.

L. MOREL. VAUQUET.

Et à nostredict retour, passant deuant la geolle & prison dudit Louuiers, estant à cheual & armé, le geolier qui estoit deuant icelle prison nous auroit faict entendre comme lad. Françoise Fontaine estoit grandement tourmentée en icelle prison par le malin esprit; pour raison de quoy les prisonniers s'estoient efforcez de rompre les prisons pour eulx sauuer, & disoient ne vouloir plus demeurer esd. prisons avec lad. Fontaine; auquel geollier nous auons commandé faire accommoder et nettoyer l'auditoire de lad. prison pour nous y transporter afin d'ouyr de rechef ladite Françoise Fontaine & instruire son procès.

Et comme nous estions prestz nous transporter ausd. prisons, ledit sieur du Rollet nous auroit de rechef commandé de remonter à cheual pour l'accompagner iusques à Gaillon, où il alloit trouuer le sieur baron des Noyers pour le mariage du ieune Rollet, son frère, avec une des filles dudit sieur des Noyers; ce que nous aurions faict, qui a esté cause que nous n'auons procédé à l'instruction dudit procès.

L. MOREL.

VAUQUET.

Du famedy matin dernier iour d'aoust mil cinq cens quatre vingtz vnze, deuant nous, Loys Morel, escuier, sieur de la Tour, conseiller du Roy, Préuost général en la mareschaussée de France & en la province de Normandie, présence dudit Vauquet, greffier.

Sur ce que nous estions au logis dudit sieur du Rollet où il y auoit plusieurs seigneurs & autres, assemblés pour le mariage du ieune Rollet, son frère,

que l'on vouloit fiancer avec l'une des filles dudit sieur des Noyers, là présens, estans à table prestz à disner, s'est présenté Pierre Alix, dict la Prime, geollier & garde des prisons dudit Louviers, lequel s'estoit iecté à deux genoux deuant nous, tenant les clefz desd. prisons en ses mains, passe, deffaiët & espouuanté, lequel nous auroit remonstré qu'il y auoit vng sy grand estonnement dans lesd. prisons, à raison du malin esprit qui tourmentoit ladite Françoise Fontaine, qu'il luy estoit impossible de la pouuoir plus garder, ny les autres prisonniers, qui vouloient rompre les prisons pour s'enfuir & eulx sauuer, ayant présentement veu comme ladite Fontaine, qui estoit en vng cachot ou casouart, l'on luy auoit ietté vne grande & vieille porte sur elle, & sur ce qu'elle s'estoit escryée, plusieurs personnes y feroient accouruz avec ledit geollier, ayant trouué ladite Fontaine comme esuanouye, ayant la gorge enflée, laquelle s'estoit fort débattue, se iettant ça & là comme vne personne qui est possédée du malin esprit, nous suppliant y vouloir donner ordre & nous transporter ausd. prisons, déclarant que, de sa part, il nous rendoit & remettoit les clefz d'icelles prisons en noz mains, & n'y rentreroit iamais tant que ladite Fontaine y feroit, pour l'espouuantement qu'il auoit eu.

Lequel sieur du Rollet, aiant ce entendu, par ce que la femme dudit geollier luy nourrissoit vne petite fille, nous auoit commandé en collère quiter le disner & nous transporter ausd. prisons pour y donner ordre; suiuant lequel aduertissement et commandement, estant lors l'heure de midy, n'ayant encores beu ny mangé, pour ce iour, nous sommes leuez de table, & à l'instant nous sommes transportez ausd.

prisons, assisté dud. Vauquet greffier, & Iean Vymont, l'un de noz archers; en la court de laquelle prison nous auons trouué ladite Françoisse Fontaine couchée & estendue par terre comme esuanouye, estant deuant vng cachot, auprez de laquelle estoit vng appelé Anfreuille, religieux de l'abbaye de Mortemer, lequel estoit enfermé par les iambes, que nous auons prisonnier par le commandement & commission du Roy, pour luy faire son procès comme criminel de leze Maiesté, lequel estoit passé, dessaiet & fort espouuanté, auquel Anfreuille auons fait commandement de nous dire ce qu'il auoit; lequel nous a dict qu'il auoit veu des choses sy estranges & espouuantables, qu'il ne feroit iamais qu'il n'eust la crainte de Dieu deuant les yeux, & s'empescheroit de mal faire, confessant ledit Anfreuille qu'il y auoit viron une heure que lad. Françoisse Fontaine estoit descendue du cachot où elle couchoit en la court de lad. prison avec les autres prisonniers, & par ce que la nuit précédente il auoit entendu & ouy icelle Fontaine qui se ryoit & cryoit au regnard, il auoit demandé à icelle pourquoy elle cryoit au regnard; laquelle Fontaine luy auoit dict, présence des autres prisonniers, que, le long de la nuit, il s'estoit apparu à elle vng grand regnard, lequel luy esmouchoit le visage avec vne grande queue qu'il auoit, qui estoit ce qui la faisoit ainsy rire & crier au regnard; & au mesme instant, comme elle comptoit ce que dessus, icelle Fontaine auoit dict aud. Anfreuille qu'il failloit qu'elle s'en allast peigner ses cheueux, & pour ce faire estoit icelle entrée dans vng grand cachot qui estoit deuant lad. court, deuant lequel ilz estoient, & dans lequel cachot il y auoit vne grande & vieille porte,

vng cuuyer à lessive & quelques ponsions vuides; laquelle Fontaine, comme elle commençoit à se peigner, s'estoit escryée, lequel Anfreuille auoit veu lad. porte qui estoit tombée sur lad. Fontaine, sans auoir veu personne dans ledit cachot qui eust faict tomber icelle porte sur elle; qui auoit esté cause que ledit Anfreuille & les autres prisonniers là présentz, avec led. la Prime geollier, estoient entrez audit cachot pour secourir icelle Fontaine & la tirer hors de dessoubz lad. porte, qui estoit tout ce que sept à huit hommes pourroient leuer; & comme ilz s'estoient efforcez tous ensemble de leuer lad. porte, pour tirer lad. Fontaine qui estoit dessoubz, ilz auoient veu lesd. cuuyer & ponsions qui estoient dans ledit cachot s'esleuer en l'air avec vng grand bruit, chose qui les auoient grandement espouuantez; ce que aiant entendu, & qui nous a esté ainsy assuré & refféré, tant par ledit geollier, ses seruiteurs, que autres prisonniers, & voyant que icelle Fontaine estoit tousiours comme esuanouye & ne se reuenoit aucunement, ayant la gorge enflée, nous auons commandé audit Vymont, l'un de noz archers, faire venir deuant nous vn médecin, vng apoticaire & vng chirurgien, pour veoir & visiter ladite Fontaine, laquelle s'estoit reuenue comme de pasmaison, fort lasse & débille, & se plaignant.

A laquelle nous auons remonstré sy elle nous vouloit recongnoistre la vérité, & comme ce malheur luy estoit arriué, nous luy sauuerions la vye, laquelle Fontaine ne nous auoit respondu autre chose que se plaignant & soupirant, qui a esté cause que nous auons délibéré de la mener dans la salle & parquet de la iurisdiction dudit lieu pour, là, l'ouyr & interroger sur ce que dessus.

Et estans entrez dans lad. iurisdiction, la porte & entrée de laquelle est dans le porche & allée de lad. prison, icelle Françoise ne feroit entrée que enuiron six pas dans lad. iurisdiction, & nous & nostred. greffier sommes entrez dans le parquet où est la chaire du iuge & se tient la iurisdiction, & comme nostred. greffier commençoit à escrire nostre présent procès verbal, que nous luy nommions, il s'estoit escryé, & nous auoit monstté lad. Fontaine qui estoit auprez la porte de ladite iurisdiction, laquelle nous auons veu enleuer en l'air enuiron deux piedz hors de terre, toute droicte, & aussy tost estoit tombée à terre sur son doz, toute de son long, ayant les deux bras estendus comme vne croix, & apres, icelle traîsnée la teste deuant, estant tousiours sur son doz, le long de lad. iurisdiction, sans que personne la touchast ny feust auprez d'elle, comme led. la Prime geollier, ledit Nicollas Pellet, vallet dudit geollier, sa femme & plusieurs prisonniers qui estoient venuz dans lad. iurisdiction, ont veu chose qui nous estonnoit grandement.

Laquelle Françoise estant reuenue, l'auons faict releuer & à elle remonstté qu'il y auoit grandement de sa faulte en ce qui s'estoit passé, & que sy elle nous vouloit recongnoistre la vérité, & qui estoit l'occasion qu'elle estoit ainsy tourmentée, nous luy pardonnerions.

Laquelle Françoise ne nous a respondu aucune chose, & ne faisoit que soupirer & se plaindre, pendant lequel temps led. Vymont archer estoit reuenue, qui nous auoit dict qu'il auoit esté en la maison de M^{es} Nicolas Rouffel, médecin de Rouen, réfugié aud. Louuiers, Baugeoys Gautier, chirurgien, & un nommé Urbin, apoticaire, qui luy auoient dict que sy tost

qu'ilz auroient disné & prins leur réfection, ilz nous viendroient trouuer en lad. prison.

Auquel Vymont nous auons de rechef commandé se transporter au logis du curé dudit Louuiers & luy faire commandement nous venir à l'instant trouuer, avec vng autre prestre, & apporter de l'eau béniste, mesmes amener avec luy lesd. médecin, apoticaire, & chirurgien; & continuant nostred. procès verbal, nous auons de rechef veu lad. Françoise tombée sur son doz contre terre, de son long, ayant tousiours les bras estenduz comme vne croix, & estant tousiours a cinq ou six pas prez de la porte de lad. iurisdiction, sans qu'elle soit passée plus outre, laquelle se traynoit sur le doz, la teste deuant, se déiettant ça & là, qui nous a donné occasion nous aprocher d'elle, l'ayant veu se trayner sur le doz, la teste deuant, à l'entour de nous, sans que personne la touchast, & sembloit, à la veoir comme elle se déiettoit, qu'elle auoit tous les bras & cuisses cassées, & estant arrestée sur son doz, les bras estenduz comme vne croix, nous auons veu qu'elle auoit la gorge fort enflée, les yeux qui luy sortoient hors la teste, & suoit par le front à grosse goutte, luy aiant mis nostre main sur son nez & sa bouche pour veoir sy elle respiroit, que nous auons trouué sans aucune halene, & néanmoins, aiant mis la main sur son pouls, auons trouué qu'elle auoit le pouls bon, & son bras de chaleur ordinaire, lequel bras par ce qu'elle l'auoit estendu, nous auons voulu faire plier, ce qui nous a esté impossible, encores que nous y sommes efforçons, ayant pour ce faire mis nostre pied sur sondit bras, & icelle prinse par la main de toute nostre force, pour luy faire plier le bras, ce qu'il nous a esté impossible.

Pour raison de quoy, nous sommes retirez dans le parquet, & continuer nostred. procès verbal; en quoy faisant, ledit Vymont archer nous estoit venu trouver & faißt entendre comme ledit curé, médecin, apoticaire & chirurgien luy auoient dißt qu'ilz n'auoient la commodité de venir à présent nous trouver, & qu'aprez leur disner, ilz y pourroient venir; ce que aiant entendu, & voiant que cest affaire estoit de conséquence & chose supernaturelle & méritoit prompt expédition, nous auons commandé audit Vymont prendre avec luy sept à huit de ses compagnons noz archers & contraindre lesd. curé, médecin, apoticaire & chirurgien, par emprisonnement de leurs personnes, à nous venir trouver présentement, ce que ledit Vymont auroit faißt.

Ce faißt, lad. Françoisse estoit tombée de rechef sur son doz contre terre, se deiettant ça & là, ce que voiant, nous sommes aduisez que l'éuangille Saint Iean auoit beaucoup de puissance contre les Diables, nous estant délibéré de la dire; & de peur que lad. Françoisse ne s'aperceust de ce que nous voullions faire, nous nous sommes couuert le visage de nostre manteau, iusques au dessus des yeulx; ayant approché d'icelle Françoisse, auons faißt le signe de la croix deuant & derriere nous, comme l'on a accoustumé de faire quant l'on dißt l'éuangile à l'église, & commencé à dire : *Initium sancti Euangelii secundum Iohannem. In principio erat Verbum*; & comme nous continuions à dire lad. éuangille, le corps de lad. Françoisse qui estoit lors contre terre, la face en hault, les bras estenduz comme vne croix, a commencé à se trayner contre terre, la teste deuant, descoiffée, les cheveux hérissonnés, & aussy tost s'estoit le corps

d'icelle Françoise esleué hors de terre de trois à quatre piedz de hault, de son long, la face en hault, et porté le long de lad. iurisdiction, sans toucher à rien, ny veu aucune chose qui la retint, estant led. corps ainſy en l'air venu droit à nous, qui nous a donné vne treneur & esté occasion que nous sommes retirez dans le parquet de lad. iurisdiction & fermé la porte sur nous, continuant tousiours lad. éuangille Saint Iean iusques à la fin, lequel corps est tousiours venu en l'air & nous a fuiuy iusques audit parquet, contre la porte duquel ledit corps a frappé de la plante des piedz, & aussy tost a esté remporté ainſy en l'air, la face en hault, la teste deuant, hors lad. iurisdiction; qui a tellement espouuanté le geolier, ses seruiteurs, nosd. archers, & grand nombre de prisonniers qui estoient là présens avec plusieurs personnes dudit Louuiers, qui s'en sont fuys, les vngs dans lad. prison, & les autres dans la rue, ayant fermé les portes sur eulx, & le corps de ladite Françoise auoit esté enleué hors de ladite iurisdiction & demeuré en l'allée de lad. prison, entre la porte d'icelle & celle de la rue, que ceulx qui s'en estoient fuiz auoient fermez; ce que aiant veu & considéré, sommes demeurez fort estonné, & iusques à ce que vng nommé Desiardins & aultres prisonniers auoient ouuert la porte de la prison, & dict qu'ilz nous assisteroient, qui nous a donné occasion de sortir hors dudit parquet & de ladite iurisdiction, ayant trouué icelle Françoise couchée contre terre, ioignant la porte de lad. prison.

Et par ce que nous auons autrefois ouy dire que, pour empescher vng forcyer de mal faire, il falloitt prendre vng ballay neuf de boys de boullay & en battre ledit forcyer, craignant que icelle Françoise ne feust for-

cière, voiant ce qu'elle faisoit, & que s'estoit chose
supernaturelle & hors de la puissance des hommes,
nous auons demandé vng ballay neuf que l'on nous a
apporté de lad. geolle, duquel nous auons battu &
frappé plusieurs coups sur le corps de lad. Françoise,
sans toutefois que pour ce faire nous l'ayons faict
despouiller, laquelle estoit reuenue à soy, comme de
pasmaison, se plaignant grandement, & laquelle nous
auons faict remener dans l'auditoire de ladite iuris-
diction, qui n'est entrée que cinq à six pas dedans,
estant demeurée toute debout, sans passer plus outre;
ou, à l'instant, seroit arriué ledit Roussel médecin, &
ledit Baugeoys Gautier chirurgien, ausquelz nous
auons faict entendre tout ce que dessus; & comme
nous conférions avec eulx pour sçauoir ce que ce
pouuoit estre, lad. Françoise estoit de rechef tombée
en leur présence deuant nous sur son doz, contre terre,
de son long, les bras estenduz; ce que aiant veu lesd.
Roussel & Baugeoys Gaultier, & que lad. Françoise
auoit la gorge fort enflée, se deiettant ça & là, estoient
comme nous demeurez fort estonnez, & auoit dict ledit
Roussel qu'il auoit de la racine d'une herbe qu'il auoit
nommée, le nom de laquelle nous auons oublyé, pour
mettre dans la bouche de lad. Françoise, il eust veu
sy c'est de maladie ou du malin esprit qu'elle est
possédée; & aussy tost le corps de ladite Françoise
auoit de rechef esté trayné, estant sur le doz, le long
de lad. iurisdiction, ce que aiant veu icelluy Roussel
médecin, qui se disoit estre de la nouuelle prétendue
religion, a dict que lad. Françoise estoit possédée du
malin esprit, & n'estoit en sa puissance d'y donner
ordre; acheuant lesquelz propos, led. Vymont, nostre
archer, a amené M^e Pierre Pellet, curé de cested.

ville de Louuiers, qui auoit amené avec luy vng clerc & faiët apporter de l'eau béniste ; auquel curé nous auons faiët entendre tout ce que dessus en la présence desd. Roussel médecin & Baugeoys Gautier chirurgien, estant tousiours le corps de lad. Françoisse contre terre, la face en hault & les bras estenduz comme vne croix, se deiettant ça & là.

Ce que voiant, nous auons commandé audit curé icelle exorciser & luy ietter de l'eau béniste, ce qu'il a faiët ; & aussy tost, lad. Françoisse est reuenue à soy & a commencé à se plaindre, monstrant qu'elle estoit fort debile & lasse , à laquelle Françoisse nous auons remonstré que sy elle nous vouloit recongnoistre la vérité & confesser comme cest accident luy estoit arriué, nous luy promettons d'auoir pitié d'elle & luy sauuer la vie, luy remonstrant qu'il ne luy falloit point qu'elle eust crainte de confesser son peché, par ce que, le confessant & en demandant pardon de bon coeur à Dieu, renonceant au Diable, Dieu lui pardonneroit, par ce que s'estoit Dieu qui nous auoit faiët ce bien & cest honneur, que de nous auoir mis au monde & créé à sa semblance ; pour raison de quoy, il ne vouloit laisser perdre sa créature, pourueu qu'elle eust recours à luy, renonceant au Diable & demandant pardon à Dieu ; à laquelle nous auons monstre l'image du crucifix qui estoit au dessus de la chaire du iuge.

Laquelle Françoisse a commencé à regarder led. crucifix en soupirant & se plaignant, sans nous vouloir rien confesser, quelque remonstrance que nous luy aions faiëte.

A laquelle Françoisse nous auons de rechef remonstré, que sy elle vouloit nous recongnoistre la

vérité & confesser comme cest accident luy estoit arriué, & sy elle s'estoit pas donnée au Diable, & qui l'auoit occasionnée à ce faire, nous luy pardonnerions & ne la mettrions en iugement, luy faisant entendre que nous n'auions volonté de la faire punir, en nous confessant la vérité, & que sy nous l'eussions voulu faire punir, nous luy eussions faict oster & razer les cheueux & le poil qu'elle a sur elle, comme l'on a accoustumé de faire aux forciers quant l'on leur faict leur procès.

Laquelle Françoisse a dict de soy mesme qu'elle voudroit que nous luy eussions ia faict couper tous ses cheueux, sans nous auoir voulu dire l'occasion pourquoy.

A laquelle nous auons de rechef remonstré que n'auions la volonté de la faire punir, & qu'elle eust en recommandation le salut de son âme, & la crainte de Dieu deuant les yeux, qui luy seroit propice & fauorable sy elle recongnoissoit sa faulte, par le moien d'une libre & entière confession, & spécialement du faict qu'elle ne pouuoit céler, dont son corps & son esprit estoient agitez, & que, moyennant l'ayde de Dieu & du saint mynistère de l'église, elle s'en verroit bien tost délivrée; l'ayant laissée ès mains dudit Pellet curé, pour en tirer la vérité, lequel auroit prins lad. Françoisse par la main & icelle menée dans le parquet de lad. iurisdiction pour l'ouyr & tirer d'elle la vérité du faict.

Lequel curé, aiant esté quelque temps avec lad. Françoisse, nous auroit appelé & dict qu'il auoit icelle ouye par forme de deuys, & non par confession, laquelle luy auoit confessé que, quelque temps aprez la prinse dudit Louuiers pour le seruice du Roy, aucuns

soldatz de la garnison auoient prins & enleué icelle Françoise de force, laquelle ilz auoient forcée & viollée; pour raison de quoy, elle s'estoit désespérée, & auoit quelque chose dans le corps, disant led. curé que ce n'estoit faict en catholique de permettre telz actes, nous déclarant qu'il ne s'entremettrait d'auantage d'ouyr ladite Françoise & se vouloit retirer; ce que nous auons empesché & à luy faict commandement de par le Roy de nous assister, ce qu'il a accordé faire, nous aiant prié de vouloir ouyr ladite Françoise sur ce qu'elle luy auoit confessé.

Suyuant laquelle requeste, nous sommes entrez dans led. parquet où, présence dudit curé Pellet, nous auons prins le serment de lad. Françoise, laquelle auoit faict difficulté de leuer la main, mais enfin, pressée de ce faire, auoit leué la main & jurée de dire vérité;

Interrogée d'où luy procédoit qu'elle estoit ainfy tourmentée, & sy la vérité estoit pas telle, qu'elle s'estoit donnée au Diable, l'admonnestant de nous recongnoistre la vérité, si elle vouloit que Dieu eust pitié d'elle, luy aiant usé de plusieurs paroles de consolation & remonstrance de la puissance de Dieu, de sa grace, de sa bonté enuers ses créatures, quant par amendement & confession, ilz se retournent à luy.

Laquelle Françoise, estonnée, nous a dict qu'elle nous recongnoistroit la vérité, nous faisant entendre que la sepmaine que la ville de Louuiers auoit esté réduite soubz l'obeissance du Roy, vng soir, comme elle venoit de porter de la farine chez vng boullenger pour faire du pain, elle auoit esté rencontrée par trois soldatz de la garnison, lesquels luy auoient dict qu'elle

estoit vne garfe, & qu'il falloit qu'ilz couchassent avec elle, & de faict, l'auoient voulu enleuer, mais elle leur auoit faict entendre qu'elle estoit fille de bien, et estoit vne pauvre seruante qui gaignoit sa vie à aller trauailler aux vignes, comme elle s'en rapportoit à vne bonne vieille femme où elle se retiroit, ayant tant prié lesd. soldatz qu'ilz estoient allez avec elle chez lad. femme, laquelle les avoit asseurez que lad. Françoise estoit fille de bien; ce que aiant entendu, iceulx soldatz dirent à lad. femme qu'ilz feroient bien marrys de faire mal à lad. Françoise, mais qu'ilz la vouloient prier seulement d'aller iufques en leur chambre faire leur lith, lequel n'auoit esté faict il y auoit deux ou trois iours, par ce qu'ilz n'auoient personne pour ce faire, luy promettant de ne luy faire aucun tort, & que, sy tost qu'elle auroit faict leur lith, ilz la rameneroient chez ladite femme; laquelle femme dict à ladite Françoise qu'il n'y auoit point de danger d'aller avec lesditz soldatz faire leur lith, et que, puis qu'ilz auoient iuré qu'ilz ne luy feroient aucun mal, elle y pouuoit aller en asseurance, ce que lad. Françoise auoit faict; et en sortant de la maison, icelle Françoise avoit retrouffé son garderobbe qu'elle auoit mis sur sa teste de peur d'estre congneue; lesquelz soldatz l'avoient menée en vne maison et faict monter en vng grenier où il y auoit vng lith; estant auquel lieu, iceulx soldatz luy dirent qu'il falloit qu'ilz eussent sa compagnie & feissent à leur volonté d'elle, ce qu'elle auoit empesché, & dict qu'elle aymoît mieulx mourir, par ce qu'elle estoit fille de bien; l'un desquelz soldatz luy dict, aiant une plume blanche à son chapeau, & qui se disoit estre de Gaillon, que si elle ne leur permettoit de faire à

leur volonté d'elle, ilz la meneroient dans leur corps de garde et la feroient cheuaucher par plus de trois cens soldatz, de quoy lad. Françoisse aiant eu crainte s'estoit habandonnée ausd. soldatz, l'un desquelz elle disoit s'appeller la Chapelle, dudit Gaillon, l'autre, n'a sceu dire le nom, & le troisieme, la Fontaine Cavelier, de la ville de Rouen, qui estoit celuy qui se disoit estre du Pont de l'Arche; lequel la Chapelle & son compagnon l'estoient efforcez d'avoir la compagnie de lad. Françoisse, ce qu'ilz ne peurent, encores qu'elle leur eust permis de ce faire, s'estant du tout habandonnée à eulx, ce que voiant led. la Chapelle, qui s'estoit par plusieurs fois efforcé d'avoir sa compagnie, et qu'il ne pouvoit habiter avec lad. Françoisse, auoit baillé sur la joue à icelle Françoisse & s'estoit retiré avec sondit compagnon; & ledit la Fontaine Cavelier, qui estoit l'un des harquebusiers à cheual de la compagnie dudit sieur du Rollet, estoit demeuré à coucher avec icelle Françoisse dans le grenier, & eust ceste nuit là trois fois sa compagnie; à la première desquelles fois, lad. Françoisse disoit auoir ietté grande quantité de sang, comme viron d'un sceau, ainsy qu'elle auoit veu dans le lith, & pensoit que se feussent ses mois, par ce qu'elle ne les auoit iamaïs euz, & disoit que, du depuis, elle n'auoit eu sesd. mois; lequel la Fontaine Cavelier estant leué, auoit voulu bailler de l'argent à lad. Françoisse, qu'elle auoit refusé, ne l'ayant voulu prendre, estant fort faschée de ce qu'il luy auoit osté son honneur, ayant esté plus d'une heure à genoux deuant led. la Fontaine, pour le prier de ne la deshonorer & la laisser aller, ce qu'il n'auoit voulu permettre, ayant couché avec elle et en sa compagnie, comme elle nous a

cy dessus dict; & le lendemain matin, fâchée et défespérée, s'en estoit allée à la messe, mais comme elle estoit à l'entrée du portail de l'église de Nostre-Dame dud. Louuiers, il luy auoit prins une opinion de ne vouloir entrer en ladite église, & s'estoit comme défespérée de ce qu'il luy estoit arrivé avec lesd. soldatz, s'estant comme donnée au Diable, & pensoit que dès lors elle auoit quelque chose dans le ventre, qui la tourmenteroit ainsy; n'ayant sceu entrer en lad. église, elle s'en estoit allée à la Villette, proche dudit Louuiers, à la ferme & metairye dudit sieur le Gay, où elle feust quelques quinze jours à trauailler aux vignes, & de là la fermiere dudit sieur le Gay l'auoit amenée en cested. ville de Louuiers en la maison dudit sieur le Gay pour y demeurer.

Et comme elle nous confessoit ce que dessus elle estoit fort débille et comme esvanouye, la femme dudit Pellet vallet de geolle s'estoit présentée, laquelle nous auoit aduertie qu'il y auoit deux ou trois iours que lad. Françoisse n'auoit voulu boire ny manger, & auoit opinion qu'elle se vouloit faire mourir; pour raison de quoy, nous auons faict commandement d'apporter du pain & du vin, ce que aiant faict lad. femme Pellet, nous auons faict mettre du vin dans ung verre & du pain que nous auons ordonné audit curé Pellet bénir, ce qu'il a faict.

A laquelle Françoisse nous auons remonstré que sy elle vouloit auoir ferme créance en Dieu, sa bonté estoit sy grande qu'il luy départiroit de ses graces et luy pardonneroit ses fautes, en luy confessant son péché, & que pour éuiter à l'inconuénient de sa personne, il falloit qu'elle print du pain & du vin que ledit curé venoit de bénir, ce qu'elle auoit refusé

faire par plusieurs fois, mais led. curé l'ayant pressée de ce faire, elle auoit prins ledit vin pour icelluy boire, et néanmoins, comme elle rendoit le verre, led. vin se retrouuoit entièrement dedans & n'en auoit sceu aualler une seule goutte, ayant veu comme elle mettoit le verre en sa bouche, led. vin n'y estoit plus, & remettant ledit verre sur le bureau où nostred. greffier escripuoit, led. vin & pain bénit se retrouuoit entièrement dedans; qui fut cause que ledit curé s'estoit mis en collère, & dict à lad. Françoise que sy elle ne beuvoit led. vin & mangeoit led. pain bénist, il l'offenceroit, ayant feint icelluy curé de tirer son cousteau pour la frapper; laquelle Françoise auoit lors prins led. vin et pain bénist, duquel elle en auoit ung peu usé, avec toutes les peynes que l'on pourroit dire, ayant la gorge enflée & les yeulx qui luy sortoient à demy de la teste, comme elle avalloit ung peu dudit vin & pain bénist, suant à grosse goutte par le front, de la peyne qu'elle enduroit en auallant led. vin.

Ce faict, lad. Françoise, ayant reprins ses espritz, nous a confessé qu'estant arrivée en la maison dudit le Gay, le iour Saint Iean dernier, elle y auoit trouué la demoiselle femme d'icellui sieur le Gay; en laquelle maison elle qui respond auoit couché en la chambre d'icelle damoiselle avec une autre fervante.

Dict aussy que le lendemain lad. damoiselle le Gay s'en estoit allée à Vernon, où elle auoit demeuré ung iour & une nuit, laquelle nuit lad. respondante auoit couché dans le lith de sa maistresse, avec la fille de sad. maistresse, aagée de six à sept ans, & avec elle une autre chambrière; & viron sur la minuit, comme

elle respondante dormoit, elle auoit senty quelque chose pesant sur ses piedz, ayant dict à lad. chambrière, nommée Tassine, qu'elle sentoît quelque chose sur ses piedz fort pesant, laquelle Tassine luy feist responce que s'estoit quelque chat, & aussy tost elle qui respond auoit senty comme l'on tiroit la couverture du lith où elles estoient couchées, qui fut cause que à l'instant lad. respondante s'estoit iettée à bas dudit lith & lad. Tassine s'estoit escryée, laquelle respondante s'estoit mise en la ruelle du lith, où elle auoit esté attirée par quelque chose qu'elle n'auoit veu, et lad. petite fille s'estoit escryée aussy, laquelle petite fille & ladite Tassine icelle respondante auoit embrassée, & eulx trois ensemble s'en estoient allez comme esperdues en la chambre d'un soldat anglois appelé le Capitaine anglois, qui estoit logé audit logis, à la porte de laquelle chambre elles s'estoient escryées, disant qu'elles auoient entendu quelque chose qui estoit venu en leur chambre; lequel Capitaine anglois s'estoit aussy tost levé & venu nud en chemise en lad. chambre, ayant l'espée nue en la main, & comme icelluy Capitaine anglois entroit en icelle chambre, il auoit veu ietter des scabeaux, chaires & autres mesnages par terre.

Dict outre ladite Françoisse qu'ayant quité ledit Capitaine anglois, comme elle s'en alloit en une autre chambre, cela luy auoit ietté des landiers aprez elle, & de là estoit descendue en la salle basse où lad. respondante estoit allée pour appeller le sergeant Bastide, où estant, aussy tost elle auoit entendu courir aprez elle, & néanmoins ne voyoit rien, mais auoit ouy entrer quelque chose en lad. sallette qui auoit ietté le mesnage par terre, lequel sergeant Bastide,

aiant entendu crier lad. respondante, s'estoit levé & allé avec ledit Capitaine anglois par tout le logis, pour veoir s'ilz trouueroient aucune personne, mais ilz n'auoient rien trouué, s'estans retirez chascun en leur chambre, et lad. respondante & lefd. deux autres filles s'en estoient allées en la chambre dudit Bastide passer le reste de la nuit.

Diët lad. Françoisse que le lendemain, la nuit, lad. Taffine auoit couché avec elle, où cela estoit venu viron sur la mynuit, comme lad. respondante dormoit; laquelle auoit senty tomber quelque chose sur elle, pour raison de quoy elle s'estoit escryée, disant: Iesus, Maria; et lors elle auoit apperceu ung grand homme tout vestu de noir, ayant une grande barbe noire, lequel diët en ses motz à ladite respondante: ne parlez point de cela; voulant dire qu'elle ne parlât plus de Iesus Maria, disant à icelle respondante: sauez vous pas bien que vous vous estes donnée à moy; auquel grand homme elle feist responce qu'elle ne pensoit point s'estre donnée à luy, s'estant lors lad. respondante iettée à bas du lith, lequel grand homme auoit icelle prise et embrassée au trauers le corps, l'ayant reiettée sur led. lith; ce que voiant icelle respondante, s'en estoit voulu fuir, ce qu'elle n'auoit peu faire, luy disant ledit homme qu'elle n'eust point de peur, & luy usant de ces motz, parlant à icelle respondante: sauez vous pas bien que vous vous estes donnée à moy lors que vous estiez faschée quant ses trois soldatz vous prindrent dernièrement en ceste ville de Louuiers; auquel grand homme elle feist responce qu'elle ne le pensoit point congnoistre, ny s'estoit donnée à luy; lequel grand homme auoit lors tiré vng grand sac plain de testons, quartz d'escu,

pièces de vingt folz, & autres pièces iaulnes comme or, & néanmoins n'estoient escuz.

Interrogée comme elle auoit peu recongnoistre lefd. pièces, puis qu'il estoit nuict, n'ayant point de chandelle, & sy luy auroit baillé icelles;

Laquelle Françoisse nous a dict que, encores qu'il feust nuict, elle voyoit fort clair & recongneut bien lefd. espèces, lequel grand homme dict en ces motz à lad. Françoisse : voilà de l'or & de l'argent, prenez en à vostre aize, donnez vous à moy de bon coeur, vous n'aurez iamais nécessité ny affaire d'aucune chose, & sy ie vous meneray en lieu où l'on n'en scaura rien; laquelle respondante print ledit sac plain d'argent qu'elle auoit seulement manyé, disant audit homme : voilà bien de l'argent; lequel grand homme référa encores lefd. propos, & luy dict qu'elle en print par où elle en voudroit & qu'elle se donnast à luy, sans vouloir confesser qu'elle se feust donnée audit homme.

A laquelle Françoisse nous auons remonstré qu'elle ne nous disoit la vérité, l'admonnestant de nous recongnoistre au vray la vérité comme cela luy estoit arrivé, l'incitant de nous dire sy elle s'estoit pas donnée au diable, sy elle vouloit que Dieu eust pitié d'elle, avec plusieurs autres remonstrances que luy auons faictes touchant le salut de son ame.

Laquelle Françoisse estant assise deuant nous, la teste appuyée sur sa main, a dict que tout ce qu'elle nous auoit confessé estoit véritable, ne voulant dire autre chose.

Ce faict, s'estoit iettée à deux genoux deuant nous, ayant les mains iointes, nous aiant usé de ces motz : Auffy bien, voy-ie bien que ie suis morte, ie crye mercy

à Dieu, ie vous veulx confesser la vérité, mais sy ie vous recongnois la vérité, il me tuera ; parlant dudit grand homme, par ce que icellui grand homme, à ce qu'elle disoit, luy auoit défendu de nous dire la vérité de ce qu'il s'estoit passé entre luy & elle.

A laquelle Françoisse nous auons de rechef remonstré qu'il ne falloit point qu'elle eust crainte dud. homme, estant en noz mains, par ce que luy ny autre malin esprit n'auoient aucune puissance sur la iustice ny sur ceulx qui estoient entre les mains de la iustice ; & par ce que, en luy faisant lad. remonstrance, nous auons aperçu que lad. Françoisse prestoit l'oreille à quelqu'un qui parloit à elle derrière son doz, encores que nous n'entendions ne vissions personne, nous auons vû de ces motz : Diable, par la puissance que j'ay, comme iuge estably par le Roy ayant la iustice de Dieu en la main pour punir les meschantz, ie te fais commandement de laisser ce corps (parlant de lad. Françoisse), & t'adresser à moy pour me dire ce que tu luy veulx ; ayant commandé audit curé Pellet d'exorciser lad. Françoisse de rechef & lui ietter de l'eau béniste, ce qu'il a fait.

Laquelle Françoisse nous a dict qu'elle ayroit mieulx que nous la feissions mourir que led. grand homme, auquel diable & malin esprit nous auons par plusieurs fois référé lesd. parolles & commandementz cy dessus touchant nostre charge & pouuoir.

Disant icelle Françoisse estant tousiours à genoux, les mains iointes, les larmes à l'oeil, qu'elle nous vouloit confesser la vérité, & que nous eussions à faire retirer ceulx qui estoient là présentz, à fin que plus librement elle nous recongneust la vérité de ce qui s'estoit passé, ce que nous auons fait.

Confessant lad. Françoisse d'elle mesme que led. grand homme ainſy veſtu de noir, ayant une grande barbe noire, & les yeux fort eſclairantz & effroyables, avoit tant faiçt qu'elle s'eſtoit donnée à luy de bon coeur; ce faiçt, l'auoit menée en une petite chambre proche de celle où elle eſtoit, eſtant en laquelle il auoit icelle prinſe, embrassée & baiſée par pluſieurs fois, avec pluſieurs aleſchementz & propos d'amour, luy diſant qu'il falloît qu'il euſt ſa compagnie, ce que en fin elle feußt contrainte luy accorder, aprez pluſieurs refuz par elle faiçtz, mais led. grand homme l'auoit tant importunée de parolle avec tant de baiſers & embrassementz, que en fin il auoit eu la compagnie de la reſpondante.

Interrogée comme & par quel moien il auoit eu ſa compagnie, et ſy s'eſtoit elle ou led. homme qui auoit rebrassé ſa chemiſe;

Laquelle Françoisse nous a faiçt difficulté de nous reſpondre ſur ceſt article, diſant que led. grand homme la debuoit tuer ceſte nuit, auquel grand homme nous auons de rechef faiçt commandement de ne plus s'ataquer à lad. Françoisse & qu'il euſt à s'adreſſer à nous & nous dire ce qu'il luy uouloit, incitant lad. Françoisse de nous recongnoiſtre la vérité.

A diçt que led. grand homme veſtu de noir, eſtant en lad. petite chambre, luy auoit commandé de depouiller ſa chemiſe, ce qu'elle auoit faiçt, lequel grand homme auoit jettée & couchée icelle Françoisse ſur ung lith, s'eſtant jetté ſur le ventre de lad. Françoisse de laquelle il auoit eu la compagnie charnelle par deux foyſ.

Interrogée ſy led. grand homme eſtoit longtems avec elle lorſqu'il prenoit ſa compagnie charnelle;

A diçt que led. grand homme eſtoit par l'eſpace

de demye heure à chacune fois qu'il auoit sad. compagnie.

Interrogée sy elle auoit reongneu que led. grand homme auoit vng membre viril;

A dict & confessé qu'elle auoit veu led. grand homme qui auoit vng membre viril fort dur & noir, & de telle grosseur que lad. respondante en enduroit grande douleur, quant il auoit sa compagnie, par ce que sond. membre estoit dur comme vn caillou & fort froid.

Interrogée si elle auoit quelque plaisir lorsqu'elle auoit la compagnie dud. grand homme, & sy elle sentoient qu'il eust de la chaleur en son corps & en ce qui rendoit dans elle;

A dict qu'elle n'y auoit aucun plaisir, & ne sentoient rien par ses attouchements que du froid comme d'un vent, ne sachant sy led. homme rendoit quelque chose lorsqu'il estoit sur elle, par ce qu'elle n'auoit eu compaignie d'aucune personne que dud. grand homme, sinon dud. soldat nommé la Fontaine Cavelier; mais se resouient que, comme led. grand homme auoit esté longtemps sur elle, il iettoit quelque chose dans son ventre qui estoit froid comme glace, qui venoit iusques au dessus de l'estomac & des tétins de lad. respondante.

Dict aussy d'elle mesme que comme led. grand homme auoit eu sa compagnie, il auoit grande peyne de retirer son membre viril de la nature de lad. respondante, laquelle s'efforçoit de sa part de le retirer, comme il faisoit de la sienne, & demeuroident ensemble prins par la nature, comme vng chien & vne chienne sont quant ilz ont la compaignie l'un de l'autre.

Dict outre que comme led. homme prenoit sa com-

pagnie, en ce faisant la baiſoit par pluſieurs fois et luy manyoit les tétins & les rains, ſentant comme ung attouchement fort froid.

Diſt auſſy lad. Françoisſe que, comme elle auoit ſenty ce que led. grand homme avoit ietté dans ſon eſtomac, qui eſtoit froid comme glace, elle auoit eu grand peur & fraieur, lequel grand homme en la baiſant par les tétins l'auoit mordue à la mammelle ſe-neſtre iuſques au ſang, comme elle nous a faiſt apa-roir, luy aiant pour ce faire faiſt deſcouvrir ſa mam-melle, ayant au deſſoubz du tetin trouué une morſure de la largeur de la moitié du petit ongle qui eſtoit eſcorchée iuſques au ſang, dans laquelle marque nous auons faiſt entrer une eſplingue de la largeur d'un doigt, ſans que lad. Françoisſe en ait rien ſenty, en-cores qu'elle nous ayt veu ce faire, &, au contraire, aiant pris une autre eſplingue pour la picquer en au-tre lieu, ſi toſt que nous auons appuyé icelle eſplingue ſur ſa mammelle, elle a commencé à ſ'eſcryer & à dire que nous la piquions.

Et par ce qu'il eſtoit ià tart & que la nuit appro-choit, nous auons commandé aud. la Prime, geolier, de tenir de la chandelle & les flambeaux preſtz pour nous eſclairer.

A laquelle Françoisſe nous auons remonſtré qu'elle euſt à nous reconnoiſtre entièrement la vérité, & que nous luy ſauuerions la vie.

Laquelle nous a faiſt reſponſe qu'elle eſtoit con-tente de mourir, par ce que auſſy bien led. grand homme la debuoit faire mourir ceſte nuit, nous priant que nous euſſions à la faire mourir, confeſſant de ſoy meſme que led. grand homme auoit de rechef ietté lad. reſpondante pour la ſeconde fois ſur led. lith &,

ce faiçt, s'estoit mis sur elle & eust sa compagnie, où il auoit esté prest de demye heure, ayant rendu quelque chose dans son estomac comme vng glaçon, ayant led. grand homme tous les attouchementz ausly fort froidz; & ne luy auoit faiçt sy grande douleur à la seconde fois qu'il eust sa compagnie comme il auoit faiçt à la première.

Laquelle Fontaine, auant que faire rédiger parescript ce qu'elle nous venoit de confesser, comme elle parloit aud. Pellet curé, nous a de rechef diçt que, outre la première fois que led. grand homme auoit eu sa compagnie, il estoit revenu le lendemain trouver lad. Françoisse viron sur l'heure de minuiçt, s'estant assis en vne chaire proche du lith où estoit couchée lad. respondante, laquelle il auroit esueillée, estant lors vestu d'une grande robbe tennée, vng pourpoint & chausses ausly de couleur tennée, avec vng bas comun bleu ou violet, lequel grand homme l'auroit tirée hors du lith, & icelle mise entre ses jambes, l'ayant plusieurs fois baisée & par aprez eu une fois sa compagnie, ne luy aiant ceste fois là faiçt despouiller sa chemise, ayant esté prez de demye heure sur elle, iettant quelque chose fort froid dans son estomac; & du depuis led. grand homme auoit continué chacun iour à venir trouuer lad. respondante sur l'heure de minuiçt, de laquelle il auoit eu la compagnie vne fois seulement, estant tousiours vestu de lad. grande robbe & accoustrement tenné comme elle a diçt cy dessus.

Diçt que led. grand homme luy auoit commandé de ne dire ny réuéler ce qu'il luy faisoit, autrement qu'il la feroit mourir, & que quant elle ne luy vouloit obéyr & permettre de faire d'elle à sa volonté, il la tourmentoit & battoit estrangement, rompant & bri-

fant tout ce qu'il trouuoit en la chambre où elle estoit, confessant que, du depuis que l'auons mise prisonnière, led. grand homme l'est venue veoir en lad. prison & eu d'icelle sa compagnie, résérué la nuit passée qu'elle ne luy auroit voulu permettre, pour raison de quoy il l'auoit grandement tourmentée & affligée, ayant tellement esté esperdue qu'elle ne sçauoit ce qu'elle faisoit, & auoit veu comme vng regnard au lieu où elle estoit, laquelle auoit commencé à rire tout hautement & par longue espace de temps, cryant : au regnard, au regnard ; & aussy tost elle auoit apperceu led. homme qui l'auoit prinse à la gorge, qui fut cause qu'elle auoit appelé à son ayde led. Capitaine anglois & led. Bastide, pensant estre au logis dud. le Gay ; & ce iour d'huy, viron sur vne heure de midy, comme elle estoit entrée dans vng cachot pour se peigner, led. grand homme estoit venu, qui auroit ietté comme vne table sur elle, laquelle s'estoit escryée, mais quelques prisonniers estoient venuz à son secours, qui auroit veu comme led. homme auoit ietté vng cuoyer & autre chose qui estoient là contre elle, la tourmentant nuit & iour.

Diët aussy lad. Françoisse de soy mesme que, comme led. grand homme feust fort hors de dessus elle la seconde fois, il luy diët que puis qu'elle luy auoit donné son amitié & qu'elle s'estoit donnée à luy, qu'il falloit qu'elle luy baillast quelque chose pour gaige, nous disant ce que dessus en tremblant & usant tousiours de ses motz que led. grand homme la tueroit ceste nuit pour ce qu'elle nous confessoit la vérité.

Et par ce qu'il estoit nuit & besoing de rédiger par escript ce qu'elle nous confessoit & luy faire confesser, présence dud. curé Pellet, nostred. greffier & autres

là présentz, nous les auons faict aprocher prez de nous dans led. parquet où nous estions & faict allumer des chandelles, l'une desquelles qui estoit vne grosse chandelle nous auons faict apporter sur le bureau où nostred. greffier escripuoit deuant nous, & lad. Françoise interrogée de reconnoistre ce que dessus;

A dict, présence du curé & de nostred. greffier & autres là présentz, tout ce qu'elle nous auoit confessé cy dessus estre véritable, l'ayant icelle Françoise répété mot après autre, étant tousiours à deux genoulx.

Confessant lad. Françoise qu'aprez que led. grand homme luy eust demandé vng gage, il demanda à lad. Françoise vng de ses doigtz pour gaige, & de faict led. grand homme luy auoit voulu oster le poulce de l'une de ses mains, auquel grand homme elle feist responce qu'elle ne luy donneroit fond. poulce & que cela luy feroit trop de mal; & par led. grand homme dict qu'il luy osteroit bien son poulce sans luy faire mal, ce qu'elle n'auoit voulu permettre; ce que aiant entendu, led. grand homme demanda à lad. respondante vng de ses ongles, & de faict luy voullut oster l'ongle du petit doigt de la main senestre, en quoy faisant il auoit icelle picquée, laquelle luy dict qu'elle ne luy donneroit fond. ongle ny aucune chose que Dieu luy eust baillé; pour raison de quoy led. grand homme luy dict qu'elle luy baillast doncques autre chose.

Interrogée ce que led. grand homme luy dict quant elle luy parla de Dieu, lorsqu'elle luy dict qu'elle ne luy donneroit aucune chose de ce que Dieu luy auoit baillé;

A diët que led. grand homme luy diët qu'il ne falloit parler de celuy là.

Interrogée sy elle auoit pas bien reongneu que s'estoit le diable & malin esprit qui parloit à elle, puis qu'il ne vouloit point qu'elle parlaist de Dieu, & pourquoy elle communiquoit avec luy, attendu qu'il nous est défendu de Dieu & de l'église;

A diët qu'elle se douta bien que s'estoit l'ennemy, & qu'elle estoit perdue, mais n'y auoit sceu que faire, par ce qu'elle s'estoit ia donnée à luy & auoit eu sa compagnie.

Confessant lad. Françoisse de foy mesme que, voiant led. grand homme qui ne pouuoit auoir son poulce ny son ongle pour gage, il luy auoit demandé de ses cheueux pour gaige, disant à lad. respondante qu'il ne vouloit que les cheueux qu'elle iettoit lorsqu'elle se peignoit, laquelle respondante, estimant que cela ne luy seruoit de rien, estoit allée prendre son peigne dans le tirouer du buffect, duquel elle s'estoit peignée ses cheueulx, lesquels luy pendoient iusques sur les tallons, & des cheueulx qui estoient demeurez dans led. peigne, elle en auoit prins qu'elle auoit entortillez ensemble & iceulx baillez aud. grand homme pour gage.

Ce faict, confesse que led. grand homme luy diët que, puisqu'elle luy auoit baillé vng gage, il falloit qu'elle print vng temps pour s'en aller avec luy, laquelle luy feist responce qu'elle s'en iroit avec luy quant il voudroit, & par ledit grand hommediët qu'elle print tant de temps qu'elle voudroit, par ce qu'elle ne reuiendrait, & de faict la pressa tellement qu'elle print deux ans de temps, lequel grand homme diët lors à lad. respondante qu'il s'en alloit & la reuiendrait veoir une

autre fois; auquel elle auoit demandé par où il viendroit, d'autant qu'elle fermeroit les portes; & par led. grand homme dict qu'il ne luy diroit par où il viendroit, mais qu'il y entreroit bien, & que sy elle vouloit aller avec luy, il luy monstreroit & feroit veoir par où il venoit; auquel elle dict qu'elle n'y vouloit aller; ce faict, led. grand homme s'en estoit allé & s'estoit esvanouy, ne sachant ce qu'il estoit deuenue.

Interrogée sy led. grand homme n'auoit eu que deux fois sa compagnie, & sy elle ne l'auoit veu que ceste fois là;

A dict & confessé que ledit grand homme la reuint veoir le lendemain de la première iournée qu'il eust sa compagnie, n'estant plus habillé de noir, estant vestu d'une grande robbe tennée, lequel grand homme auoit du depuis eu dix à douze fois la compagnie de lad. Françoisse, comme elle nous auoit confessé cy dessus.

Interrogée ce que led. grand homme auoit faict de ses cheveux qu'elle luy auoit baillez;

A dict qu'il les auoit prins & entortillez à l'entour de son doigt, & iceulx mis comme dans la poche de ses chausses.

Et comme lad. Françoisse nous racontoit ce que dessus, estant à deux genoulx deuant nous, qui estions assis sur vng banc que nous auions faict apporter, lad. Françoisse estoit tombée le visage contre terre, comme sy l'on l'eust iettée du hault en bas, & les chandelles qui estoient dans les chandeliers estainctes, réservé celle qui estoit sur le bureau où nostred. greffier escripuoit, qui fut soufflée par plusieurs fois, sans qu'elle feust estainte, ny veu aucune personne la

souffler, laquelle chandelle feust enleuée hors du chandelier, allumée qu'elle estoit, & frottée contre terre pour icelle esteindre, laquelle en fin fut esteinte, ayant ouy vng grand bruit sans auoir veu aucune chose ny personne qui print lad. chandelle, qui estonna grandement led. curé, nostred. greffier, lesd. Vymont archer, la Prime geollier et plusieurs autres qui estoient là présentz, qui se retirèrent & nous laissèrent feul, estant lors viron les neuf heures du soir.

Ce que aiant veu & nous trouuant feul, nous sommes recommandez à Dieu & uzé de ces motz tout hautement : Mon Dieu, faictz moy la grace de ne point perdre l'esprit, le diable ne me sçauroit que faire; diable, ie te commande, par la puissance que i'ay comme iuge, de laisser ce corps (parlant de lad. Françoise), & t'adresser à moy & me dire ce que tu demande; à l'instant de quoy nous nous sommes trouuez saïsiz par les iambes, corps & bras, vray est que ce qui nous tenoit par le bas des iambes auoit de la chaleur, & pour le reste, qui nous tenoit par le corps & bras, n'y sentions aucune chaleur, mais vne grande pesanteur & entortillement comme d'un grand vent, ayant entendu frapper plusieurs coups sur lad. Françoise qui cryoit & s'esclamoit, & ausly tost nous auons esté grandement battu & offencé par le mollet des iambes avec quelque chose qui estoit dur comme bois, & par aprèz auons receu vng grand coup sur le vilage du costé dextre, qui nous a escorché & enleué la peau iusques au sang, depuis le dessus de l'oreille iusques au menton le long de la machoire.

Ce faict, nous nous sommes fouuenuz de mettre la main à l'espée que nous portions à nostre costé, &

voulant tirer icelle de la main droite, l'on nous a faisy le bras droit, sans toutefois auoir senty aucun attouchement de personne, qui nous a empesché de tirer nostred. espée, ayant receu vng coup au poignet de la main droïte, qui nous a fort picqué & offensé, & iusques au sang, nous aiant enleué la peau, de largeur de quatre poulces, de la façon d'vng grand tiret à fermer une lettre; & estoit demeurée lad. peau attachée à nostred. poignet, comme sy elle eust esté tennée comme la peau d'un gant, nonobstant lesquelz empeschemens nous aurions tiré nostre espée, laquelle nous auons manyée par led. parquet, pendant lequel temps lefd. curé Pellet, Vymont, le geollier & autres, mesmes le sieur de Mercey, gouuerneur de Vernon & ses gens, estoient deuant lad. iurisdiction qui oyoient & entendoient vng grand bruit; & comme nous commandions au diable & malin esprit de parler à nous, estoit ledit curé entré dans lad. iurisdiction & venu dans led. parquet, lequel nous auoit faisy par le corps pour nous enleuer & tirer hors de là, ce qui luy a esté impossible & à nous aussy de sortir dud. parquet; auquel curé nous auons prié se retirer & faire venir en diligence des torches & flambeaux pour nous esclairer, ce qu'il a faiât; & pendant son absence, ayant l'espée nue en la main dans led. parquet où il n'y auoit aucune clarté, comme nous faisions commandement au diable & malin esprit de parler à nous & nous dire ce qu'il demandoit, l'on nous a faisy la main droite, de laquelle nous tenions nostred. espée nue, & senty comme vng pesant fardeau que nous auions sur le doz, sans toutefois que ce qui nous tenoit eust aucun sentiment de personne, réservé quelque chose qui nous tenoit par le bas des iambes, qui auoit

de la chaleur, que nous croyons estre lad. Françoise, sur laquelle nous entendions frapper de grandz coups, & en fin nous nous sommes senty deschargé, & le bras duquel nous tenions nostre espée libre, de laquelle nous auons frappé plusieurs coups aux enuirs de nous sans auoir touché personne que nous ayons senty ; & nous voiant libre, & qu'aucune personne n'apportoit de la clarté, nous auons commencé à auoir quelque frayeur, estant nostre manteau que nous auions sur les espaulles tombé à terre ; pour raison de quoy, nous sommes fortiz en la rue fort eschauffé, ayant peyne de reprendre nostre haleine, comme sy nous eussions eu l'estomac enflé, qui nous auoit donné occasion de desboutonner nostre pourpoint ; & led. curé Pellet & aultres ayantz apporté grand nombre de torches & flambeaux alumez, nous sommes rentrez avec eulx dans lad. iurisdiction, pour veoir où estoit lad. Françoise, laquelle nous auons trouuée à l'entrée dud. parquet, tout de son long, le visage contre terre, comme esuanouye, & blessée à sang au visage, & nostre manteau auprez d'elle, que nous auons reprins.

Laquelle Françoise nous auons faict releuer par le geollier & autres qui estoient là présentz, & auons trouué & veu qu'elle auoit tout le visage en sang, fort esgratinée par les deux ioues, depuis le dessus des temples iusques au dessoubz du visage & de la machoire, de largeur de deux doigtz, & découpé menuz comme esgratigneures des ongles d'un chat, & entrelassées sur la fin comme un cordon faict en lac d'amour, iettant grande quantité de sang par plusieurs petites veynes des deux costez du visage par lesd. découpures ou esgratingnures, & en auoit ietté en quantité de plus de deux potz de sang.

Ce faict, nous auons icelle faict emmenotter avec des menottes de fer par les mains, de peur qu'elle ne s'offençast, & commandé aud. geolier la faire songneusement garder de peur qu'il n'en arriuaft aucun inconuenient, à quoy se font présentez plusieurs prisonniers qui estoient là présentz, lesquels nous ont dict & remonstré que, sy nous leur voulions faire déliurer du boys, de la chandelle & quelque peu d'argent pour auoir à boire la nuit, qu'ilz la garderoient, ce que nous leur auons accordé & à l'instant à eulx faict déliurer de l'argent par nostre greffier, & nous sommes retirez, attendu qu'il estoit neuf à dix heures du soir, & aussy que n'auions beu ny mangé de ce iour là; ausquelz prisonniers led. curé Pellet auoit laissé de l'eau béniste, laquelle Françoisse a dict ne scauoir signer, à cause qu'elle estoit trop tourmentée.

L. MOREL. VAUQUET.

M. PELET. GAULTIER. J. VYMONT.

1591.

Du dimenche matin premier iour de septembre mil cinq cens quatre vingtz vnze, aud. lieu de Louuiers, deuant nous, Préuost général susdict, assisté dud. Behotte lieutenant, de M^e Jacques¹ Bellet, procureur du Roy au bailliage & siège présidial de Rouen, présence dud. Vauquet, nostre greffier;

Nous auons faict comparoir deuant nous led. la

¹ Sur rature de Nicolas

Prime geollier, pour sçauoir ce qui s'estoit passé la nuit, touchant lad. Françoise.

Lequel geollier nous a fait entendre que, sur l'heure de minuit, lad. Françoise auoit esté fort tourmentée, & que, sans cinq à six prisonniers qui la gardoient, led. malin esprit eust enleué icelle, ayans esté lesd. prisonniers contraintz eulx ietter sur elle & luy bailler de l'eau béniste, par ce que cela l'enleuoit hors de dessus le lith où elle estoit, sans que iceulx prisonniers ayent veu aucune chose, comme ilz nous certifie; pour raison de quoy, nous auons enuoié prier led. curé Pellet de nous venir trouuer pour conférer avec luy de ce qu'il estoit besoing de faire pour lad. Françoise.

Lequel curé s'estoit transporté en nostre logis, avec lequel aiant entièrement discouru de ce qui s'estoit passé, icelluy curé nous a dict qu'il estoit d'opinion, sy nous luy voulions permettre, de mener lad. Françoise à l'église pour luy faire ouyr la messe & là l'exorciser & confesser, pour veoir sy elle pourroit receuoir le saint corps de Nostre Seigneur Iésus Christ, & par là l'on verroit comme elle se porteroit; de quoy nous sommes demeurez d'accord, mais par ce que led. iour le mariage du frère dud. sieur du Rollet avec la fille dud. sieur des Noyers se célébroit en lad. église, nous auons le tout différé iusques à demain matin.

Et ced. iour, viron cinq heures de releuée, led. curé Pellet estant venu nous trouuer en nostred. logis & conférer avec nous de ce qui estoit arriué le iour d'hier, comme nous faisons le procès de lad. Françoise, en quoy faisant led. la Prime geollier estoit venu nous trouuer, qui nous a de rechef aduertie qu'il

ne pouuoit plus garder lad. Françoisse, laquelle estoit fort tourmentée dud. malin esprit, & que les prisonniers qui la gardoient n'en pouuoient estre maistres, ayant icelle Françoisse demandé à aller faire ses nécessitez, mais comme elle descendoit les degrez de la chambre où elle estoit, avec lesd. prisonniers qui la conduisoient, elle auoit esté enleuée & tirée hors de leurs mains & iettée dans le puy qui est en la court de lad. geolle, la teste en bas, les piedz en hault, laquelle, comme emmenottée qu'elle estoit, auoit prins avec les mains la corde dudit puy, qui estoit pendue à vne poullye, ce qui auoit empesché qu'elle n'auoit tombée au fondz dudit puy; s'estant icelle Françoisse escryée, auquel cry & à l'instant led. la Prime geolier, ses seruiteurs, & six à sept prisonniers qui la gardoient, y estoient accouruz, lesquels auoient trouué lad. Françoisse dans led. puy, laquelle ilz auoient prinse & arrestée par le bout des piedz, qui passioient hors dud. puy, mais n'auoient sceu icelle retirer, disant led. geolier que lesd. prisonniers disoient que, sy nous ne mettions hors desd. prisons icelle Françoisse, ilz romproient lad. prison pour eulx en aller, par ce qu'ilz ne vouloient plus demeurer là dedans, à cause de la grande peur qu'ilz auoient d'elle, nous suppliant nous y vouloir transporter pour y donner ordre; ce que aiant entendu, nous auons prié & requis led. curé Pellet se transporter en lad. prison avec de l'eau béniste, pour exorciser lad. Françoisse & la faire retirer dud. puy s'il y auoit moien, par ce que ne pouuions nous y transporter à cause de nostre indisposition, & qu'il estoit desia tart & s'en alloit nuict, & ne voulions aussy plus trauailler au procès de lad. Françoisse que de iour, à cause de l'accident qui nous y estoit

arriué la nuit précédente, ayant commandé aud-geolier de garder & faire garder sagement icelle Françoise iusques à demain matin que nous y donnerions ordre avec led. curé Pellet, ce qu'il a promis faire.

Lequel curé Pellet s'estoit à l'instant transporté avec led. geolier ausd. prisons où il auoit trouué lad. Françoise dans led. puytz, la teste en bas, les piedz en hault, que six à sept hommes tenoient par lesd. piedz pour la retirer, ce qu'il leur estoit impossible, laquelle il auoit exorcisée & à icelle ietté de l'eau béniste, & ausly tost lesd. hommes auoient retiré lad. Françoise dud. puytz, qui auoit toutes les iambes & cuisses meurtris, gastées & offensées, ayant icelle ouye de confession, laquelle il auoit trouuée fort tourmentée & estonnée, l'ayant par aprez laissée en la garde de ceulx que nous auions préposez pour la garder, dont il nous estoit venu aduertir, s'estant retiré iusques à demain matin que nous luy auions promis l'aller trouuer en l'église & luy mener lad. Françoise.

L. MOREL. BELLET.

M. PELET. VAUQUET.

1591.

J. VYMONT.

De lundy matin second iour du présent mois de septembre mil cinq cens quatre vingtz & vnze, deuant nous, Prévoist général susdit, assisté dud. Behotte, lieutenant, & dud. Bellet, procureur du Roy, présence dud. Vauquet, nostre greffier;

Suyuant ce que nous auions arresté le iour d'hier avec led. curé Pellet, nous sommes partiz de nostre logis & venu trouuer icelluy curé Pellet, viron sur les six à sept heures du matin, avec lequel nous sommes transportez aux prisons de cested. ville de Louuiers, ayant amené avec luy vng clerc qui portoit de l'eau béniste, & nous, auons commandé aud. Vymont, Dupuys, Helot, Dubusc, le Prévost & autres noz archers, nous accompagner, ce qu'ilz ont faict, & sommes entrez en icelle prison, en laquelle auons trouué lad. Françoise qui estoit en une petite chambre haulte, couchée toute vestue sur une couchette, avec cinq ou six prisonniers qui la gardoient, laquelle auoit le visage tout en sang, comme d'esgratingnures, fort menue & entrelassée, à laquelle nous auons demandé qui luy auoit faict icelle esgratignure.

Par lad. Françoise faict responce que s'estoit l'esprit qui la tourmentoit qui luy auoit faict lefd. esgratingnures, famedy au soir dernier en nostre présence, comme nous l'interrogions, l'ayant led. esprit lors iettée par terre, à cause de ce qu'elle nous auoit confessé, comme nous auyons peu veoir.

A laquelle Françoise nous auons usé de plusieurs remonstrances pour la reconcilier en la crainte & amour de Dieu, luy remonstrant qu'en recongnoissant Dieu, luy cryant mercy, confessant ses faultes, luy en demandant pardon & renonceant au diable, elle pouoit sortir des tourmentz où le malin esprit l'auoit conduite, par le moien d'une confession générale de ses péchez, qu'il falloit qu'elle feist aud. curé Pellet, & se mettre en bon estat pour oyr la messe & recevoir le saint corps de Nostre Seigneur Iehsus Christ, ce qu'elle a promis faire.

Ce faict, led. curé Pellet luy auoit baillé de l'eau béniste & icelle oye de confession, aprez laquelle nous auons icelle Françoisse prinse, menée & conduite avec nosd. archers, estant enfermée par les mains, à l'église Nostre Dame de cested. ville de Louuiers, où entrant, led. curé Pellet, qui marchoit deuant vestu de son surplis & de son estolle, luy auoit ietté de l'eau béniste, & nous aprez luy, ayant nostre baston de Prévost en la main, l'auons conduite en la chappelle de la Trinité¹, où l'on auoit faict accommoder l'autel pour dire la messe, & deuant lequel hostel nous auons faict mettre des bancz, sur l'un desquelz elle s'est appuyée, s'estant mise à genoux & commencé à prier Dieu, estant tousiours auprez d'elle led. curé Pellet vestu de fond. surplis, ayant son estolle au col, & nous sommes mis au coing de l'autel, où l'on commence à dire la messe, pour veoir quelle contenance tiendrait lad. Françoisse sans qu'elle nous apperceust.

Et lors & à l'instant, M^e Iean Buisson, prebtre, chappelain de lad. église, qui estoit reuestu de ses ornemens sacerdotaulx pour dire & célébrer la messe, ayant faict allumer vng grand cierge qu'il auoit faict mettre sur le bord de l'autel prez de nous, & après a commencé à célébrer une basse messe, où s'estoient trouuez présentz plus de mil à douze cens personnes, tant catholiques que huguenotz de la nouuelle prétendue religion, soldatz, & autres gentz de qualité, & entre autres personnes de qualité y estoient le sieur²

¹ Ces trois derniers mots après rature de : Monsieur Saint Romain.

² Ici rature de deux mots : de Bourry.

abbé de Mortemer, le sieur Ratte, abbé et conseiller au Parlement de Toulouze, le sieur de Rubempré, le sieur baron du Neufbourg, le sieur baron des Noyers, le sieur Seguyer, grand maître des Eaux & Forestz de France, M^e Jacques Duual, médecin d'Éureux, M^e Ionas Marie, receveur des tailles en l'élection de Montiuillier, M^e Nicolas Coquet, prestre dud. Louiers, Pierre Behotte, Jacques Surgis, Guillaume Inger l'aîné, Robert Langlois, bourgeois & marchandz dud. Louuiers.

Laquelle Françoise s'estoit mise en prière & en estat d'oyr sagement la messe, sinon que lors que led. Buiffon prestre a commencé à dire l'évangille, lad. Françoise auoit commencé à sommeiller, la teste luy estant tombée sur ledit banc, deuant lequel elle estoit à genoulx, comme sy elle eust esté pasmée & esuanouye, de quoy nous auons aduerty led. curé Pellet, qui nous regardoit & auoit l'œil sur nous comme nous l'en auions prié, afin de l'aduertir sy nous apperceuions que lad. Françoise feist quelque chose, lequel curé Pellet l'auoit exorcisée & à elle ietté de l'eau béniste, laquelle s'estoit aussy tost reuenue, s'estant leuée & faiçt le signe de la croix & ouy & entendu lad. évangille attentiuement; apres laquelle évangille diçte, elle auoit esté à l'offrande, où elle auoit esté conduite par led. curé Pellet, lors de l'éléuation du Saint Corps de Nostre Seigneur Iésus Christ, elle auoit icelluy regardé fort attentivement, faisant tousiours myne de le prier & adorer, sans auoir esté aucunement tourmentée, apres laquelle éléuation led. curé luy auoit présenté la paix qu'elle auoit baifée.

Et sur ce que led. Buiffon prestre a voulu para-

cheuer de dire la messe, le libure & missel estant changé de lieu & remis sur le bout de l'autel où il auoit commencé sad. messe, estant à l'action de grace d'icelle, led. curé Pellet auoit commandé aud. Buisson prestre de ne paracheuer sad. messe qu'il n'eust premier administré le Saint Sacrement de l'Eucaristie à lad. Françoise, lequel Buisson s'estant arresté, icelluy curé Pellet, vestu tousiours de son surplis & aiant l'estolle au col, s'estant approché d'icelle Françoise, laquelle il auoit ouye de rechef de confession, & ayant icelle exorcisée & conjuré led. malin esprit, auquel lad. Françoise a déclaré publiquement qu'elle renonceoit, led. curé Pellet a pris la sainte Eucaristie pour luy bailler & faire recevoir, s'estant approché d'elle aprez auoir fait dire à lad. Françoise tout hautement son *misereatur* & *confiteor*, comme il est accoustumé premier que faire ses Pasques, ainzy que icelluy curé a présenté la sainte hostie deuant la bouche de lad. Françoise pour la recevoir, si s'estoit la volonté de Dieu, il s'estoit apparu comme vng ombre noir hors l'église, qui auoit cassé vng lozenge des vitres de lad. chappelle & prins le cierge qui estoit sur l'autel, où led. Buisson prestre disoit la messe, qu'il auoit esteint & remplye la mouchette & luminon dans led. cierge, qui sembloit à le veoir qu'il y eust plus de dix ans qu'il n'eust esté allumé, & icelle Fontaine estant à deux genoux auoit esté enleuée fort espouuantablement sans auoir peu recevoir le saint sacrement, ouurant la bouche, ayant les yeux tournez en la teste avec vng geste tant effroyable qu'il auoit esté de besoing, à l'ayde de cinq à six personnes, la retirer par ses accoustremens comme elle estoit enleuée en l'air, laquelle ilz auoient iettée à terre, ayantz esté con-

traintz se jetter sur elle à cause que cela la vouloit enleuer, sans toutefois veoir ny appercevoir aucune chose, où s'estoit aussy tost présenté led. curé Pellet, qui auoit icelle exorcisée & à elle ietté de l'eau béniste, mesmes coniuré led. malin esprit, laquelle estoit reuenue à foy, estonnée & débille, ce que voiant led. curé, auoit de rechef faict abiurer à lad. Françoisse led. malin esprit & à elle faict plusieurs remonstrances pour le salut de son ame, à quoy lad. Françoisse auoit presté l'oreille.

Cela faict, led. curé auoit de rechef présenté la sainte hostie à lad. Françoisse, pour laquelle recevoir s'estant mis à deux genoulx, led. curé luy présentant, icelle Françoisse a de rechef esté enlevée hors de terre, plus hault que l'autel, comme sy l'on l'eust prinse par les cheueux, d'une sy estrange façon, que cela auoit grandement estonné les assistans, qui n'eussent iamais creu veoir une chose sy espouuantable, s'estantz tous iettez à deux genoulx contre terre & commencé à prier Dieu & implorer sa grâce pour la déliurance de lad. Françoisse, ayant esté de besoing, pour icelle reprendre, que plusieurs hommes se soient iettez à ses accoustrementz & icelle abattue à terre, s'estantz iettez sur elle pour s'opposer à l'effect de l'ennemy qui la vouloit enleuer, ayant lad. Françoisse la bouche torce & ouuerte, les yeulx qui luy sortoient de la teste, les bras & iambes tournez sans dessus dessous.

Ce que voiant led. curé Pellet, s'estoit approché auprez d'elle, luy aiant ietté de l'eau béniste, icelle exorcisée & coniuré led. malin esprit, ayant lad. Françoisse la face contremont & aiant demeuré quelque temps en cest estat, led. curé Pellet ayant faict allumer vng autre cyerge, lad. Françoisse estoit reuenue

à foy & reprins ses espritz, & aprez que lad. Françoisse a de rechef cryé mercy à Dieu & renoncé aud. malin esprit, estant à deux genoux, & s'aprochant led. curé Pellet auprez d'elle pour luy présenter la sainte Eucaristie, afin d'icelle recevoir, pour la troisieme fois, elle auoit esté comme deuant empeschée de ce faire, ayant esté enleuée pour la troisieme fois par dessus une grande forme ou banc qui estoit deuant l'autel où l'on célébroit la messe, & emportée en l'air du costé où la vitre auoit esté cassée, la teste en bas, les piedz en hault, sans que les accoustremens feussent renuersez, au trauers desquelz, deuant & derrière, il sortoit une grande quantité d'eau & fumée puante, ayant esté plus tourmentée que deuant, avec une telle magnye & fureur, que s'estoit chose horrible à veoir & incroyable à ceulx qui ne l'ont veue, laquelle Françoisse fut quelque temps ainfty transportée en l'air, sans que l'on la peust reprendre, mais en fin sept à huit hommes s'estoient iettez à elle, qui auoient icelle reprins & mise contre terre, estant tourmentée de telle façon que s'estoit chose horrible & pitoyable à veoir, tellement que ceulx qui estoient là présentz en grand nombre, tant catholiques que de la nouuelle prétendue religion, auoient pleuré, s'estantz mis à genoux & commencé à prier Dieu pour le salut de l'ame de ladite Françoisse.

Pendant lesquelles prières, led. curé Pellet s'estoit approché de lad. Françoisse, où tout de nouueau il auoit icelle exorcisée & coniuré led. malin esprit, & luy aiant ietté de l'eau béniste, estoit reuenue & reprins ses espritz, ayant déclaré tout hautement lad. Françoisse qu'elle renonçoit au diable, cryoit mercy à Dieu & luy demandant pardon de ses fautes.

Difant lad. Françoisfe de foy mefme que la première fois que led. curé Pellet luy avoit présenté la sainte Eucariftie, elle auoit veu led. malin efprit qui eftoit entré par vng trou qu'il auoit faiët en vne vitre de lad. chappelle, eftant à main dextre, qu'elle nous a monftré, & auoit eftaint le cierge qui eftoit allumé fur l'autel où l'on célébroit la meffe, & icelle Françoisfe prinfe par les cheueulx pour l'enleuer & emporter par le trou de lad. vitre, de peur qu'elle ne receuft le Saint Corps de Nofre Seigneur Iéfus Chrift.

Ce que aiant entendu led. fleur Ratte abbé, auoit remonftré aud. curé Pellet qu'il offenceoit Dieu de vouloir faire recevoir fon Saint Corps à lad. Françoisfe, qui n'eftoit en eftat de ce faire; ce que oyant, led. curé auoit fupercédé à bailler les facrementz à lad. Françoisfe, à laquelle, s'eftant remife à deux genoux, led. curé auoit présenté la sainte hoftie, qu'elle auoit adorée & baifée, fans empeschement, ce que aiant veu plusieurs foldatz & autres de lad. nouvelle prétendue religion, auoient déclaré tout hautement qu'ilz renonçoient à lad. nouvelle prétendue religion & promettoient d'aller à la meffe, comme tous les affiftans qui eftoient là présens auoient entendu & veu.

Ce faiët, nous nous fommes refouvenuz que toutes les fois que lad. Françoisfe auoit efté enleuée, elle auoit efté enleuée par les cheueux, mefmes qu'elle nous auoit confeffé que pour gage elle auoit baillé de fefd. cheueux aud. malin efprit, & aufly que famedy dernier, interrogeant fur les remonftrances que nous luy faifions qu'en recongnoiffant & confeffant la vérité nous luy fauuerions la vie, à quoy elle debuoit

adiouster foy par ce que, sy nous n'eussions eu la volonté de luy sauuer, nous luy eussions faict couper les cheueux comme on faict aux forciers, elle nous auoit usé de ces motz ou semblables : ie voudrois que vous m'eussiez ia faict couper les cheueux ; pour raison de quoy nous auons délibéré de luy faire couper & razer, & pour cest effect, l'auons renuoïée en la prison par led. Vymont & ses compagnons noz archers, & commandé aud. la Prime geollier y prendre garde, lequel geollier a remis lad. Françoise avec les autres prisonniers qui la gardoient, entre lesquels estoient un nommé Pascal, Loys, orfevre de Rouen, prisonnier pour rançon, qui auroit veu ce que dessus.

Et viron une heure aprez, nous nous sommes transportez ausd. prisons, assisté dud. sieur abbé de Mortemer, dud. curé Pellet & dud. Bellet, procureur du Roy, présence dud. Vauquet, nostre greffier, et de dix de noz archers, en laquelle estans entrez nous sommes montez en vne petite chambre où nous auons trouué lad. Françoise couchée sur ung lith où lesd. prisonniers la gardoient, qui nous ont dict qu'elle auoit esté fort tourmentée depuis son retour, ayantz esté contraintz se ietter sur elle & luy ietter de l'eau beniste, de peur que cela ne l'enleuast ; auquel lieu s'estoit trouué led. sieur du Rollet gouuerneur, madame de Larchant, femme dud. sieur de Larchant, gouuerneur d'Évreux, la damoiselle du Rollet, femme du sieur du Rollet le ieune, & plusieurs autres seigneurs & damoisselles, en la présence desquelz nous auons demandé à lad. Françoise sy led. malin esprit s'estoit apparu à elle depuis qu'elle estoit partie de l'église & ce qu'il luy auoit dict ou faict.

A dict que led. malin esprit l'estoit venu veoir

depuis son retour de l'église, l'ayant grandement battue & outragée, & luy auoit baillé vng coup au dessus & au milieu du front, qui luy auoit enleué la peau iusques au sang, luy aiant led. malin esprit dict qu'elle ne nous creut pas & se gardast bien de faire ce que nous luy dirions, & les prebstres aussy; auquel malin esprit elle disoit qu'elle auoit demandé pourquoy il la tourmentoit ainſy, lequel luy auoit dict que ſy elle le vouloit croire & faire ce qu'il luy diroit, & luy donner de ſes cheueux, il ne la tourmenteroit iamais, auquel elle auoit faiſt reſponſe qu'elle ne luy vouloit plus donner de ſeld. cheueux, qui fut cauſe qu'il luy auoit baillé led. coup qu'elle auoit ſur le front.

Lequel ſieur abbé de Mortemer auoit faiſt pluſieurs remonſtrances à lad. Françoisſe pour le ſalut de ſon âme, & qu'elle debuoit renoncer au diable, contre l'honneur duquel ſieur abbé lad. Françoisſe auoit uſé de quelques propos iniurieux, qui fut cauſe qu'il ſ'eſtoit retiré; pour raiſon de quoy, nous auons faiſt entendre, tant aud. ſieur du Rollet que aux dames, damoiſelles & autres là préſens, que nous délibérions faire mener lad. Françoisſe en l'auditoire de la cohue de ceſted. ville de Louuiers pour icelle oyr & délibérer de ce qu'il eſtoit beſoing de faire ſur ce qu'elle nous venoit de confeſſer, de ce que led. malin esprit luy auoit dict, leſquelz ſieurs & dames ſ'eſtoient retirez.

Laquelle Françoisſe nous auons faiſt amener par dix de noz archers en l'auditoire de lad. cohue pour luy faire oſter ſes cheueux, laquelle a commencé à cryer contre nous & dire qu'elle ne permettroit que ſeld. cheueux luy feuffent oſtez.

Ce que voiant, nous auons enuoyé quérir par lefd. Vymont & Dupuys, noz archers, led. Roussel médecin & led. Baugeoys Gautier chirurgien, qui font à l'instant comparuz en lad. cohue, estant lad. Françoise comme led. iour de samedi dernier demeurée à l'entrée de la salle de lad. cohue, où nous auons esté contraintz faire apporter vng banc pour nous asseoir & oyr & interroger lad. Françoise, présence dud. curé Pellet, dud. Bellet, procureur du Roy, desd. Roussel médecin, Baugeois Gautier chirurgien, dix de noz archers, led. geolier & plusieurs autres.

Icelle Françoise iurée de dire vérité & à elle fait commandement de leuer la main ;

Laquelle de ce faire a fait refus.

A laquelle de rechef nous auons fait commandement de par le Roy de leuer la main ;

Auquel mot elle auoit aussy tost leué la main & iurée de dire vérité.

Interrogée de rechef de son nom, aage, qualité & demeure ;

A dict auoir nom Françoise Fontayne, seruante, natifue des faulxbourgs Saint Honoré de Paris, & aagée de vingt deux ans ou enuiron.

Interrogée sy samedi dernier elle ne nous auoit pas confessé que, s'estant donnée au malin esprit, elle luy auoit baillé pour gage de ses cheueux, comme il les luy auoit demandez ;

A dict & confessé la vérité estre telle.

Interrogée sy, sur la remonstance que luy auions faite le iour de samedi dernier que, quant la iustice faisoit appréhender quelques forciers ou autres gens possédez du malin esprit, elle leur faisoit aussy tost couper les cheueux, à fin que led. malin esprit

n'eust plus de puissance sur eulx, ce que nous n'auions voulu faire exécuter sur elle, ayant la volonté de luy sauuer la vye, en nous confessant & recongnoissant la vérité, & sy lors elle ne nous auoit pas usé de ces motz qu'elle voudroit que ses cheueux feussent ia coupez ;

A confessé que, luy faisant lad. remonstrance samedy dernier, elle nous auoit dict qu'elle voudroit que nous luy eussions faict couper fefd. cheueux.

Interrogée sy elle n'est pas en délibération de se faire couper lefd. cheueux ;

A dict que non, persistant à dire en pleurant que l'on ne luy osteroit fefd. cheueux ;

Disant de soy mesme qu'elle prioit de ne luy oster fefd. cheueux, par ce que led. malin esprit, au retour de la messe, luy auoit dict qu'elle se gardast bien de se faire couper fefd. cheueux, & que, sy elle vouloit faire ce qu'il luy diroit, il ne la tourmenteroit plus.

A elle remontré qu'elle ne debuoit croire aud. malin esprit, qui ne faisoit que la tourmenter pour la perdre & dampner, & au contraire, ce que nous luy voulions faire estoit pour le bien & salut de son âme, l'incitant de renoncer au diable, cryer mercy à Dieu, luy demander pardon & permettre que luy fissions couper & razer fefd. cheueux, à fin que led. malin esprit, auquel elle les auoit donnez pour gage, n'eust plus de pouuoir sur elle ;

A dict qu'elle cryoit mercy à Dieu, mais qu'elle prioit de ne luy oster fefd. cheueux.

Sur quoy, aprez auoir ouy led. Bellet, procureur du Roy, qui a requis que lad. Françoise eust présentement ses cheueux razez & bruslez pour, ce faict, requérir ce qu'il appartiendra, nous, aprez auoir faict

mettre lad. Françoisse à deux genoulx, auons ordonné qu'elle auroit présentement les cheueux coupepez & razez par led. Baugeois Gautier chirurgien, & iceulx bruslez en lad. cohue, en nostre présence, pour, ce faiët, ordonner ce que de raison.

A laquelle fin nous auons commandé aud. Baugeois Gautier chirurgien, qui s'excusoit & en faisoit difficulté, de mettre présentement nostre iugement à exécution, a peyne de punition.

Lequel iugement nous auons esté contraint de donner seul, par ce que aucuns des iuges & aduocatz dud. lieu ne nous ont voulu assister, pour la crainte qu'ilz nous ont diët auoir dud. malin esprit, qu'ilz auoient veu nous empescher & tourmenter samedy dernier.

Lequel Baugeois Gautier chirurgien nous a requis luy bailler quelques personnes pour tenir lad. Françoisse, pendant qu'il luy razeroit les cheueux, ce que nous auons faiët & commandé aufd. Vymont, Dupuys, le Préuost, Robert Hellot, Dubusc, Pellet, valet de geolle, le sergeant la Mort, de Rouen, led. Robert Behotte & autres, iusques au nombre de dix, lesquelz ont pris & saisy icelle Françoisse & assise en vne petite chaire, l'ayant led. Baugeois Gautier descoiffée & faiët apporter de l'eau chaude, de laquelle il auoit laué les cheueux de lad. Françoisse, qui estoient assez cours comme viron d'un pied, ayant mis vne nappe à l'entour du col d'icelle Françoisse pour recevoir seld. cheueux, ayant faiët faire vng grand feu à l'vn des coings de la salle de lad. cohue.

Lequel curé Pellet & led. Buisson prebstre nous auons à ceste fin faiët venir avec de l'eaue béniste, & led. Baugeois Gautier a commencé à razer les cheueux

de lad. Françoisse par le deuant de la teste, estant tenue par dix de nosd. archers cy dessus nommez, par les iambes, cuisses, bras & corps, ayant pour ce faire osté leurs espées & armes.

Et comme led. Baugeois Gautier a baillé le troiesme coup de raseoir, venant sur l'os coronal de la teste, lad. Françoisse auoit esté enleuée d'entre les mains dud. chirurgien & de nosd. archers, qui la tenoient, lesquels auoient esté contraintz, pour icelle reprendre, courir aprez, estant en l'air, l'ayant reprinse par ses accoustremens & icelle mise à terre, & contraintz se ietter sur elle, ayant la bouche ouuerte, les yeux gros & renuersez en la teste, se débattant de telle force que lesd. archers n'en pouuoient estre maistres.

Lequel curé Pellet auoit lors exorcisé lad. Françoisse, à elle ietté de l'eau béniste & conjuré led. malin esprit, laquelle s'estoit aussy tost reuenue, l'ayant led. Baugeois Gautier faict reprendre par nosd. archers & continuer à razer lesd. cheveux ; en quoy faisant, elle auoit esté de rechef enleuée en l'air fort hault, la teste en bas, les piedz en hault, sans que lesd. accoustrementz se soient renuersez, au trauers desquelz il sortoit par deuant & par derrière grande quantité d'eau & fumée puante, & en fin aiant esté reprinse par lesd. archers, ayant la bouche contrefaite & tourmentée d'une façon espouuantable & horrible à veoir, ils l'auoient abattue contre terre, s'estantz iettez sur elle pour empescher que led. malin esprit ne l'enleuast, pendant lesquels tourmentz, grand nombre de peuple qui estoit aux fenestres de lad. cohue, qui la regardoient, s'estoient iettez contre terre & mis à genoux, & commencé à prier Dieu pour le

salut de lad. Françoisse, comme auoit faict led. curé Pellet, led. Bellet procureur du Roy, & autres qui estoient dans lad. cohue, & nous, nous sommes entrez dans le parquet de lad. iurisdiction & mis à genoux sur le degré au bas de la chaire du iuge, au dessus de laquelle estoit la remembrance du crucifix, où estant en prière & oraison, led. curé Pellet a de rechef exorcisé icelle Françoisse, conjuré led. malin esprit & à elle baillé de l'eau béniste, laquelle auoit reprins ses espritz, ayant lad. Françoisse demandé à parler à nous, de quoy led. Vymont archer nous est venu aduertir, vers laquelle sommes allez; & nous releuant de dessus led. degré, auons trouué au bas & le long d'icelluy grande quantité de cheueux qui estoient dans le plastre & sortoient dehors de demy pied, de la longueur de plus de six piedz & de demy pied de large, chose qui nous a fort estonné, & estant prez de lad. Françoisse, nous auons demandé à icelle ce qu'elle nous vouloit.

Laquelle Françoisse estant contre terre, la face en hault, tenue par nosd. archers, nous a uzé de ces motz par trois foys : Faiçtes les couper viteement, Monsieur le Prévost, tous les cheueux.

Ce que aiant entendu, nous auons commandé aud. Baugeois Gautier de paracheuer à luy razer lesd. cheueux, ce qu'il a faict, estant tousiours tenue par nosd. archers, laquelle Françoisse auoit de rechef esté ostée des mains de nosd. archers & enleuée en l'air le long de lad. cohue, la teste en bas, les piedz en hault, hurlant & cryant estrangement, estant toute contrefaiçte & continuant à ietter tousiours de l'eau & de la fumée qui passoit à trauers du bas de ses accoustrementz, ayant nosd. archers esté longuement

fans la pouvoir reprendre, de quoy le peuple qui estoit aux enuirs de lad. cohue, qui la regardoit par lefd. fenestres, estoit demeuré fort estonné, s'estant mis à genoux & commencé à prier Dieu pour lad. Françoisse, laquelle led. curé exorcisoit & iettoit de l'eau béniste, laquelle auoit aussy tost repris ses espritz, ayant led. Baugeois Gautier continuer à luy razer lefd. cheveux, ce qu'il a paracheué avec grand peyne, ayant encores une fois esté enleuée d'entre ses mains & tourmentée estrangement, chose impossible à raconter, & n'a iamais esté veu aucune chose toucher ny tenir lad. Françoisse à chacune des foys qu'elle a esté enleuée.

Ce faict, nous auons appelé led. curé Pellet, led. Bellet procureur du Roy, led. Baugeois Gautier chirurgien, nosd. archers & autres qui estoient là présentz, auquelz nous auons monsté les cheveux que nous auons trouuez au bas dud. degré par lequel on montoit à la chaire du iuge, dont ilz sont demeurez fort estonnez.

Laquelle Françoisse sur ce interrogée nous a confessé que s'estoit ses cheveux qu'elle auoit baillez aud. malin esprit, qui les auoit là rapportez, comme elle auoit veu, ce que aiant entendu, nous auons faict prendre aud. Baugeois Gautier les cheveux qu'il auoit razez à lad. Françoisse, que nous auons confrontez contre les cheveux qui estoient dans led. plastre au pied dud. degré, que led. Baugeois Gautier a dict estre des mesmes cheveux & semblables à ceulx qu'il auoit razez à lad. Françoisse, comme il nous est à mesme apparü.

Et pour en auoir plus de certaine congnoissance, nous auons faict venir deuant nous led. Pellet vallet

de geolle & sa femme, pour scauoir depuis quel temps ilz demeuroient en lad. geolle & prison, & s'ilz auoient congnoissance que l'on eust faict faire les cheueux à quelque personne dans led. parquet.

Led. Pellet vallet de geolle & sa femme, iurez de dire vérité, nous ont dict qu'il y auoit plus de vingt trois ans qu'ilz se tenoient en lad. prison, pendant lequel temps ilz n'auoient iamais veu faire les cheueux à aucune personne, & que le matin ilz auoient nettoyé lad. cohue & parquet, sachant que nous y venions, où n'auoient veu led. poil ny cheueux que leur auons monstrez au pied dud. degré, & ne scauoient d'où cela venoit.

Lequel poil estoit fort auant dans led. plastre, tellement que nous auons esté contraint faire apporter vng pic & vne pesse de fer pour oster lesd. cheueux qui estoient plus de trois doigtz dans led. plastre, lesquels nous auons faict brusler avec les autres cheueux que led. Baugeois Gautier auoit ostez & razez à lad. Françoise.

Ce faict, voyant que lad. Françoise estoit encores tourmentée, aprez auoir sur ce oy led. Bellet procureur du Roy, nous auons ordonné que lad. Françoise auroit aussy le poil de dessoubz les esselles & celui des parties honteuses razez & présentement bruslez, ce que nous auons commandé aud. Baugeois Gautier chirurgien d'exécuter, à peyne de punition, de quoy il s'est voulu excuser.

Ce que voyant lad. Françoise, elle nous a dict en pleurant qu'elle ne vouloit pas que l'on luy otast led. poil.

Interrogée pourquoi ;

A dict que sy nous luy voulions faire oster, qu'elle

nous pryoit que ce feust par vne femme, de quoy mesme nous a supplié led. Baugeois Gautier chirurgien.

Auquel nous auons de rechef faict commandement d'oster & raser led. poil à lad. Françoise, à peyne de punition, ce qu'il a accordé faire, ayant à ceste fin faict asseoir lad. Françoise au dessoubz de la porte du parquet de lad. cohue, à laquelle nous auons commandé se despouiller, ce qu'elle a faict; & aiant voulu oster son corset, comme elle a commencé à se deslasser, nous auons veu icelle prendre par les deux bras, que l'on luy a renuersez par derrière le doz, & icelle iettée contre terre, & traynée sur le doz, de vitesse, la face en hault, dans le feu où nous faisons brusler seld. cheueux, sans veoir aucune chose, ny personne la tenir ny trayner, & sans le secours dud. curé, dud. Baugeois Gautier chirurgien, & de nosd. archers, qui y estoient accouruz & icelle prinse par les piedz, qu'ilz auoient avec grande peyne retirée dud. feu, elle eust esté bruslée & estouffée par ce qu'il y auoit grand feu.

Et l'ayant ainssy retirée, led. curé Pellet l'auoit de rechef exorcisée & ietté de l'eauë béniste & mesme coniuré led. malin esprit, laquelle estant reuenue nous auoit prié & requis luy faire oster le poil de dessoubz les esselles.

Suyuant lesquelz propos, nous auons faict despouiller lad. Françoise, à laquelle led. Baugeois Gautier a osté & rasé le poil de dessoubz les esselles & icelluy bruslé.

Laquelle Françoise nous a commencé à dire qu'elle estoit fort allégée de ce que nous luy auions faict oster ses cheueux & le poil qu'elle auoit soubz les esselles,

disant qu'il ne sentoit plus de mal, pour raison de quoy nous ne luy auons fait oster le poil des parties honteuses, iusques à ce que nous eussions veu comme elle se porteroit, s'estant lad. Françoisse iettée à deux genoux, ayant les mains iointes, a commencé à regarder l'image du crucifix, demandant pardon à Dieu de ses fautes, déclarant qu'elle renonceoit du tout au malin esprit & se donnoit à Dieu, le suppliant la vouloir recevoir & oyr à sa prière, nous aiant dict que, pendant que l'on luy faisoit seld. cheueux, elle auoit esté fort battue & tourmentée par led. malin esprit, nous aiant alors monstre l'un de ses bras qui estoit tout meurtry & la teste plaine de bosse & tumeur iusques au sang qui en sortoit, ce que nous ne voyons au précédent qu'elle eust les cheueux & le poil des effelles ostez.

Ce fait, nous auons fait reuestir lad. Françoisse de ses accoustrementz, & icelle conduite & ramenée dans lad. église de Nostre Dame, en la chappelle des Calanges, où led. sieur du Rollet gouverneur auoit ordonné quelques prestres pour la consoler & assister, avec deux hommes dudit Louuiers qu'il y auoit enuoiez pour la garder & ausquelz il auoit fait déliurer viures & argent, & ce, iusques à ce que par nous autrement en eust esté ordonné.

Et par ce qu'il estoit plus de deux heures aprez midy, & que nous n'auons beu ny mangé, nous sommes retirez, en quoy faisant est arriué en lad. église M^e Pierre Houdemare, l'un des curez dud. Louuiers, qui venoit du village des Dantz où il estoit le iour d'hier allé, auquel nous auons fait entendre tout ce qui s'estoit passé pour le fait de lad. Françoisse, par ce qu'il estoit homme qui auoit estudyé,

viuant en bonne réputation, l'ayant prié d'ouyr de confession lad. Françoisse & regarder s'il pourroit tirer quelque chose d'elle emplusauant que ce qu'elle nous auoit confessé, ce qu'il a promis faire.

Auquel Houdemare curé nous auons déclaré que laissons lad. Françoisse en sa garde, affin de la nous représenter le lendemain, & sommes venuz en nostre logis pour prendre nostre réfection.

L. MOREL. BELLET.

M. PELET. VAUQUET. GAULTIER. J. VYMONT.

1591.

IEHAN BUYSSON, *prestre*.

Dud. iour, de releuée, viron sur les sept à huit heures du soir, nous sommes de rechef transportez à lad. église & parlé aud. Houdemare curé pour sçauoir de luy en quel estat estoit lad. Françoisse, & sy elle estoit encores tourmentée dud. malin esprit;

Lequel Houdemare curé nous a dict que lad. Françoisse disoit que, depuis que nous luy auions faict oster ses cheueux, elle s'estoit bien trouuée.

Lad. Françoisse sur ce oye & interrogée, & à elle demandé sy elle s'estoit confessée entièrement de tous ses péchez & mise en estat de faire demain ses Pasques & receuoir son Créateur.

A dict en ces motz que grâce à Dieu elle n'estoit plus tourmentée depuis que luy auions faict razer & brusler ses cheueux; & que moyennant la grâce de Dieu auquel elle demandoit pardon, renonceant au diable, elle délibérerait de faire demain ses Pasques, sy nous luy voulions permettre, ce que nous auons

ordonné faire aud. Houdemare curé, auquel nous auons faict entendre que nous y trouuerions & y voulions estre présent, & par ce qu'il estoit tart, nous sommes retirez en nostred. logis & auons laissé lad. Françoisse dans lad. église où elle a couché avec les personnes qui la gardoient.

	L. MOREL.	BELLET.
M. PELET.	VAUQUET.	J. VYMONT.
1591.		

Du mardy troisieme iour de septembre mil cinq cens quatre vingtz & vnze, à Louiers, nous, Loys Morel, sieur de la Tour, conseiller du Roy, Préuost général en la mareschaussée de France & en la province de Normandie, certiffions à tous qu'il appartiendra nous estre ce iour d'huy sur les huit heures du matin transporté en l'église de Nostre Dame de cested. ville de Louiers, assisté dud. Bellet, procureur du Roy, présent led. Vauquet greffier & noz archers cy dessus nommez, pour sçauoir en quel estat estoit lad. Françoisse, laquelle nous auons trouuée en lad. chappelle de Callange avec lefd. Pellet & Houdemare curez qui la confessoient, & aprez l'auoir ouye de confession, nous auons demandé ausd. curez comme la nuit s'estoit passée, & sy elle n'auoit point esté tourmentée, lesquelz curez nous ont dict & assuré qu'elle n'auoit esté aucunement tourmentée ny vexée dud. malin esprit, depuis que luy auons faict oster & brusler seld. cheueux, laquelle Fontaine nous auons faict venir deuant nous & interrogée comme elle se

portoit, aprez ferment par elle faict de dire vérité, & sy elle n'auoit pas ceste nuit passée esté tourmentée dud. malin esprit.

A dict qu'elle n'auoit eu aucun tourment ny vision dud. malin esprit depuis que nous luy auions faict razer & brusler seld. cheueux, disant qu'elle se trouuoit bien, & en tel estat qu'elle espéroit, moyennant la grâce de Dieu, auquel elle auoit demandé pardon de ses péchez & renoncé aud. malin esprit, receuoir ce iour d'huy matin son Créateur, que led. Houdemare curé luy auoit promis dire & célébrer la messe pour cest effect, ce que led. curé nous a ainſy tesmoigné & certifié, l'ayant ainſy résolu avec nous, de quoy nous auons faict aduertir led. ſieur du Rollet qui déſiroit s'y trouuer, ce qu'il a faict, & avec luy led. ſieur de Larchant, gouuerneur d'Éureux, led. ſieur abbé de Mortemer, led. ſieur Séguier, grand maistre des Eaues & Forestz, & plusieurs autres ſeigneurs & dames avec vng grand nombre de peuple de plus de sept à huit cens personnes, ayant faict préparer l'autel pour dire la messe, led. Houdemare curé a commencé à célébrer vne basse messe, où estoit présente lad. Françoisse à deux genoulx, qui auoit oy icelle messe en grande déuotion, & à la fin d'icelle auoit receu son Créateur ſans aucun empeschement ny tourment, de quoy vng chascun a commencé à louer & remercier Dieu & luy rendre grace, ce qu'ayant veu, nous auons faict reconduire lad. Françoisse en lad. chappelle de Callanges, en la garde dud. curé & de deux autres prestres, avec les deux hommes que nous luy auions baillez pour l'ayder à garder, & à l'inſtant ſommes montez à cheual pour accompagner led. ſieur du Rollet qui s'en alloit en la ville du

Pont de l'Arche où nous auons demeuré iusques au
lendemain.

L. MOREL. BELLET.

M. PELET. VAUQUET. J. VYMONT.

1591.

IEHAN BUYSSON, *prebſtre*.

Et ce iour d'huy mercredi quatriefme iour de ce
présent mois de septembre, nous sommes partiz dud.
Pont de l'Arche auec led. ſieur du Rollet & reuenuz
en ceſted. ville de Louiers, où eſlantz, nous ſommes
acheminez en lad. église Noſtre Dame pour ſçauoir
dud. Houdemare curé comme ſe portoit lad. Fran-
çoïſe, lequel curé nous auons trouué auec icelle qui
luy remonſtroit ſon ſalut, qui nous a dict que lad.
Françoïſe n'eſtoit plus tourmentée & qu'elle auoit
encores ce iour d'huy receu ſes ſacrementz ſans au-
cun empeschement, ce que nous a meſme confeſſé lad.
Françoïſe; ce que aiant entendu, nous auons icelle
laiſſée en la garde dud. curé & des autres qui
l'aſſiſtoient, & nous ſommes retirez en noſtre logis
par ce qu'il eſtoit ià tart.

L. MOREL. BELLET.

M. PELET. VAUQUET. J. VYMONT

1591.

Et ce iour d'huy, cinquieme iour de ce préſent
mois de ſeptembre mil cinq cens quatre vingtz &
vnze, comme nous eſtions aux priſons de ced. lieu,
voulant procéder à l'interrogatoire de quelques pri-

sonniers, nous auons esté aduertis que en icelle prison il y auoit vng homme de Bernay prisonnier pour rançon, lequel disoit que depuis cinq à six moys il auoit veu en lad. ville de Bernay une ieune fille qui estoit fort tourmentée & possédée du malin esprit;

Pour raison de quoy, nous auons à l'instant faict comparoir deuant nous led. homme & icelluy iuré de dire vérité.

Interrogé des causes de son emprisonnement;

A dict que le capitaine Gaujon de ceste garnison l'auoit prins prisonnier prez la Mesengère comme tenant le party de la ligue, pour raison de quoy il auoit faict mettre led. respondant à rançon, laquelle il auoit enuoyé quérir aud. lieu de Bernay d'où il est.

Interrogé s'il a congnoissance d'une ieune fille qui est en ceste ville, tourmentée du malin esprit, & sy il a veu autre fois icelle qui en feust tourmentée & possédée aud. Bernay.

A dict que la femme d'un tailleur de Paris qui est dud. Bernay, appelé Quatremares, auoit depuis cinq à six mois amené auec elle une seruant de la ville de Paris, laquelle estoit fort tourmentée & possédée du diable, comme luy qui respond auoit plusieurs fois veu aud. Bernay en la maison dud. Quatremares, & entre autres se resouuiant luy qui respond qu'une nuit lad. fille, estant au logis dud. Quatremares, feust apportée & enleuée dud. logis dans le cymetière dud. Bernay, sans que personne touchast à elle, où elle fut fort tourmentée & enleuée hors de terre par plusieurs fois, où il se trouua plusieurs Cordeliers & autres gens d'église, chose qui estoit fort effroyable à veoir, disant led. respondant, sy lad. fille luy estoit représentée, il la recongnoistroit fort bien.

Ce que aiant entendu, nous sommes à l'instant transportez à lad. église Nostre Dame où estoit lad. Françoise, assisté dud. Bellet, procureur du Roy, dud. Vauquet, greffier, nosd. archers & autres, auquel lieu nous auons conduit & mené led. respondant, où estant, sommes entrez en la chappelle où estoit lad. Françoise, lequel respondant aiant veu icelle, nous a dict & iuré que s'estoit la mesme fille qu'il auoit veue aud. Bernay, tourmentée dud. malin esprit, ce que aiant entendu, nous auons faict retirer led. homme, de peur que lad. Françoise ne s'en apperceust, laquelle ne l'auoit veu, & auons faict venir deuant nous lad. Françoise pour estre oye & interrogée sur ce que dessus, sans sortir de lad. chappelle, & icelle iurée de dire vérité.

Interrogée sy elle n'auoit iamais esté possédée dud. malin esprit que depuis qu'elle est en ceste. ville de Louuiers; a dict & respondu, présence desd. Pelet & Houdemare curez, dud. Buiffon, & des autres prebstres & personnes qui estoient là présentz, qu'elle n'auoit iamais esté tourmentée dud. malin esprit que depuis qu'elle est en ceste ville de Louuiers, comme elle nous auoit cy deuant confessé.

A elle remonstré qu'elle ne nous disoit la vérité, & que nous voyons bien qu'elle n'estoit en l'estat de grâce, par ce qu'elle auoit esté tourmentée du malin esprit estant en la ville de Bernay où elle estoit demeurante depuis cinq à six mois en la maison d'un appelé Quatremares, tailleur d'habitz de la ville de Paris, & que en cela nous recongnoissions qu'elle ne nous auoit confessé la vérité, & qu'il y auoit de la meschanceté en son faict, l'incitant de nous recongnoistre au vray la vérité, sy elle veult que Dieu ayt pitié d'elle.

Laquelle Françoisse a commencé à dire qu'elle nous vouloit recongnoistre la vérité, & icelle de rechef iurée de dire & recongnoistre la vérité;

A dict de soy mesme qu'estant en la ville de Bernay en la maison d'un appellé Quatremares, tailleur d'abitz, elle auoit esté fort tourmentée dud. malin esprit, pour raison de quoy elle auoit esté contrainte se retirer & fortir hors dud. Bernay.

Interrogée en quelle façon & comment led. malin esprit l'auoit tourmentée aud. Bernay;

A dict & confessé qu'estant en lad. ville de Bernay, au logis dud. Quatremares, cela estoit venu la nuit, qui faisoit grand bruit par les chambres, iettant une fois les couuertures des litz par terre, une autre fois iettoit les tables, scabeaux & autre mesnage ausy par terre, rompant & brisant tout; et arriua qu'un soir, comme led. malin esprit tourmentoit lad. Françoisse en la maison dud. Quatremares, led. malin esprit l'auoit enleuée & transportée dud. logis dans le cymetière dud. Bernay, où estant il auoit icelle iettée contre terre & grandement tourmentée, présence de plusieurs personnes dud. Bernay & de quelques Cordeliers dud. lieu; lesquels Cordeliers la voyoient ainfy vexée & tourmentée, estoient entrez dans led. cymetière & icelle prinse & assistée de leurs prières, tellement que depuis, pour raison de ce, elle auoit esté déchassée dud. Bernay, s'estant retirée en cested. ville de Louuiers.

Ce faict, lad. Françoisse s'est iettée à genoulx, laquelle nous a dict & remonstré que en ce qu'elle nous auoit cy deuant dict & confessé, elle ne nous auoit recongneu la vérité comme l'accident luy estoit arriué, ny l'occasion pour laquelle led. malin esprit la tour

mentoit ainſy, recongnoiſſant que, depuis que nous luy auions faiſt razer & brulſer ſes cheueux, elle n'auoit eſté aucunement tourmentée, déclarant que à préſent elle vouloit recongnoiſtre la vérité, nous ſupliant la vouloir oyr.

A laquelle nous auons amplement remonſtré le menſonge dont elle s'eſtoit aidée, ſans nous auoir diſt la vérité, ayant diſt à icelle Françoisſe que, ſy elle ne nous recongnoiſſoit préſentement la vérité, nous la ferions punir, l'incitant de recongnoiſtre comme elle auoit eſté premièrement ſéduite & circonuenue par led. malin eſprit, & des moyens qu'il y auoit uzé pour y paruenir, par ce que, nous le décelant, elle ſe pouuoit aſſeurer de demeurer perpétuellement ſoubz le pouuoir du diable.

Icelle Françoisſe a uzé de ces motz, préſence dud. Houdemare, curé, & des autres preſtres & hommes qui la gardoient, en la préſence meſme dud. Bellet, procureur du Roy, qui nous a touſiours aſſiſté en lad. chappelle.

Monſieur, la vérité eſt telle qu'il y a eu deux ans à la Saint Iean dernière que, ſeruant en la maiſon du ſieur de Beaufort, notaire, demeurant en la rue de Champfleury, à Paris, il s'eſtoit préſenté, à elle qui reſpond, la nuit, comme vng pigeon, & depuis comme vng chat, & par aprez comme vng homme, qui auoit fort tourmenté icelle Françoisſe, qui fut cauſe que l'on l'auoit chaffée de lad. maiſon, luy diſant que l'on n'auoit iamais oy cela que depuis qu'elle eſtoit demeurante en icelle, comme l'on l'auoit auſſy chaffée par ſemblables d'autres maiſons où elle auoit demeuré en lad. ville de Paris, au deſſus de Saint Iean en Grèue, prez Saint Germain, en laquelle cela s'eſtoit préſenté

à elle la nuit, & faict tel bruit que l'on luy auoit baillé son congé, à cause qu'il y auoit des petitz enfantz en la maison qui s'en espouuentoient.

Diët qu'après cela, elle estoit venue demeurer en la maison d'un chirurgien nommé Maistre Oliuier, demeurant en la maison où pendt pour enseigne les trois boettes, deuant Saint André des Artz, aud. Paris, où elle fut quelque temps, par ce que led. Maistre Oliuier estoit malade & tenoit le lith; pendant lequel temps led. esprit venoit en lad. maison en forme de pigeon, de chat & autre beste, qui faisoit grand bruit & tourmentoit estrangement lad. Françoise, & en fin arriua vng soir que, comme led. Maistre Oliuier estoit couché dans son lith, fort malade, led. esprit estoit descendu par la cheminée, comme vng brandon de feu, qui espouuenta tellement led. Maistre Oliuier qu'il se ietta hors du lith, tout malade qu'il estoit, ayant mis la teste à vne des fenestres de sa chambre qui regardoit sur la rue, laquelle il auoit ouuerte, ayant appelé à son ayde les voisins, qui y estoient aussy tost accouruz, & sans l'ayde desquelz il se feust ietté du hault à bas de lad. fenestre, de la peur qu'il auoit; lequel malin esprit s'estoit adressé à lad. Françoise & icelle iettée contre terre & traynée au fond de la caue de la maison, où estant, il fut impossible ausd. voisins de la retirer de là, qui fut cause qu'aucuns d'iceulx s'en allèrent aux Cordeliers les aduertir de cest accident; suyuant lequel aduertissement, quelques Cordeliers y estoient venuz avec la croix & de l'eau béniste, qui auoient retiré lad. Françoise; pour raison de quoy, led. Maistre Oliuier auoit faict chasser lad. Françoise de sa maison, laquelle ne sçauoit où se retirer, par ce que vng chascun la déchassoit dans Paris, à cause

dud. malin esprit qui la suiuoit par tout où elle alloit.

Confesse qu'estant déchassée d'un chascun, la femme d'un tailleur de la court qu'elle a dict ne sçauoir nommer, & qui estoit vne grande femme qui demouroit derrière le logis dud. Maistre Oliuier, la voyant ainſy, auoit dict qu'elle ne craignoit point les espritz & ne croyoit qu'il en reuint, demandant à lad. Françoise sy elle vouloit aller demeurer avec elle, elle luy feroit bon traictement, ce qu'elle auoit accordé faire, & de faict s'en alla demeurer avec la femme dud. tailleur, où elle fut quelque temps sans que lad. femme s'aperceust dud. malin esprit, sinon vng iour de feste, comme lad. femme montoit en sa chambre, son mary estant absent à la suite de la court, elle auoit trouué lad. Françoise que led. malin esprit battoit & tourmentoit, & la voulant secourir, led. malin esprit auoit tiré icelle Françoise soubz vng lith, de quoy lad. femme fut estonnée & espouuantée, & s'estoit retirée; et icelle Françoise estant reuenue à foy, après que led. malin esprit l'eust quitée, s'estoit représentée à sad. maistresse, à laquelle elle auoit raconté le tourment que led. malin esprit luy auoit faict.

Dict aussy qu'ayant esté quelque temps en lad. maison, feroit arriué par vng dimenche que, comme elle frottoit le mesnage de bois & faisoit la chambre de sa maistresse, laquelle estoit à la grande messe, comme l'on sonnoit Dieu leué d'icelle, feroit arriué & entré par vne fenestre de lad. chambre avec vng grand bruiet, vne personne faict comme vne mort, ayant vng suaire sur sa teste qui le couuroit, ce que ayant veu lad. Françoise, demeura fort estonnée, laquelle mort luy commença à parler & vser de ces motz :

Françoise, n'aye point de peur, ie suis ton oncle François Cotté, de la rue Saint Denis, qui suys mort il y a long temps. C'est moy qui te tourmente toutes les nuictz, par ce que ie suis en peyne pour deulx voeux que i'ay faictz pendant que i'estois viuant, le premier estoit d'aller à Nostre Dame des Vertuz y faire dire vne messe, & le second estoit d'aller à Saint Laurens aux faulx bourgs Saint Denis, & y faire aussy dire vne autre messe, ce que n'ayant accomply pendant ma vie, i'en suis demeuré en peyne, & fault que toy mesme accomplisse mon voeu, parlant à lad. Françoise.

Interrogée quelle responce elle luy feit, & sy elle le recongneust pour estre led. François Cotté, son oncle ;

A dict & confessé que, comme elle entendist parler led. homme semblable à une mort, elle le recongneut pour estre led. François Cotté son oncle, & en auoit la mesme parolle; auquel elle feist responce qu'il auoit vng filz qui luy estoit plus proche quelad. Françoise, qui n'estoit que sa niepce, auquel il se debuoit adresser & non à elle.

Dict que led. homme comme vne mort luy feist responce que la vérité estoit telle qu'il auoit son filz, mais par ce que lad. Françoise estoit sa niepce & sa filleulle, s'estoit à elle à qui il se debuoit adresser & non à autre, disant à lad. Françoise que sy elle n'accomplissoit pour luy led. voeu, il seroit à iamais en peyne;

Pour faire lequel il dict à lad. Françoise qu'il falloit qu'elle se despouillast toute nude, sans chemise, ayant sur sa teste vng grand drap de toille comme led. homme auoit, & qu'elle se gardast bien en allant &

reuenant de parler à aucune personne, autrement qu'elle feroit cause qu'il feroit à iamais en peyne, & auffy qu'il tourmenteroit tousiours lad. Françoisse, & au contraire, sy elle faisoit & paracheuoit led. voeu, elle déliureroit led. Cotté & se mettroit elle mesme hors de peyne ; ce dict, led. homme habillé comme vne mort s'estoit esuanouy en l'air & retourné par lad. fenestre, estant lad. Françoisse demeurée fort estonnée.

Dict que comme sad. maistresse estoit reuenue de la grande messe, elle luy dict & feist entendre ce que dessus, qui en feust auffy fort estonnée & dict à lad. Françoisse qu'il falloit qu'elle allast trouuer Monsieur le Pénitencier, pour sçauoir de luy ce qu'elle debuoit faire.

Dict que aprez que sad. maistresse eust disné, elle mena lad. Françoisse à Nostre Dame vers Monsieur le Pénitencier, auquel elle la feist parler, & dict aud. sieur Pénitencier que s'estoit ceste pauvre fille qui auoit esté entre les mains de Monsieur de Saint Eustache, laquelle auoit esté tant tourmentée du malin esprit, nous aiant lad. Françoisse confessé qu'elle auoit esté longuement entre les mains de Monsieur Benoist, curé dud. Saint Eustache, estant tourmentée dud. malin esprit qu'il auoit par plusieurs fois coniuré dans l'église dud. Saint Eustache, mais n'y auoit sceu que faire ; comme auffy elle nous a dict que, premier que d'estre entre les mains dud. sieur curé de Saint Eustache, elle auoit esté entre les mains de Monsieur Henry, curé de Saint Iean en Grèue, qui l'auoit longuement gardée, ayant roigné & ratté les ongles des mains à lad. Françoisse, faict mettre icelle prisonnière & coniuré led. malin esprit, sans qu'il y eust faict

aucune chose ny baillé aucun allègement; qui auoit esté cause que led. sieur curé de Saint Eustache l'auoit faict amener aud. Saint Eustache.

Diët qu'ayant parlé aud. sieur Pénitencier de Paris, aprez auoir oy lad. Françoisse de confession, il luy ordonna d'accomplir led. voeu, ain sy & comme led. homme mort luy auoit diët, ce que lad. Françoisse luy promist.

Diët que, quelque temps aprez, sad. maistresse délibéra de mener lad. Françoisse à Nostre Dame des Vertuz & aud. Saint Laurens pour accomplir led. voeu, & de faict, le dimenche d'aprez, lad. Françoisse se délibéra d'y aller, ce qu'elle feist, & avec elle sad. maistresse, s'estant lad. Françoisse despouillée toute nude & prins seulement vng drap de lith qu'elle auoit mis sur sa teste, qui la couuroit, & comme ilz furent passez la porte Saint Denis, par ce que lad. ville de Paris & celle de Saint Denis tenoient lors pour le party de la Ligue, elles furent rencontrées par des soldatz de la garnison dud. Saint Denys qui se faisirent de lad. Françoisse, la voiant ain sy accoustrée, & dirent que s'estoit quelque dame de moyens qui s'estoit ain sy habillée pour se sauuer de Paris.

Laquelle sa maistresse raconta ausditz soldatz que s'estoit vne pauvre fille sa seruante qui auoit esté long temps tourmentée d'un esprit, laquelle auoit esté entre les mains dud. sieur curé de Saint Eustache, comme lesd. soldatz auoient peu veoir, s'ilz auoient esté là dimanche à la messe aud. Saint Eustache, comme led. sieur curé coniuroit led. malin esprit.

Lesquelz soldatz feirent responce que sy lad. Françoisse vouloit parler à eulx & leur dire que s'estoit elle, ilz la laisseroient aller, ce qu'elle feist, &, comme

lefd. foldatz les eurent quitées, ilz s'en allèrent à Nostre Dame des Vertuz où lad. Françoisse fist dire vne messe par vng prestre qu'elle trouua là, pendant laquelle messe lad. Françoisse dict qu'il luy feust impossible de prier Dieu, ny de se mettre en oraison, ayant tousiours vng grand bourdonnement à l'entour de ses aureilles qui la tourmentoit.

Dict qu'aprez que lad. messe feust dicte, sad. maistresse la mena aud. Saint Laurens, où, par semblable, elle feist dire vne autre basse messe, & luy fut ausly impossible de prier Dieu, ny se mettre en oraison, ayant tousiours led. bourdonnement à l'entour de ses aureilles qui l'empeschoit de ce faire, & aprez la messe dicte, s'en retourna au logis de sa maistresse où elle demeura encores quelque temps.

Dict de soy mesme qu'elle fut viron troys sepmaines sans estre tourmentée dud. malin esprit.

Aprez lequel temps passé elle dict qu'un iour de dimenche, comme sad. maistresse estoit allée à la grande messe, lad. Françoisse faisant son mesnage, comme l'on sonnoit Dieu leué de lad. grande messe, elle auoit oy du bruit &, tournant la teste, elle auoit veu par la mesme fenestre par où led. homme comme vng mort estoit entré, entrer vng grand homme tout vestu de noir, qui auoit vne grande barbe noire avec des grandes moustaches, vng chapeau noir fort enfoncé dans la teste, de grandz yeulx flambans, qui dict à lad. Françoisse en ces motz : n'aye point de peur; & sur ce qu'elle luy demanda qui il estoit, & sy s'estoit son oncle, il luy feist responce qu'il n'estoit point son oncle, & estoit vng marchand de l'autre monde, qui auoit de grandz biens & richesses, lequel auoit moien d'enrichir & faire beaucoup de bien à lad. Françoisse,

fy elle le vouloit aymer, par ce qu'il estoit amoureux d'elle, & de faißt, auoit prins lad. Françoise, qu'il auoit mise entre ses iambes, s'estant assis à vne chaire.

Lequel grand homme auoit voulu baïser icelle, & par ce que lad. Françoise auoit peur & baïssoit la teste, led. grand homme luy dißt que leuaist la teste, & le regardast entre deux yeulx, & elle n'auroit plus de peur, ayant led. grand homme pour ce faire prins lad. Françoise par le menton, laquelle aiant regardé led. grand homme entre deux yeux, auoit veu comme un milion de chandelles allumées, & aussy tost n'auoit plus eu de peur; luy aiant led. homme commencé à faire l'amour, ayant icelle baïsee par plusieurs fois & faißt plusieurs aleschemens, lequel homme elle disoit auoir au petit doigt de l'une de ses mains une grosse bague d'or, en laquelle il pendoit une grosse perle, fort luyfante, lequel homme l'auoit tellement attirée à l'amour par ses aleschemens & promesses, qu'elle luy auoit accordé de faire ce qu'il voudroit, par ce qu'il luy promettoit de grandz biens & richesses.

Lequel grand homme, aprez auoir plusieurs fois baïsé lad. Françoise tant par la bouche, tétins, que autres parties de son corps, dißt à icelle Françoise que, puisqu'ellé le vouloit bien aymer, il falloit qu'elle se donnast à luy de bon coeur, ce que lad. Françoise auoit accordé faire, & dißt qu'elle se donnoit à luy de bon coeur, ce qu'il luy feust référé par plusieurs fois.

Lequel grand homme luy dißt que, puisqu'elle s'estoit donnée à luy, il falloit qu'il eust sa compagnie, ce que lad. Françoise luy accorda librement, aprez en auoir faißt quelque refus & difficulté, pensans que

ce teust quelque marchand qui la deust prendre & luy faire du bien, & lors led. homme la print par la main & mena icelle Françoisse en vne petite chambre proche de celle où elle estoit, où estant il la feist despouiller toute nude, iusques à luy faire oster sa chemise, l'ayant iettée sur vng lith, & par aprez led. grand homme s'estoit mis sur elle & eu sa compagnie charnelle par quatre fois tout de suite, estant à chacune des fois viron demye heure sur elle, luy faisant grand mal, & sentant comme vng glaçon qu'il rendoit sur la fin, qui luy venoit iusques dans l'estomac & au dessus des tétins, fort froid; & comme il auoit faict, voulant oster son membre viril, demeuroid dans la nature de lad. Françoisse comme celuy d'un chien faict quant il a la compagnie d'une chienne, ayant lad. Françoisse & led. grand homme grande peyne à faire sortir fond. membre de la nature d'icelle Françoisse.

Diët qu'aprez ce faict, luy aiant vsé de plusieurs alechemens, il diët qu'il falloir que lad. Françoisse luy promist de s'en aller avec luy, ce qu'elle luy accorda, lequel grand homme luy diët qu'elle print vng temps pour s'en aller, & par elle faict responce qu'elle s'en iroit quand il voudroit, lequel grand homme luy diët lors qu'elle regardast à prendre vn temps, par ce qu'il la meneroit en vng autre monde, duquel elle ne reuiendrait iamais, & la viendrait quérir sur vng gros courtault noir, sur lequel il l'emporterait.

Laquelle Françoisse auoit prins vng an de temps, & sur la remonstrance que led. homme luy feist de rechef qu'elle ne reuiendrait plus, elle print encores deux ans de temps, qui feust en tout trois ans, dans

lequel temps de trois ans icelle Françoisse promist de s'en aller avec icelluy grand homme.

Laquelle Françoisse demanda au. grand homme par où il viendroit la quérir & par où il estoit venu & entré en sa chambre, à laquelle il feist responce que sy elle vouloit aller avec luy, il luy monstreroit par où il estoit venu & entré, ce qu'elle ne vouleust faire.

Ce faict, led. grand homme dict à lad. Françoisse, puisqu'elle s'estoit donnée à luy & promis d'aller avec luy dans trois ans, il falloit qu'elle luy baillast vng gage pour asseurance, ayant led. grand homme demandé pour gage à lad. Françoisse le poulce de l'une de ses mains, ce qu'elle ne luy voulust bailler, disant qu'il luy feroit mal; & par led. grand homme dict qu'il luy osteroit bien sond. poulce sans luy faire mal, ce qu'elle ne voulust permettre; ce que voiant led. grand homme, demanda à lad. Françoisse l'ongle de son petit doigt qu'il luy voulust arracher & luy feist mal, laquelle Françoisse eust lors doute dud. grand homme, qui ne feust le malin esprit, & luy dict qu'elle ne luy donneroit sond. ongle ny aucune chose que Dieu luy eust baillé; lequel grand homme luy dict qu'il ne falloir parler de celuy là, & que, puisqu'elle ne luy vouloit bailler son poulce ny son ongle, qu'elle luy baillast seulement de ses cheveux qui demeuroient dans le peigne quant elle s'estoit peignée, par ce qu'ilz ne luy seruoient de rien, & quant elle les auroit iettez, il les iroit bien prendre sans les luy demander.

Laquelle Françoisse s'estoit lors condescendue à luy bailler de seld. cheveux, & de faict, s'en alla quérir le peigne, duquel elle auoit accoustumé de se

peigner, & s'estant descoiffée, ses cheueux luy pendant iusques sur les tallons, elle s'estoit peignée, & les cheueux qui demeurèrent dans led. peigne, elle les print &, les ayant entortillez ensemble, elle les bailla aud. grand homme qui print iceulx & dict à lad. Françoise qu'il falloit qu'elle continuaft à lui bailler de feld. cheueux tous les iours, ce qu'elle accorda librement aud. grand homme, & auoit tellement continué à luy bailler de feld. cheueux tous les iours depuis qu'elle s'estoit donnée à luy, qu'elle qui les auoit pendantz iusques sur les tallons, ilz luy estoient deuenuz fy courtz, qu'ilz n'auoient pas vng pied de long.

Lequel grand homme, aprez cela, print congé d'elle en la baissant, & luy dict qu'il la reuiendrait veoir tous les iours, mesme le lendemain, s'estant led. grand homme esuanouyt, sans qu'elle ait sceu ce qu'il estoit deuenue, ayant à son partement défendu à lad. Françoise de dire à personne ce qu'il auoit faict avec elle, autrement qu'il la feroit mourir.

Dict aussy de foy mesme que led. grand homme le lendemain la reuint trouuer, n'estant plus vestu de noir, ayant vng pourpoint & hault de chausse de couleur tenné & vng bas comme bleu ou violet, ayant vne grande robe de tenné avec des grandes manches pendantes comme la robbe d'un médecin, lequel eust par deux fois la compagnie de lad. Françoise, mais ne l'auoit faict despouiller toute nude comme il feist la première fois, & depuis, auoit continué à la venir veoir tous les iours, & auoit sa compagnie vne fois, estant tousiours vestu de tenné, avec lad. grande robe, lequel grand homme, quant il trouuoit lad. Françoise avec quelque personne, ou qu'il voyoit qu'elle estoit empeschée, il la battoit &

outrageoit eſtrangement, luy diſant qu'il vouloit qu'elle feust ſeule & qu'elle ſe retirast en quelque maiſon à l'eſcart, eſtant fort amoureux & ialoux d'elle, laquelle Françoisſe en fin de temps, par continuation, eſtoit auſſy deuenue fort amoureuse dud. grand homme.

Diſt que quant led. grand homme auoit ſa compagnie, il luy faiſoit grand mal comme ſy vne charette chargée de fer fut paſſée par deſſus elle, & auſſy qu'il iettoit quelque choſe dans ſon ventre fort froid qui luy faiſoit peur, ce que aiant apperçeu led. grand homme, demanda à lad. Françoisſe ce qu'elle auoit, laquelle luy diſt que cela luy faiſoit mal, & par led. grand homme diſt qu'elle eſtoit bien heureuſe & qu'il y auoit des grandes dames dans Paris auſquelles il le faiſoit, qui ſ'en trouuoient bien, ſans toutefois luy auoir voulu nommer leſd. dames.

Lequel grand homme l'eſtant venue veoir à Louiers où elle eſtoit, au logis dud. ſieur le Gay, & eu ſa compagnie par pluſieurs fois en icelle maiſon, en laquelle il luy apporta vne fois vng grand ſac fort hault plain d'or & d'argent, comme pièces de vingt ſolz, pièces de dix ſolz, quartz d'eſcu, teſtons, demys teſtons & autres pièces, & les pièces d'or eſtoient de grandes pièces iaulnes qu'elle ne congnoiſſoit, voulant que lad. Françoisſe print led. ſac & argent, ce qu'elle ne vouluſt faire, mais led. grand homme l'inportuna tellement d'en prendre, qu'elle print vn teſton, vng demy teſton & vne pièce de dix ſolz, qui eſt l'argent que nous trouuaſmes ſur elle dans ſa bourse, lors que nous l'arrestames priſonnière, qu'elle auoit faiſt accroirre que la chambrière dud. ſergeant Baſtide luy auoit baillé.

Interrogée sy led. grand homme estoit venu veoir icelle Françoisse dans la prison & eu sa compagnie pendant qu'elle y a esté;

A dict & confessé que ouy, a eu sa compagnie dix à douze fois dans lad. prison, mesmes qu'il estoit présent quant nous interrogions, & auoit led. grand homme peur & crainte de la iustice.

Interrogée pour quelle cause il s'estoit donques adressé à nous & nous auoit offensé;

A dict que s'estoit que led. grand homme craignoit que nous ne retirassions lad. Françoisse d'entre ses mains, par ce qu'il la vouloit emporter, mais que nous ne debuions craindre led. homme, lequel auoit grand peur de nous par ce que nous estions iuge.

Interrogée avec quoy led. homme nous auoit offensé samedi dernier, qui fut le iour que nous faisions le procès à elle respondante ;

A dict qu'il auoit prins le banc sur lequel nous estions assis, duquel il nous auoit baillé plusieurs coups sur le mollet des iambes pour nous les rompre, ce qu'il n'auoit sceu faire, quoy voiant led. grand homme, estoit retourné & auoit apporté vng grand cousteau fort pointu qui auoit le manche noir, duquel il s'estoit efforcé nous couper la gorge, ce qu'il n'auoit sceu faire, & estoit ce que nous auions escorché au dessoubz de la machoire du coup qu'il nous auoit baillé dud. cousteau, & voiant led. grand homme que nous voulions mettre la main à l'espée, nous auoit voulu couper la main droite dud. cousteau, ce qu'il n'auoit sceu faire, & nous en auoit seulement enleué la peau, & voyant led. grand homme qu'il n'auoit aucune puissance de nous mal faire, auoit baillé led. cousteau à lad. Françoisse pour

nous tuer, ce que n'ayant voulu faire icelle & s'estant elle mesme voulu tuer, il l'auoit grandement battue & outragée, s'efforçant d'enleuer icelle d'entre noz mains, pour raison de quoy lad. Françoise disoit nous auoir prins par les deux iambes avec ses mains, pour empescher que led. grand homme ne l'enleuast, lequel grand homme nous voiant l'espée nude à la main s'estoit retiré & emporté led. cousteau.

Interrogée combien de temps elle a encores à faire des trois ans de terme qu'elle a prins pour s'en aller avec led. malin esprit;

A dict qu'elle n'a plus que trois sepmaines de temps que lefd. trois ans ne soient expirez.

Interrogée comme elle estoit sortie de Paris & venue aud. Bernay;

A dict que led. malin esprit l'auoit grandement tourmentée en lad. ville de Paris par toutes les maisons où elle auoit demeuré, mesmes pendant le siège, & que Monsieur le légat qui estoit dans lad. ville de Paris en estant aduerty, auoit faict venir lad. Françoise à vne procession générale qu'il feist faire, où lad. Françoise feust grandement tourmentée par led. malin esprit & enleuée hors de terre par plusieurs fois, deuant tous ceulx qui estoient à lad. procession, qui fut cause qu'elle fut chassée hors de lad. ville de Paris, & sortant d'icelle, s'en vint à Poissy à une hostellerye où elle trouua vne ieune femme qui portoit vng petit enfant qui estoit à la mammelle, laquelle disoit estre de Paris & s'en aller à Bernay trouuer son mary, tailleur d'habitz, qui s'en estoit allé aud. Bernay d'où il estoit, où il faisoit la guerre pour le party de la Ligue, laquelle femme disoit qu'elle eust bien voulu trouuer vne seruante pour mener

avec elle, & qu'elle luy feroit bon traictement, ce que aiant entendu lad. Françoise, elle s'estoit offerte d'aller avec lad. femme pour la seruir, laquelle femme demanda à lad. Françoise d'où elle estoit & où elle auoit seruy, laquelle luy dict qu'elle estoit de Paris & y auoit seruy en plusieurs maisons qu'elle luy nommast, & entre autres chez led. Beaufort notaire, demeurant en la rue de Champfleury, laquelle femme demanda lors à lad. Françoise sy elle auoit point veu vne seruante au logis dud. Beaufort, qui estoit tourmentée d'un esprit, laquelle on auoit esté contraint de chasser, & sy s'estoit point elle.

Laquelle Françoise dict à lad. femme que ce n'estoit elle, & n'auoit congneu ny veu lad. seruante, mais en auoit bien ouy parler, & que ce qu'elle s'en estoit allée hors du logis dud. Beaufort estoit à cause de la nécessité qui estoit dans Paris, ce que aiant entendu lad. femme, auoit prins avec soy lad. Françoise & s'en estoient venuz par ensemble iusques aud. Bernay, ayant lad. Françoise tousiours porté l'enfant de lad. femme sans que le malin esprit l'aye tourmentée, encores qu'il fut tousiours présent avec eulx.

Estant auquel lieu de Bernay, lad. femme auoit trouué son mary nommé Quatremares, où elle auoit demeuré quelque temps, pendant lequel temps led. malin esprit l'auoit fort tourmentée, pour raison de quoy l'on l'auoit chassée dud. Bernay, comme elle nous a cy dessus confessé, & dud. Bernay s'en estoit venue en cested. ville de Louiers, où elle a esté encores tourmentée dud. malin esprit, comme elle nous a aussy confessé, estant en la maison dud. le Gay, où nous l'auions prinse & arrestée prisonnière, déclarant qu'elle nous auoit confessé entièrement tout ce qu'il

luy estoit arriué & faißt par led. malin esprit, & que du surplus de ses autres péchez elle s'en estoit confessé aud. Houdemare curé, qui luy faisoit recevoir chascun iour son Créateur, n'ayant plus aucune communication avec led. malin esprit depuis que luy auions faißt razer & brusler ses cheueux, avec le poil qu'elle auoit soubz les esselles, & ne se trouuera qu'elle ait iamais faißt tort à aucune personne, ny qu'elle se soit meslée de forcellerie, comme elle s'en rapporte à tous les maistres où elle a seruy aud. lieu de Paris, & que quand il nous plaira de la faire mourir, elle prendra la mort en gré.

Et n'ayant sceu tirer aucune chose de lad. Françoise, & veu sa confession qu'elle n'auoit plus que trois sepmaines de temps des trois ans qu'elle auoit prins que led. malin esprit ne l'emportast, & sur ce oy led. Bellet procureur du Roy, nous auons ordonné que lad. Françoise demeureroit encores vng mois entier actuellement dans lad. église, entre les mains dud. Houdemare curé & dud. Buiffon chappelain, avec lefd. deux hommes que nous luy auions baillé pour la garder, pour, ce faißt, par aprez ordonner ce que de raison; ce faißt, nous sommes retirez en nostre logis aprez en auoir aduerty led. curé.

Pendant lequel temps led. Houdemare curé auoit gardé & faißt garder icelle Françoise dans lad. église où elle couchoit avec lefd. gardes, ausquelz led. sieur du Rollet gouuerneur a faißt déliurer viures & argent pendant le temps de six sepmaines qu'ilz ont gardé icelle Françoise en lad. église, lequel curé durant led. temps faisoit chascun iour recevoir son Créateur à lad. Françoise aprez auoir oy la messe, laquelle auoit esté en pellerinage à Nostre Dame de Grace,

nude piedz, où elle auoit aussy oy la messe & receu son Créateur, présence dud. Buiffon chappellain & autres, & après auoir icelle ramenée en l'église Nostre Dame de cested. ville de Louuiers, en laquelle nous l'auions laissée fix sepmaines entières, aprez lesquelles passées, lad. Françoisse nous aiant dict qu'elle n'estoit plus tourmentée dud. malin esprit, comme nous ont asseuré lesd. curé, prestres & hommes qui la gardoient, nous auons icelle mise avec Marguerite la Coquete pour demeurer avec elle quelque temps, ayant commandé à lad. femme de nous aduertir sy elle congnoissoit que lad. Françoisse feust encores tourmentée dud. malin esprit; ce qu'elle nous a promis faire, s'estant chargée volontairement d'icelle Françoisse.

Et du depuis, ayant esté viron vng mois avec lad. femme, elle nous a asseuré que lad. Françoisse n'estoit plus tourmentée dud. malin esprit, & se gouvernoit sagement, seruant lad. femme iour & nuict, sans qu'il soit arriué aucun accident à lad. Françoisse, laquelle Françoisse auoit quité lad. femme & estoit allée servir la mère dud. Houdemare curé qui demeure au village des Dantz pres de Pont de l'Arche, où elle auoit esté fort longtemps, & de là, s'en estoit allée seruir au logis de M^e Nicolas de la Faye, lieutenant des Eaues & foretz dud. Pont de l'Arche, & de là, la ville de Rouen estant réduite en l'obeissance du Roy, lad. Françoisse estoit venue demeurer en icelle, & seruy en plusieurs maisons, sans que l'on ayt ouy dire ny congneu qu'elle feust aucunement tourmentée dud. malin esprit, nous en estant enquis.

Et aprez que lad. Françoisse feust partye, vng prestre dud. Louuiers nous dict que lad. Françoisse

luy auoit confessé que led. malin esprit se faisoit
appeller Barabas, & auoit ainsy dict son nom à lad.
Françoise, comme elle l'auoit confessé aud. prestre,
qui nous en estoit venu aduertir.

L. MOREL. BELLET. M. PELET.

1591.

VAUQUET.

IEHAN BUYSSON, *prestre*.

J. VYMONT.

Wellcome Library
for the History
and Understanding
of Medicine

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 15 OCTOBRE 1883

PAR CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR A EVREUX

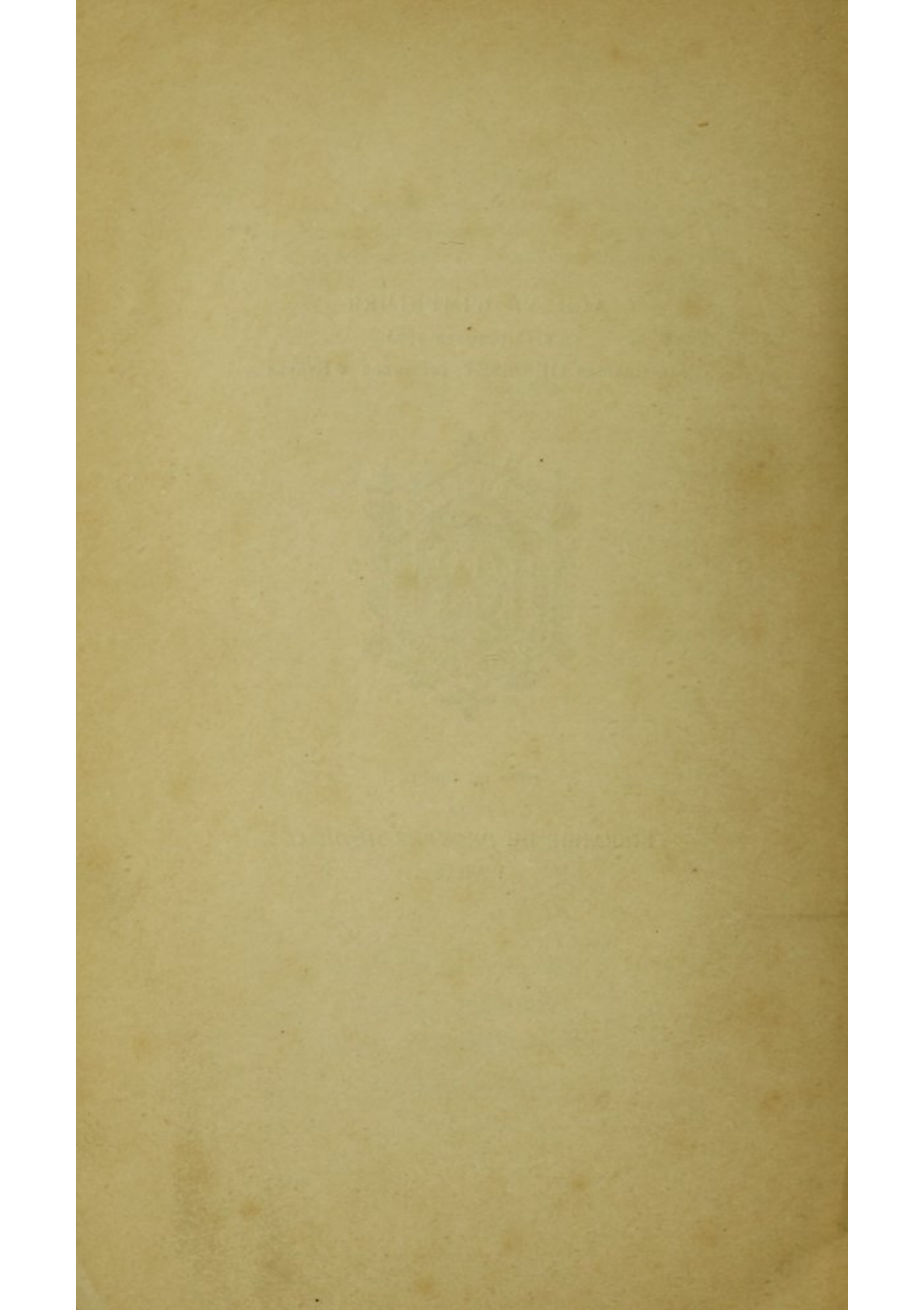


POUR LE COMPTE

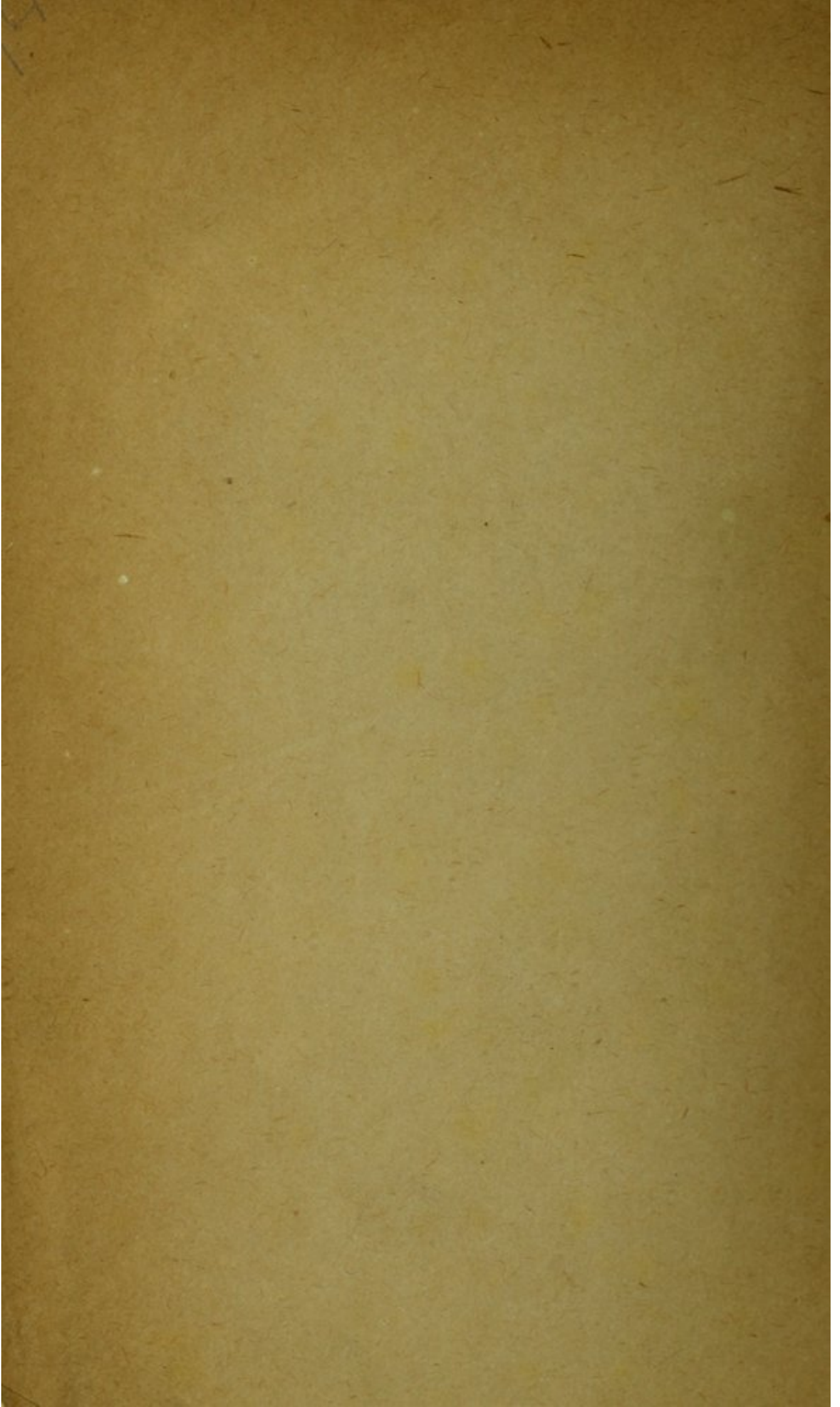
DE LA

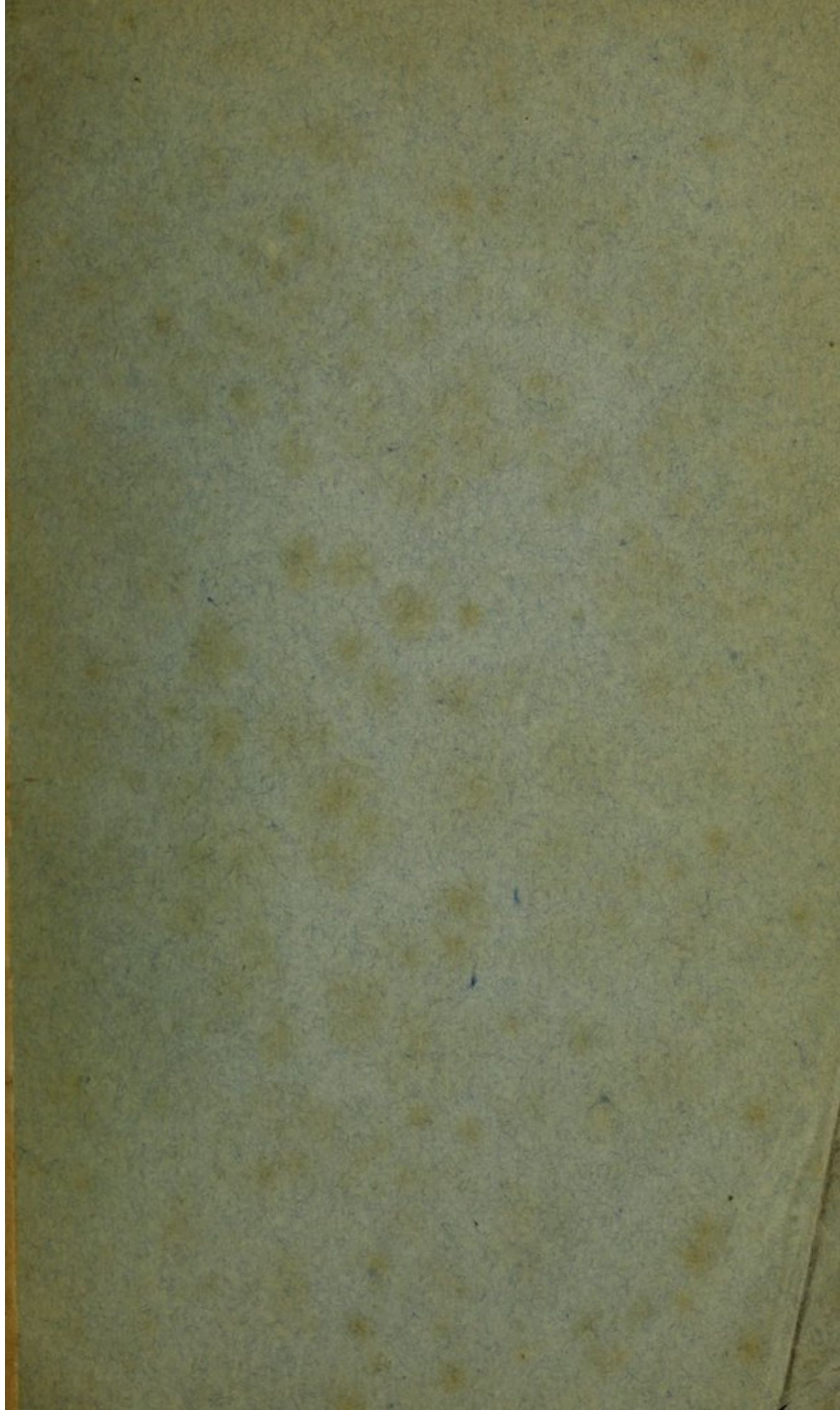
LIBRAIRIE DU *PROGRÈS MÉDICAL*

PARIS









ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.
